

Les Cahiers

d u P l a n



**La problématique de
la relation entre
Transitions urbaine et
Transition démographique
au Maroc**

**Bien-être social, croissance et inégalité :
quels liens ?**



**Finances publiques au Maroc :
évolution et perspectives**

**La politique monétaire et
le ciblage de l'inflation
au Maroc**



Ilot 31-3, secteur 16, Hay Riad

Tél.: 037 57 69 04

Fax: 037 57 69 02

BP 178, Quartier administratif - Rabat

Président

Ahmed Lahlimi Alami
Haut Commissaire au Plan

Création, rédaction en chef

Ahmed El Kohen Lamrhili

Comité scientifique

Mustapha Afkir
Abdelhak Allalat
Jamal Bourchachen
Mohammed Doudich
Ali El Akkaoui
Mourad Guerouani
Abderrahmane Haouach
Ahmed Jmila
Ahmed Ibrahim
Abdellatif Lfarakh
Abdelaziz Maâmi
Mohamed Taâmouti

Editeur

CND

(Centre National de Documentation)

Tél.: 037 77 10 32 / 037 77 09 84

037 77 30 08

Fax: 037 77 31 34

Haut-Agdal, Rabat

Dépôt légal

2004/0139

ISSN: 1114-8411

Publication

Haut Commissariat au Plan

E-mail:

cahiersduplan@yahoo.fr

Site: www.hcp.ma

Pré-press

Mir édition

Tél.: 037 77 11 33 - Rabat

Imprimerie

El Maârif Al Jadida

Tél.: 037 79 47 08/09 - Rabat

s o m m a i r e

La problématique de la relation entre Transition urbaine et Transition démographique au Maroc 04

Said CHAHOUA

Finances publiques au maroc: évolution et perspectives 35

Jamal BAKHTI

Bien-être social, croissance et inégalité: quels liens? 43

Khalid SOUDI

La politique monétaire et le ciblage de l'inflation au Maroc 51

Réda EL AOUFIR

les Cahiers du Plan publient les articles dans la langue où leurs auteurs les ont rédigés. le contenu de ces articles n'engage que leurs auteurs. Des extraits de cette publication peuvent être consultés sur le site du haut Commissariat au Plan: www.hcp.ma

La problématique de la relation entre Transition urbaine et Transition démographique au Maroc.



Dans un article sur la transition démographique, Caldwell (2001) a utilisé « Globalization of fertility behavior » pour désigner le phénomène de la généralisation de la baisse de la fécondité. En travaillant sur plusieurs pays, il a observé que la baisse de la fécondité est partout éminente mais la date de l'enclenchement de ce phénomène varie d'un pays à un autre. Engagés ensemble dans la transition démographique, certes, ces pays se trouvent à des différentes phases du processus de mutation des comportements procréateurs de leurs populations.

Dans un souci de comprendre les mécanismes régissant ce processus, les chercheurs en matière de population ont travaillé, depuis plusieurs décennies, pour essayer d'élucider les facteurs explicatifs de la baisse de la fécondité. Dans presque toutes les approches théoriques, la modernisation et l'urbanisation sont désignées comme un préalable pour le déclenchement des mécanismes de la transition démographique.

Au Maroc, l'urbanisation, synonyme aussi de modernisation, a accompagné la baisse de la fécondité depuis son déclenchement au début des années 70. Les études et recherches abondent à ce sujet mais aucune à notre connaissance ne s'est penchée sur cette transition démographique (ou plutôt des transitions) qui s'opère(nt) au niveau des espaces plus fins. Notre préoccupation justement, dans cette recherche, est d'examiner la transition de la fécondité aux niveaux des villes et des communes rurales dans ce processus de transition urbaine. Il s'agit de voir dans quelle mesure le principe de l'antériorité urbaine de la baisse de la fécondité demeure respecté. Ceci nous amène à vérifier si la diffusion des comportements procréateurs modernes suit l'expansion spatiale de l'urbanisation.

Par Said CHAHOUA - HCP

Pour ce faire, nous commencerons par passer succinctement en revue les principales approches théoriques sur la transition démographique et mettre en évidence la place qu'occupe l'urbanisation dans ce processus. Puis une analyse comparative et spatialisée des niveaux et des évolutions des fécondités permettra de relever l'importance des disparités spatiales en matière de fécondité et l'ampleur de sa baisse. En tenant compte des variables socio-économiques et des niveaux de développement humain des différentes entités territoriales étudiées, nous voulons mettre également en évidence explicitement les défis démographiques que plusieurs, parmi elles, devraient confronter dans le futur.

“ Théorie de la transition démographique : place de l'urbanisation ”

Les changements qu'ont connus les populations européennes durant les deux derniers siècles ont incité plusieurs chercheurs, en matière de population, à mener des recherches laborieuses en vue de comprendre les mécanismes régissant ces changements. Ces efforts ont abouti à la formulation d'une théorie de l'évolution de la population connue sous le nom de la « théorie

de la transition démographique ». Cette dernière est communément connue qu'elle exprime le processus du passage d'une population à ancien régime démographique, caractérisé par des taux élevés de natalité et de mortalité, à un régime moderne associé à des niveaux faibles de mortalité et de natalité.

Théorie de la transition: premières contributions

Les premières contributions à ce sujet, reviennent aux trois éminents chercheurs de la première moitié du siècle dernier. Warren S. Thompson, en 1929, sur la base d'un travail comparatif de plusieurs pays du monde, a procédé à leur classement en trois grands groupes selon leurs niveaux de mortalité et de natalité. Les contributions de plusieurs chercheurs, par la suite, sont venues enrichir les débats sur cet aspect de la démographie, notamment le travail de Landry (1934) qui a le mérite de mieux expliciter le processus d'évolution des populations. En effet, au cours de ses travaux et recherches sur la révolution démographique, il parvint à distinguer trois situations démographiques dans l'évolution des populations. Il opposa le « régime primitif », inspiré de la situation de la France au 18^e siècle où la fécondité ne fait l'objet d'aucune restriction économique, au « régime contemporain » qui semble être caractérisé par une hausse de la productivité, une faible mortalité et une limitation de la procréation. Entre ces deux situations extrêmes, il situa le « régime intermédiaire », dans lequel la priorité des individus et des familles pencherait plutôt pour la recherche de leur bien-être, en restreignant les mariages qui deviennent, de ce fait, le principal régulateur de la population (Piché et Poirier, 1990). La version américaine de la transition, on la doit à Frank Notestein (1945) qui, en plus, de lui donner son nom de « transition démographique », prévoyait que son schéma d'évolution de la population, inspiré de l'expérience européenne, s'étendrait à l'ensemble des populations de la planète. Il estimait que l'évolution d'une population doit passer par trois phases qu'il a nommées « potentiel élevé de croissance », « croissance transitionnelle » et « déclin débutant ». En ayant le mérite d'identifier la variable causale, Notestein affirma que la transition démographique est favorisée par les changements qui affectent le modèle familial dont les facteurs sont étroitement liés au processus de développement (Noin, 1983). Le travail de Notestein a suscité, par la suite, la curiosité de plusieurs chercheurs qui avaient travaillé pour affiner davantage les étapes de la transition démographique. De toutes ces études,

l'amorce de la modernisation semble occuper une place fondamentale dans le déclenchement de la transition démographique. En travaillant sur les données de 67 pays à transition avancée, Chesnais (1986) a conclu que trois principes semblent présenter un trait commun des mutations démographiques des pays étudiés : l'antériorité de la baisse de la mortalité, la transition reproductive se fait en deux temps (limitation des mariages ; limitation des naissances) et le déclenchement de la baisse de la fécondité est lié à la croissance économique moderne.

Modernisation: condition nécessaire pour la « Transition démographique »

Selon la théorie structuro-fonctionnaliste, la transition démographique demeure une composante d'un ensemble de changements structurels liés à l'industrialisation et l'urbanisation. L'industrialisation apporte les changements dans les structures économiques et sociales, qui affectent, à leur tour, les structures familiales.

Parmi les changements structurels figurent la baisse de la mortalité, la diminution des activités agricoles en faveur d'une économie de marché urbaine-industrielle, la mobilité géographique et l'urbanisation, l'amélioration de la condition féminine et la généralisation de la scolarisation. L'ancien système familial, dans ce contexte, n'a plus de raison d'être et les sociétés doivent procéder à des adaptations suite à l'apparition d'autres valeurs telles que les nouveaux rôles familiaux, l'égalité et la communication entre les conjoints, le nouveau type de mariage basé sur le libre choix du conjoint... De ce fait, les couples optent plutôt pour une famille restreinte en recherchant leur bien-être individuel et en accordant une appréciation différente à leurs enfants. A ce propos, Davis (1986) affirma qu'« il y a une incompatibilité entre la famille d'une part et l'industrialisation d'autre part » et prétendit que « les sociétés industrielles (...) découragent la procréation »¹.

Selon cette théorie, la mutation d'un ancien régime démographique à un autre moderne à faible fécondité devrait s'effectuer inéluctablement par le passage obligé par l'industrialisation. C'est une théorie explicative dans laquelle la baisse de la fécondité est définie comme variable dépendante ; la mortalité et la migration, malgré leur intégration dans le modèle, sont qualifiées de variables indépendantes. La baisse de la mortalité infantile amène les couples à avoir moins d'enfants et la migration rurale-urbaine constitue une composante intégrante du

¹Cité par Caldwell (2001).

processus de l'industrialisation. L'urbanisation évolue, de ce fait, comme l'une des caractéristiques structurelles accompagnant l'industrialisation.

Cependant, cette théorie a fait l'objet, par la suite, à plusieurs critiques, souvent de la part des mêmes auteurs qui ont contribué fortement à son développement, notamment Notestein et Davis. En effet, l'industrialisation, qui était fréquemment retenue comme un préalable à la baisse de la fécondité, deviendrait une condition obsolète au moment où plusieurs pays ont entamé leurs transitions sans pour autant que celles-ci aient été soutenues par l'industrialisation (Piché et Poirier, 1990).

Ces critiques ont conduit au développement d'une nouvelle théorie basée sur la notion de la diffusion des valeurs. Dite culturaliste, cette approche explique la transition démographique par le passage de la société traditionnelle à une société moderne, lequel est conditionné d'une modernisation des valeurs. Autrement dit, le changement des comportements est provoqué par la diffusion des valeurs occidentales vers les pays pauvres, et de l'élite urbaine vers la population rurale. Les précurseurs de cette théorie estiment que la baisse de la fécondité doit être précédée de la transformation des mentalités et préconisent une approche « interventionniste » pour atteindre cet objectif. Les programmes de « planning familial » ont été d'ailleurs inspirés par cette théorie pour provoquer le changement des mentalités particulièrement dans les pays en développement (Piché et Poirier, 1995). La modernisation des mentalités est une approche qui demeurerait pour longtemps incontestée, si l'on excepte certaines approches d'inspiration marxiste ou féministe qui, pour expliquer la transition démographique, mettaient à l'avant les rapports de classes ou entre hommes et femmes.

En évoquant la réflexion théorique en démographie, on ne peut passer sous silence les contributions de Caldwell notamment celle, dans laquelle, il plaçait la transition dans un processus de mutation d'un mode de production familiale à un mode de production capitaliste. Caldwell explique le maintien de la fécondité à des niveaux élevés, dans une société traditionnelle, par les « flux intergénérationnels de richesse » qui sont en faveur des parents. L'inversion de ces flux au profit des enfants pousse les parents à réviser leur comportement en matière de reproduction en optant pour un nombre réduit d'enfants. On notera aussi que même si Caldwell a emprunté à la démographie marxiste le concept de

« mode de production » comme fondement de sa théorie, il a toutefois conditionné le passage entre les deux modes de production (familiale et capitaliste) par le changement des valeurs, qui ne peut survenir que dans le cadre d'une modernisation des mentalités, retenue aussi comme exigence culturaliste (Caldwell, 1976, 1978 et 2005).

Place de l'urbanisation

Depuis les premières réflexions théoriques sur la transition démographique, l'urbanisation continue à occuper une place incontestable dans l'explication des changements démographiques (Caldwell, 1976 et 2001 ; Chesnais, 1986 ; Eggerickx, 1995 ; De Varies, 1990, ...). Cependant, si certains auteurs considèrent la composante « urbanisation » comme fondamentale dans le processus de modernisation (Bourgeois-Pichat, 1981), d'autres, par contre, la présentent comme une simple caractéristique accompagnant ce processus de mutation (Piché et Poirier, 1990).

Leboutte (1995) a relevé l'importance de l'urbanisation dans la transition démographique, en reprenant, en ces termes, ce qui a été affirmé, auparavant, par d'autres auteurs (Bairoch, 1985 et 1988 ; De Varies, 1984), « la ville est, par excellence, le lieu du changement, de l'innovation, de la diffusion d'idées et de comportements nouveaux ». Dans plusieurs études empiriques, visant à expliquer les niveaux et tendances de la fécondité, l'urbanisation revient presque systématiquement comme l'une des variables explicatives des changements affectant les comportements reproducteurs des populations (Eggerickx, 1995). Dans la société agricole, la production est étroitement liée à la reproduction, les comportements, dans ce cas, sont en faveur d'une progéniture abondante, contrairement à une société industrielle-urbaine dans laquelle la dissociation entre la production² et la reproduction fait en sorte que le choix des couples penche plutôt en faveur d'un nombre restreint d'enfants, mais de « qualité ». Certains auteurs considèrent que l'urbanisation affaiblit la famille traditionnelle par le renforcement de l'individualisme et favorise l'adoption d'attitudes valorisant l'éducation des enfants au détriment de la communauté (Charbit et Leridon, 1980). La femme, dans ce contexte, délaisse son rôle traditionnel de procréation et cherche son épanouissement en participant davantage à l'activité économique.

²Dans une société moderne, la production des biens se fait en dehors du contexte familial.

Transition urbaine au Maroc : interrelation avec la transition démographique

Comme nous venons de le voir, presque toutes les approches théoriques retiennent « l'urbanisation » comme condition préalable à l'enclenchement de la transition démographique. En effet, la quasi-totalité des monographies urbaines réalisées sur l'Europe du 19^{ème} siècle ont confirmé l'antériorité de la baisse de la fécondité urbaine (Eggerickx, 1992). Dans un contexte dynamique, la transition démographique semble ne pas être dissociée du processus d'urbanisation que Wilbur Zelinski (1971) a qualifié de transition urbaine. Ce processus de transformations spatiales et de comportements englobe également les mécanismes intrinsèques de la diffusion spatiale des innovations. Une caractéristique qui constitue la toile de fond de la transition démographique dont le stade ultime est la généralisation des comportements démographiques modernes aussi bien dans la ville que dans la campagne.

Antériorité de la transition urbaine

La transition urbaine est définie par le passage d'une situation à faible taux d'urbanisation à une situation d'équilibre, caractérisée par un niveau élevé d'urbanisation. Le début de la transition urbaine se distingue par une augmentation rapide du taux d'urbanisation ; une tendance qui doit être maintenue pour plusieurs décennies successives. D'autre part, du fait de la prédominance de la ruralité, la quasi-totalité de la population exerce des activités à caractère principalement agricole dépendant, dans une large mesure, des conditions climatiques. Avec la transition urbaine et la diffusion de l'urbanité, les activités à caractère urbain vont prendre progressivement le relais conduisant à une situation dans laquelle les populations sont plus occupées par des activités industrielles ou de services (Pumain, 1998, 1999).

Au Maroc, à l'instar de plusieurs pays, la transition urbaine a précédé la transition démographique qui n'a été entamée qu'à partir des années 1970. Au début du siècle dernier, la population urbaine constituait presque le dixième de la population totale ; le taux moyen annuel d'accroissement urbain ne dépassait guère 1% pour les années antérieures à 1914. Puis, le taux d'urbanisation a commencé à augmenter pour se situer autour de 35% au début des années 1970. Cette augmentation a été réalisée avec un taux de croissance démographique qui n'a pas cessé de progresser le long de ladite période pour culminer à un niveau de l'ordre de 4,4% entre 1964 et

1974. Époque où le Maroc a continué d'afficher, tous milieux confondus, des taux très élevés de mortalité et de natalité, estimés à 45‰ et 18‰ respectivement, générant un taux d'accroissement naturel de l'ordre de 2,7%. À partir de cette date, le taux d'urbanisation continuerait à augmenter, mais avec un rythme moins important que celui observé auparavant. Durant les trois décennies suivantes, la part de la population urbaine va augmenter de près de 20 points pour atteindre un peu plus de 55% à la date du dernier recensement 2004. Le taux d'accroissement urbain, quant à lui, est passé, par contre, de son maximum 4,4% pour atteindre près de 2% entre 1994 et 2004 (contre 1,5% pour l'ensemble du pays). On notera que la première moitié des années de 1990 se révèle la plus remarquable, dans la mesure, où pour la première fois, la population a basculé d'une majorité rurale à une majorité urbaine en atteignant une proportion de plus de 51% en 1994. Comment donc s'est opéré ce basculement ?

En se référant à l'évolution de la composition de la croissance urbaine, on peut dire qu'au début de la transition démographique, la migration rurale-urbaine, à elle seule, expliquait près de deux cinquièmes de la croissance démographique des villes. Elle est estimée à 38% et à près de 43% durant les périodes respectives 1960-1971 et 1971-82 (CERED, 1986). En plus de la migration, la progression démographique des villes est expliquée en partie par l'extension de l'espace urbain. De ce fait, la population urbaine ne s'est pas contentée, pour son développement, des seuls facteurs migratoire et naturel, mais elle a aussi bénéficié de la contribution de l'espace (Chahoua, 1998). D'ailleurs sans l'apport de la composante spatiale au début des années 1990, la majorité urbaine n'aurait pas pu être atteinte en 1994 (51%)³. Entre 1982 et 1994, on estime sa contribution (16%) et celle de la migration (40%) dans la croissance démographique urbaine à 56% ; l'accroissement naturel, quant à lui, n'explique que 44% (Chahoua, 1998). Par contre, la dernière période intercensitaire (1994-2004) a été marquée par un fléchissement de la part migratoire en se situant aux environs de 35% contre près de deux tiers (65%) pour l'accroissement naturel (Chahoua, 2005).

Il ressort donc de cette analyse que la migration rurale-urbaine joue un rôle notable dans le processus de mutation urbaine. Ce type de migration constitue une caractéristique

³Sans le reclassement des espaces ruraux en urbains (défini comme « Annexion »), le taux d'urbanisation aurait dû être légèrement supérieur à 48%.

saillante du passage d'une économie traditionnelle basée sur l'agriculture à une économie moderne dans laquelle prédominent des activités manufacturières et de services. Sur la base d'interactions spatiales, ce passage est favorisé d'une part, par un phénomène sociétal (transition démographique), et d'autre part, par l'intensité de la mobilité⁴.

Figure 1: Evolution du taux d'urbanisation (TU en %) et du taux annuel d'accroissement moyen (TAAM en %) de la population urbaine

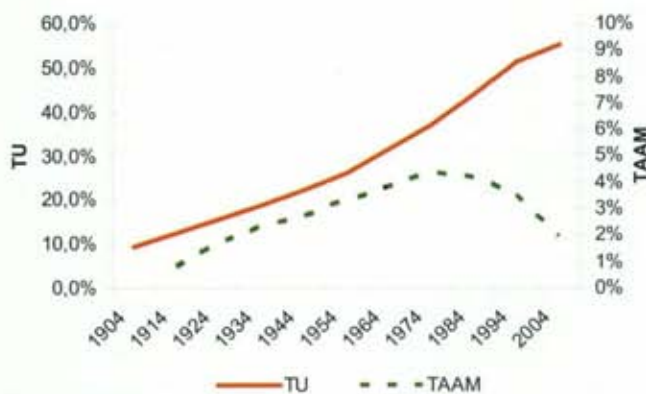
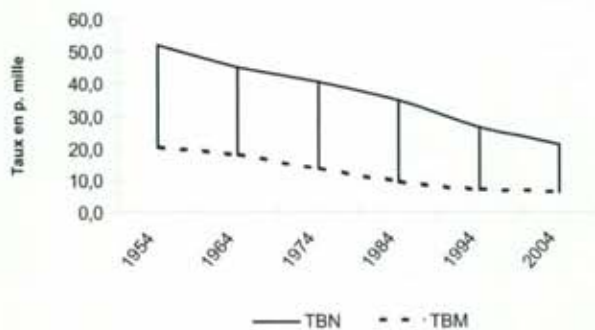


Figure 2: Evolution des taux de natalité et de mortalité entre 1954 et 2004



Migration rurale-urbaine : développement des concentrations urbaines

Au début de la transition démographique, les villes marocaines ont connu une migration nette positive très importante. Elles ont accueilli un effectif net de près de 60 000 personnes par an, soit un taux de migration nette de l'ordre de 15‰ (CERED, 1988). Cet afflux de migrants va continuer d'augmenter pour atteindre un solde maximal, durant la période 1982-1994, d'un peu

⁴Zelinsky (1971) et Rogers (1979) cités par De Varies (1990).

moins de 156 000 individus par an (Chahoua, 1998). Par la suite, ces effectifs vont connaître un repli, car ils sont estimés annuellement à près de 100 000 personnes au cours de la période 1994-2004 (Chahoua, 2005). Par contre, en termes de taux de migration nette, le maximum est plutôt relevé durant la période 1971-1982, il a été de l'ordre de 16‰. Ce taux va décroître légèrement au début jusqu'à atteindre un niveau de 14‰ entre 1982 et 1994, puis il va chuter pour se situer entre 1994 et 2004 à moins de 7 migrants pour mille urbains. Un recul impressionnant semble trouver son explication fort probablement dans l'émigration internationale.

Ces flux migratoires, qui étaient pour des décennies en faveur de l'espace urbain, avaient joué incontestablement en faveur d'un renforcement de l'armature urbaine par un développement de nouveaux centres et par l'élargissement des périmètres urbains.

A la veille de l'amorce de la transition démographique, précisément en 1960, l'armature urbaine au Maroc comptait 112 centres urbains dont seulement 8 étaient qualifiés de « Grandes villes » (plus de 100 000 habitants). Quarante quatre ans plus tard, ce nombre a connu une augmentation spectaculaire en passant à 351 villes en 2004, soit trois fois le nombre au début de la période. La transition urbaine a été accompagnée par une multiplication du nombre des villes de tailles différentes. On a vu, de ce fait, le nombre des « Grandes villes » se multiplier par plus de 3, ceux des centres, ayant des tailles comprises entre 20 000 et 50 000 et entre 50 000 et 100 000, ont été multipliés par 5 et 9 respectivement. Les petits centres, quant à eux, ont vu leur nombre passer de 89 à 237 entre 1960 et 2004.

Tableau 1: évolution du nombre des centres urbains selon la classe de taille, 1960-2004.

Classes de taille (habitants)	1960	1971	1982	1994	2004
Moins de 20000	89	138	181	227	237
20000 – 50000	12	19	33	42	60
50000 – 100000	3	6	12	24	28
100000 et plus	8	11	14	21	26
Total	112	174	240	314	351

Source: CERED (1988); Chahoua (1988, 2005)

Le développement du nombre de villes et leur répartition spatiale se sont fait donc dans le cadre de ces interactions entre les transitions urbaine et démographique. Au début, les grandes concentrations drainaient des contingents importants de migrants car elles offraient

plus d'opportunités d'emplois. Puis l'on assista par la suite à une réorientation en grande partie de ces flux vers les petites et moyennes villes. Résultat d'une politique de peuplement que l'Etat a mis en œuvre visant d'une part, à décongestionner les grandes villes, et d'autre part, à permettre aux différentes régions du Royaume de se doter de villes locales et régionales à même d'assurer la fonction de pôles de développement⁵.

De la multiplication des concentrations à la diffusion de la « culture urbaine »

La multiplication des concentrations urbaines favorise la transition démographique aussi bien dans les villes que dans la campagne. Comme il l'avait déjà longtemps souligné Writh (1938), « plus la communauté sera nombreuse, dense et hétérogène, plus seront accentuées les caractéristiques associées au phénomène urbain »⁶. Cette concentration qui favorise la diffusion est considérée par certains auteurs comme préalable à la modernisation et à l'industrialisation (Santos, 1975).

En plus, nous pouvons retenir que le fait « urbain » n'est pas une simple observation de la multiplication des formes spatiales spécifiques, mais il exprime également un comportement particulier des individus. A ce propos, Castells (1972) a défini « la société urbaine » « avant tout par une certaine culture, la culture urbaine, au sens anthropologique du terme, c'est-à-dire un certain système de valeurs, normes et relations sociales... ». Le même auteur, dans ses travaux sur l'idéologie urbaine, a précisé qu'il peut y avoir diffusion de la « culture urbaine » à travers les campagnes sans pour autant que les différences des formes écologiques s'estompent entre les deux milieux. Partant de là, l'urbanisation peut être définie comme étant un processus de transformations qui affecte aussi bien la ville que la campagne. La ville, dans ce contexte, demeure bien entendu le lieu privilégié de son enclenchement.

A ce niveau d'analyse, l'on peut faire référence au travail de Termote, dans lequel, il affirme qu'il est indispensable d'analyser la transition démographique dans un cadre qui tient compte de la multiplicité des interactions spatio-temporelles possibles entre les phénomènes démographiques (Termote, 1992). Ainsi, la mobilité spatiale fait partie de la transition démographique au même titre que la mortalité et la fécondité. En effet, si

la migration est au cœur de la transition urbaine, elle occupe fort probablement une place déterminante dans la diffusion spatiale de la baisse de la fécondité.

Nous avons essayé tout le long de cette section de démontrer l'existence d'une relation relativement forte entre la transition urbaine et la transition démographique. Et nous avons pu mettre en évidence que la multiplication des concentrations urbaines peut être accompagnée d'une diffusion des normes urbaines à travers l'espace et s'étendre à la partie rurale. Notre préoccupation, dans ce qui va suivre, est justement de faire sortir les différents stades de la transition où se trouvent les différentes composantes de l'espace marocain, qu'elles soient urbaines ou rurales. Pour ce faire, nous retiendrons comme unité d'analyse, les deux types entités les plus fines dans le découpage, à savoir la commune rurale et la ville.

“ Entités urbaines et rurales: différence des formes et un apparemment des comportements démographiques ”

Dans toutes les études menées sur la transition démographique, la fécondité figure toujours comme la variable de référence pour l'analyse des mutations démographiques des populations. Elle se trouve, de ce fait, placée au cœur même de la transition démographique et par conséquent, nous allons nous conformer à cette règle et retenir la fécondité des femmes comme l'indicateur synthétique pour analyser la transition démographique qui s'opèrent au niveau des différentes entités spatiales du Royaume.

Contexte général de la baisse de la fécondité au Maroc

Le Maroc, à l'instar de plusieurs pays de la région, semble se situer dans la deuxième phase de la transition démographique. Avant les années 1970, le comportement démographique de la population, qu'elle soit urbaine ou rurale, était en faveur de la famille élargie par le maintien d'une forte fécondité. Depuis, les années 1970, on assistait à une baisse soutenue de la fécondité, expliquée beaucoup plus par le recul de la fécondité urbaine que

⁵ Notamment l'élaboration d'un programme national d'aménagement des zones industrielles. En plus, plusieurs études ont été réalisées pour identifier les déséquilibres régionaux, terme de répartition spatiale de la population (CERED, 1993).

⁶ Cité par Marcoux (1989).

par celui de la fécondité rurale. Cette dernière n'ayant entamé sa baisse proprement dite qu'à partir du début des années 1980.

Comme il a été observé par Chesnais (1986), la baisse de la fécondité au début était expliquée surtout par la limitation des mariages ; l'effet de la contraception, dans le cas marocain, n'a commencé à se manifester qu'au milieu des années 1990 (Direction de la Statistique, 1993 ; Bouchachen, 1995, Yaacoubd, 1995 ; Mghari, 2000 ; Courbage, 2005) ; et ce malgré, les actions entreprises par l'Etat, depuis la fin des années 1960, pour encourager le contrôle des naissances (Direction de la Statistique, 1995). Malgré l'abondance des écrits sur la transition démographique, notamment ceux produits dans le cadre des activités du Centre d'études de recherches démographiques (C.E.R.E.D), les mécanismes expliquant la baisse de la fécondité sont encore une énigme, dans l'absence de recherche qualitative et multidisciplinaire. Rares sont, également, les études et analyses qui se sont préoccupées de la transition démographique au niveau le plus fin de l'espace. Le travail du CERED (1999), à ce propos, demeure très intéressant dans la mesure où il semble se présenter comme la seule étude, à notre connaissance, à avoir présenté une analyse plus fine au niveau des provinces et préfectures. Des espaces qui, à notre avis, sont relativement hétérogènes et les conclusions tirées de l'analyse de leurs mutations démographiques demeurent encore à caractère général si l'on tient compte des spécificités locales d'ordre culturel, économique, social...

Pour combler cette lacune, cette contribution se veut une analyse de la transition démographique aux niveaux des communes rurales et des villes. Une approche qui se devrait en principe d'apporter plus d'homogénéité dans nos unités d'analyse et permettre d'affiner davantage l'analyse des comportements démographiques au Maroc.

Le travail, que nous mènerons, sera basé sur des données relatives à des entités territoriales plus fines. Il s'agit des communes rurales et des villes constituant le territoire national. Mais au préalable, nous avons procédé à la reconstitution de certaines de ces villes au début et à la fin de la période d'observation. Les données utilisées sont fournies par les recensements de la population de 1994 et 2004. L'élaboration du fichier de base est passée par plusieurs étapes :

a. la reconstitution des villes a demandé, dans un

premier temps, une reconstitution des entités en 1994 selon le découpage en vigueur en 2004 car plusieurs arrondissements n'existaient pas en 1994. Dans un deuxième temps, les villes, surtout les grandes, ont été reconstituées selon le principe de la continuité du bâti. A défaut d'informations détaillées, cette règle n'a pas été toujours respectée notamment dans le cas où le bâti s'étend d'une commune urbaine à une commune rurale ;

b. les indicateurs démographiques et socio-économiques relatifs aux espaces reconstitués sont calculés sur la base des données désagrégées fournies par les recensements de 1994 et de 2004 selon un principe de pondération⁷ ;

c. le fichier est composée des données relatives aux villes et communes rurales dont chacune d'elles (villes et communes) est représentée sous forme d'enregistrement et retenue comme unité statistique à part.

Niveaux de fécondité: similitudes entre différentes formes spatiales

Rappelons tout d'abord que la fécondité des femmes marocaines se situait, en 2004, à 2,5 enfants par femme, un niveau de près de 20% supérieur au seuil de remplacement des générations (2,1 enfants par femme). La référence au milieu de résidence fait ressortir, comme il est attendu, qu'il naît en moyenne plus d'enfants par femme rurale que par son homologue urbaine ; le dernier recensement de la population donne des indices de fécondité respectifs de l'ordre de 3,1 et 2,1 enfants par femme, soit un écart moyen de 1 enfant.

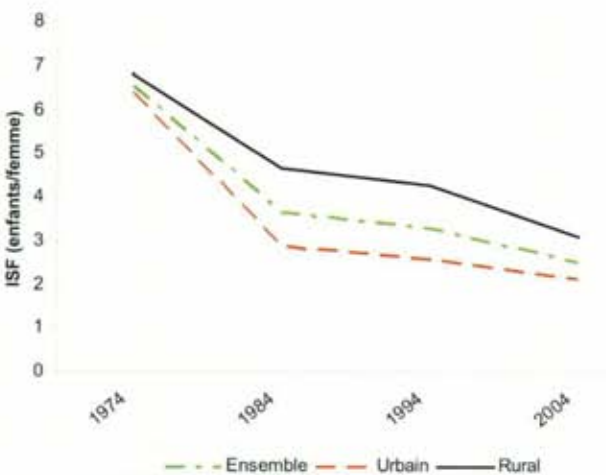
Baisse plus accentuée en milieu rural durant la dernière décennie (1994-2004)

Au début de la transition démographique (début des années 1970), on comptait près de trois fois d'enfants par femme qu'en 2004, soit une moyenne de l'ordre de 7 enfants par femme, quel que soit le milieu de résidence. A cette époque les attitudes et les normes, répandues parmi la population marocaine à majorité rurale, étaient par la force des choses, en faveur d'une progéniture abondante. On assistait donc d'une part, à la contraction des mariages à des âges précoces aussi bien chez les femmes que chez les hommes, et d'autre part, à un faible recours aux moyens de contraception parmi les femmes. Depuis lors, la fécondité a entamé une baisse régulière pour perdre en trente ans plus de 60% de sa valeur en passant de près de 7 à 2,5 enfants par femme (1974-2004). L'examen de cette tendance à la baisse de la

⁷Les pondérations sont constituées par référence aux effectifs des sous-populations qui interviennent dans la construction de l'indicateur.

fécondité, par milieu de résidence, révèle que, dans un premier temps, la baisse était plus importante chez les femmes urbaines qui ont vu reculer leur fécondité de plus de 55% entre 1974 et 1984, contre seulement 31% chez les femmes rurales. Par contre, entre 1994 et 2004, la baisse est beaucoup plus ressentie en milieu rural pour lequel on a relevé un repli de la fécondité de l'ordre de 27% contre 18% dans le milieu urbain. Entre ces deux périodes, la baisse était presque de même ampleur quel que soit le milieu de résidence (courbes presque parallèles entre 1984 et 2004). De la lecture de la représentation graphique, il ressort que les fécondités urbaine et rurale ont évolué d'un niveau élevé pour se stabiliser probablement, dans quelques années, avec l'achèvement de la transition, à un niveau plus bas aux environs du seuil de remplacement des générations. Cette affirmation suppose que des circonstances vont jouer à l'encontre d'une chute prolongée en deçà dudit seuil.

Figure 3: Evolution de l'indice synthétique de fécondité entre 1974 et 2004.



Espace au Maroc : incohérence entre typologie dichotomique et comportement démographique

Si l'on examine la population résidente dans la partie urbaine du Royaume, on constate que c'est une population hétérogène, comme d'ailleurs l'a déjà affirmé des décennies auparavant Writh, et que le degré d'appréciation des valeurs urbaines varie à l'intérieur même de l'espace urbain pour plusieurs considérations, notamment la densité, la taille, le temps demandé de passer de la ruralité à l'urbanité... Tous ces facteurs et certainement d'autres ont fait que les niveaux de fécondité des 351 unités urbaines varient, en 2004, dans une plage

de plus de 3 points passant de 1,3 à 4,7 enfants par femme. Deux centres se partagent la valeur minimale ; il s'agit des localités de Tighza (province de Kénifra) et Skhinate (province de Fès). La valeur maximale, quant à elle, revient au centre de Laatra, situé dans la province de Safi. On notera à ce propos que les trois centres s'identifient à des agglomérations qui ne dépassent guère 3500 habitants. Le reste des villes et centres urbains affichent des indices synthétiques de la fécondité dont la moyenne est de 2,30 enfants par femme ; 50% parmi eux n'atteignent pas 2,2 enfants par femme, correspondant à une dispersion relativement importante avec écart type de près de 23%. Autrement dit, les entités constituant l'espace urbain national se trouvent à des étapes différentes de transition démographique, et fort probablement elles présenteront plusieurs schémas d'évolution de leurs indices de fécondité. Chose qu'on aura l'occasion, par la suite, de mieux expliciter en analysant leurs baisses.

Tableau 2: Mesures de la tendance centrale et indicateurs sur la dispersion de l'indice synthétique de fécondité par milieu de résidence, 2004

Indicateurs	Villes	C.rurales	Ensemble
Effectif	351	1 298	1 649
Minimum	1,30	1,00	1,00
Maximum	4,70	6,80	6,80
Médiane	2,20	3,00	2,80
Moyenne	2,30	3,06	2,90
Ecart-type	0,52	0,84	0,85
CV	22,6%	27,6%	29,2%

CV : Coefficient de variation

L'espace rural, quant à lui, présente un éventail relativement plus large de variation de la fécondité. D'une fécondité égale à l'unité, les femmes rurales peuvent donner naissance en moyenne jusqu'à près de 7 enfants par femme. On retiendra également que sur près de 1300 communes rurales, la moitié (649 communes) affichaient lors du dernier recensement un indice de fécondité inférieur à 3 enfants par femme.

De ces informations sur la fécondité des entités territoriales qu'elles soient urbaines ou rurales, il ressort que ces deux types d'espaces sont occupés par des populations hétérogènes qui affichent des différences énormes en matière de comportements démographiques. A ce propos, nous pouvons nous demander si cette hétérogénéité trouve une part de son explication dans la faiblesse de la conceptualisation utilisée pour la typologie

de l'espace marocain⁸? D'ailleurs Moriconi-Ebrard (1994) considère que la définition de « l'urbain » est « inséparable du but sous-jacent de son utilisation. Cette finalité n'est pas nécessairement d'ordre scientifique : elle peut être politique, administrative, stratégique ». Et de ce fait, la typologie basée sur des considérations fonctionnalistes de la ville, tel le cas marocain, ne coïncide pas nécessairement avec celle basée sur des préoccupations démographiques.

De la différence des formes spatiales à l'appareillement des comportements

Nous avons vu précédemment que les niveaux de fécondité, qu'ils soient faibles ou élevés, sont partagés par des formes spatiales différentes. L'antériorité urbaine, dans ce cas, ne semble pas évidente puisque plusieurs communes rurales se distinguent par des niveaux de fécondité très faibles, voire plus faibles, que ceux affichés par plusieurs entités urbaines. Situation paradoxale, certes, mais elle a été également observée, des décennies auparavant, dans plusieurs pays occidentaux notamment dans les arrondissements ruraux de la Wallonie pour lesquels on a observé une baisse précoce de la fécondité avant même les cités industrielles et les villes traditionnelles du pays (Leboutte et Poulain, sd).

Tableau 3: Répartition des villes et communes rurales selon les classes de l'indice synthétique de fécondité (ISF), 2004

Classes de l'ISF (enfant(s) par femme)	Villes		Communes rurales	
	Effectif	%	Effectif	%
moins 1,5	5	1,4%	19	1,5%
1,5 à 2,1	118	33,6%	106	8,2%
2,1 à 3	192	54,7%	503	38,8%
3 à 5	36	10,3%	634	48,8%
5 et plus			36	2,8%
Total	351	100,0%	1 298	100,0%

A la date du dernier recensement, près de 35% des villes affichaient déjà des indices de fécondité inférieurs au seuil de remplacement des générations (2,1 enfants par femme), soit 123 villes sur 351. Dans la même case, est classé presque le même nombre de communes rurales (125) constituant toutefois une proportion ne dépassant guère 10% de leur effectif. Parmi ces dernières figurent une dizaine qui affichaient des niveaux (*inférieurs à 1,3 enfant*

par femme) jamais observés au niveau d'un centre urbain⁹. De l'autre côté, les unités urbaines, ayant affiché un niveau de fécondité compris entre le seuil de remplacement, retenu aussi comme moyenne urbaine nationale (2,1 enfants/femme), et 3 enfants par femme, constituent près de 55% du total des villes. Ces niveaux sont aussi partagés par près de 40% des communes rurales, soit un peu plus de 500 communes. Chose qui peut être expliquée probablement d'une part, par une acculturation de ces populations rurales et, d'autre part, par l'adoption, des habitants de certains centres urbains généralement de petites tailles, d'attitudes relativement traditionnelles, en matière de reproduction.

Enfin, les femmes, ayant opté pour une progéniture d'au moins égale à 3 enfants, sont beaucoup plus présentes dans la partie rurale qu'urbaine. Le dernier recensement classe la majorité (51,6%) des communes rurales dans cette catégorie ; on compte près de 670 communes rurales contre seulement 36 entités urbaines (10% des villes).

Variation de la fécondité : coexistence du comportement malthusien et d'attitudes natalistes

Il a été observé précédemment que la baisse de la fécondité en milieu urbain, entre 1994 et 2004, a été moins importante que celle relevée en milieu rural. Comment s'est opéré ce repli de la fécondité aux niveaux des villes et des communes rurales durant la période 1994 et 2004?

Baisses importantes pour les fécondités élevées

Dans cette section, nous allons travailler sur la liste des villes et des communes pour lesquelles on dispose de données à la fois au début et à la fin de la période d'observation à savoir les dates des deux derniers recensements (1994 et 2004). On se contentera, de ce fait, d'analyser l'évolution de la fécondité de seulement 307 villes et 1272 communes rurales. Il est aussi à préciser que le lecteur doit prendre en considération que l'indicateur de fécondité en 1994 ne présente pas la même précision que celui de 2004. Contrairement au premier qui a été calculé sur la base d'une proportion ne dépassant guère 25% des ménages, le dernier est issu d'un traitement exhaustif des questionnaires, entrepris par le Haut-commissariat au Plan, grâce à la technologie de la Lecture automatique des documents (LAD).

⁸Rappelons à ce propos que l'espace marocain dispose d'une double définition de l'urbain. la première est administrative, la seconde dite « statistique » complète la première par un reclassement, au sens statistique, de certaines localités rurales (Chahoua, 1995 et 2005).

⁹Les communes rurales ayant des ISF inférieurs à 1,3 enfant par femme: Aghouinite et Gleibat El Foula relevant de la région d'Oued Ed-dahab-lagouira; AlMahbass, Asrir, Labyar, Taliouine Assaka et Ben Khilil relevant de la région de Guelmim Es-semara; Ameijaou, Ras El Ma, Talilit appartenant à la région de l'Oriental.

Tableau 4: Répartition des villes et communes rurales selon les classes de l'ISF et par catégories de variation relative, 1994-2004

Classes de l'ISF en 1994 (enfant(s) par femme)	Variation relative de l'ISF entre 1994 et 2004								Total		Effectifs		
	Baisse						Augmentation (ou stagnation)						
	Supérieure à 50%		50% à 25%		Inférieure à 25%				Villes	CR	Villes	CR	
	Villes	CR	Villes	CR	Villes	CR	Villes	CR					
moins 1,5					50,0%		50,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	2	1
1,5 à 2,1			9,1%		54,5%	21,1%	36,4%	78,9%	100,0%	100,0%	100,0%	11	19
2,1 à 3	0,7%	2,3%	34,9%	18,8%	58,9%	43,2%	5,5%	35,8%	100,0%	100,0%	100,0%	146	176
3 à 5	7,8%	5,5%	64,5%	46,5%	27,0%	40,9%	0,7%	7,1%	100,0%	100,0%	100,0%	141	729
5 et plus	28,6%	17,6%	71,4%	66,0%		15,6%		0,9%	100,0%	100,0%	100,0%	7	347
Total	4,6%	8,3%	48,2%	47,2%	42,7%	34,0%	4,6%	10,5%	100,0%	100,0%	100,0%	307	1 272
Effectifs	14	105	148	601	131	432	14	134	307	1 272			

CR: Communes rurales

Il a été observé précédemment que l'indice de fécondité urbain a reculé de près de 18% entre 1994 et 2004. En milieu rural, la baisse était plus importante et a atteint près de 27%. Ces proportions demeurent toutefois des variations relatives moyennes, par comparaison à celles observées aux niveaux des villes et des communes rurales. Il est à préciser aussi que si la baisse est observée pour la quasi-totalité des villes (95%) et des communes rurales (90%), plusieurs entités géographiques urbaines (14 villes) ou rurales (134 communes) ont été, par contre, associées à des variations relatives nulles ou de signe positif. Elles représentent respectivement près de 5% et 11%. Les replis des fécondités, entre 1994 et 2004, ont été tellement importants que près de 53% des villes et presque 56% des communes rurales ont été associées à des baisses relatives supérieures à 25%. On notera que les fortes baisses sont bien entendu l'apanage des fécondités élevées.

Avec une moyenne d'au moins 5 enfants par femme, cette catégorie se distingue par des proportions d'entités administratives ayant connu des baisses relatives de fécondité supérieures à 50% en 10 ans, aussi bien pour les villes (28,6%) que pour les communes rurales (17,6%). Les baisses relatives entre 25% et 50% concernent 71% et 66% respectivement.

La catégorie de fécondité allant de 3 à 5 enfants par femme est constituée de 141 villes et 729 communes rurales. Cette catégorie, aussi, a connu des baisses relatives importantes puisque 65% parmi les premières et près de 47% des secondes ont enregistré des régressions de leurs niveaux de fécondité variant de 25% à 50%.

La baisse est moins éminente pour la catégorie, constituée de 146 villes et 176 communes rurales, ayant des niveaux

de fécondité compris entre 2,1 et 3 enfants par femme. Les proportions de ces entités administratives les plus importantes sont plutôt relevées pour les baisses relatives inférieures ou égales à 25%. Il s'agit d'un peu moins de 59% des villes et plus de 43% des communes rurales.

Variation relative positive: prédominance rurale

Si la baisse est observée dans presque la totalité des localités quel que soit leur statut (urbain ou rural), il n'en demeure pas moins que le redressement du comportement procréateur semble aussi caractériser plusieurs communes rurales et centres urbains. On estime leurs nombres à 10% et 5% respectivement, soit un total de 148 entités dont plus de 90% relèvent de l'espace rural. Il est toutefois à préciser que cette progression peut aussi être une illusion statistique étant donnée la différence en matière de précision entre les deux recensements.

Matrices de transition: phénomène de rattrapage associé aux faibles fécondités

Dans les sections précédentes, nous avons pu mettre en évidence l'importance de la baisse de la fécondité, quel que soit l'espace étudié. On a également relevé l'existence de plusieurs entités géographiques pour lesquelles sont observées des variations positives aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Sur la base de ces différents schémas de «transitions de la fécondité», nous avons construit, pour chaque milieu de résidence, une matrice de transition en vue d'illustrer comment s'est opérée cette mobilité des villes et communes rurales entre les classes de l'ISF durant la période de 1994 à 2004.

De ces deux matrices, nous pouvons relever, comme il a été déjà observé, qu'aucune catégorie ne présente une

Tableau 5: Matrice de transition entre les classes de l'indice synthétique de fécondité (ISF) des villes et communes rurales, 1994-2004

Classes de ISF 1994 (enfant(s) par femme)	Classes ISF 2004 (enfant(s) par femme)					Total	
	moins 1,5	1,5 à 2,1	2,1 à 3	3 à 5	5 et plus	%	Effectifs
Villes et centres							
moins 1,5	50,0%	50,0%				100,0%	2
1,5 à 2,1	9,1%	63,6%	18,2%	9,1%		100,0%	11
2,1 à 3	1,4%	50,7%	44,5%	3,4%		100,0%	146
3 à 5		19,1%	71,6%	9,2%		100,0%	141
5 et plus			57,1%	42,9%	0,0%	100,0%	7
Communes rurales							
moins 1,5	0,0%	100,0%				100,0%	1
1,5 à 2,1		21,1%	52,6%	26,3%		100,0%	19
2,1 à 3	4,0%	19,9%	59,7%	16,5%		100,0%	176
3 à 5	1,1%	8,1%	45,1%	44,9%	0,8%	100,0%	729
5 et plus	0,3%	0,6%	13,5%	76,9%	8,6%	100,0%	347

stabilité parfaite puisque les diagonales sont constituées de valeurs largement inférieures à l'unité. La lecture de ces deux tableaux nous permet de tirer les enseignements suivants:

a. La fécondité des villes acquiert relativement plus de stabilité (valeurs constituant la diagonale) passant des niveaux plus élevés aux plus faibles. Elle se renforce davantage particulièrement pour les valeurs inférieures au seuil de reconstitution des générations (entre 1,5 et 2,1 enfants par femme). En effet, la proportion des villes n'ayant pas changé de catégorie, passe de 0% pour le groupe de 5 enfants par femme et plus à près de 64% pour la catégorie de 1,5 à 2,1 enfants par femme. En deçà de 1,5 enfant, le risque d'instabilité s'élève, de nouveau, et se situe à près de 50%.

b. Même remarque peut être faite pour la partie rurale pour laquelle la stabilité est plutôt prononcée au niveau de la catégorie de communes ayant des niveaux de fécondité compris entre 2,1 et 3 enfants par femme. En témoigne, la proportion de 60% des communes rurales qui continuent de faire partie de la même classe de fécondité entre 1994 et 2004. Les niveaux de fécondité inférieurs au seuil de renouvellement des générations (2,1), quant à eux, présentent des risques d'instabilité relativement plus importants

c. La tendance au rattrapage semble aussi faire partie des attitudes des populations de plusieurs entités qu'elles soient urbaines ou rurales. L'étalement à droite de la diagonale explique justement l'existence dudit

phénomène qui semble marquer beaucoup plus les faibles fécondités. Associées à des niveaux de fécondité inférieurs à 2,1 enfants par femme, les populations de plusieurs villes et communes rurales ont tendance à corriger leurs comportements démographiques et optent pour une élévation de leurs fécondités. C'est ainsi que plus de 27% des villes dont les niveaux de fécondité, en 1994, se situent entre 1,5 et 2,1 ont vu leur fécondité transiter à des niveaux supérieurs à 2,1 enfants par femme. Cette proportion est de trois fois supérieure (78,9%) pour les communes rurales relevant de la même classe.

d. L'étalement à gauche explique, en quelque sorte, la portée de la baisse des fécondités pour une classe donnée. Il ressort des tableaux que la mobilité des villes et communes rurales est plus intense pour celles ayant de fortes fécondités. Ainsi la totalité des villes et plus de 91% des communes rurales, ayant une fécondité supérieure à 5 enfants par femme, ont transité à un niveau inférieur à 5 et presque 57% et 14% respectivement ont vu leurs fécondités régresser, d'une manière spectaculaire, pour atteindre des niveaux inférieurs même à 3 enfants par femme. A ce propos, notons au passage que malgré que ces proportions sont à l'avantage des villes, il n'en demeure pas moins que la portée de la baisse et plus prononcée pour les communes rurales parmi lesquelles plusieurs ont vu leur niveau de fécondité passer de plus de 5 enfants par femme à un niveau inférieur au seuil de remplacement.

Cartographie de la fécondité : continuité spatiale de la diffusion des valeurs antinatalistes autour de noyaux ruraux

L'examen de l'évolution des niveaux de la fécondité a révélé que la baisse concerne presque l'ensemble des entités territoriales: témoigne de ce fait, l'engagement des populations des différentes entités territoriales du pays dans diverses étapes du processus de la transition démographique. Il ressort également des résultats des recensements que le principe de l'antériorité de la baisse de la fécondité urbaine est relativement compromis puisque l'on observe que plusieurs entités rurales affichent des indices de fécondité comparables à ceux relevés au niveau des villes à faible fécondité. Peut-on, dans ce contexte, se demander si la diffusion des valeurs urbaines va de pair avec leur diffusion spatiale. Autrement dit, peut-on envisager que la proximité et le voisinage favorise la diffusion de la baisse de la fécondité entre les entités juxtaposées.

L'examen de la carte révèle que les communes rurales (117 communes rurales), ayant des indices de fécondité inférieurs au seuil de reconstitution des générations (2,1 enfants par femme) sont localisées en leur majorité au nord et au sud du pays, et sont aussi éparpillées dans sa partie centrale. En effet, la partie nord des régions de l'Oriental et de Taza Al Hocéima-Taounate compte près de 47 communes ayant affiché en 2004 un indice de fécondité inférieur à 2,1 enfants par femme. Parmi elles, figure la commune rurale de Ras El Ma (Province Nador) qui présente la plus faible fécondité de ce groupe à savoir 1,1 enfant par femme.

Au sud, on retrouve également presque le même nombre de communes rurales (44) relativement groupées et qui sont associées toutes à des niveaux de fécondité de même catégorie (inférieurs à 2,1 enfants par femme). Elles relèvent de la région de Sous-Massa-Draa et de la province de Guelmim. Dans ce groupe, la commune de Taliouine Assaka (Province de Guelmim) se distingue par une fécondité minimale qui ne dépasse guère 1 enfant par femme.

Au centre du pays, existent également plusieurs communes dont les femmes ne sont pas en mesure de reconstituer leurs générations. Elles sont au nombre de 15 et sont réparties sur trois régions, à savoir Fès-Boulemane, Meknès-Tafilalt et Tadla Azilal. Les indices de fécondité qui leurs sont associés sont moins faibles, notamment celui de la commune de Azzaba (1,5 enfant par femme) dont la province d'appartenance est Sefrou. On peut dire que ces communes rurales à faible fécondité (moins de 2,1 enfants par femmes) constituent trois groupes:

a. le premier groupe de communes est situé à l'intérieur de la zone délimitée par la méditerranée au nord, et par le polygone passant respectivement par les communes de Izemmouren, Zaouiat Sidi Abdelkader, Tizi Ouasli (province d'Al Hocéima), Tiztoutine (provinces de Nador), Mestegmer (provinces de Taourirt), Lebkhata, Laaouinate et Ras Asfour (province de Jerada), Laatamna (province de Berkane);

b. le second est localisé à l'intérieur de la zone au sud du pays, délimitée par l'océan atlantique à l'ouest et par le polygone passant respectivement sur les communes de Aourir (Agadir Id ou Tanane), Issen, Nihit, Imi N Tayart, Adar (Taroudant), Tizakht (Tata), Ben Khilil (Guelmim);

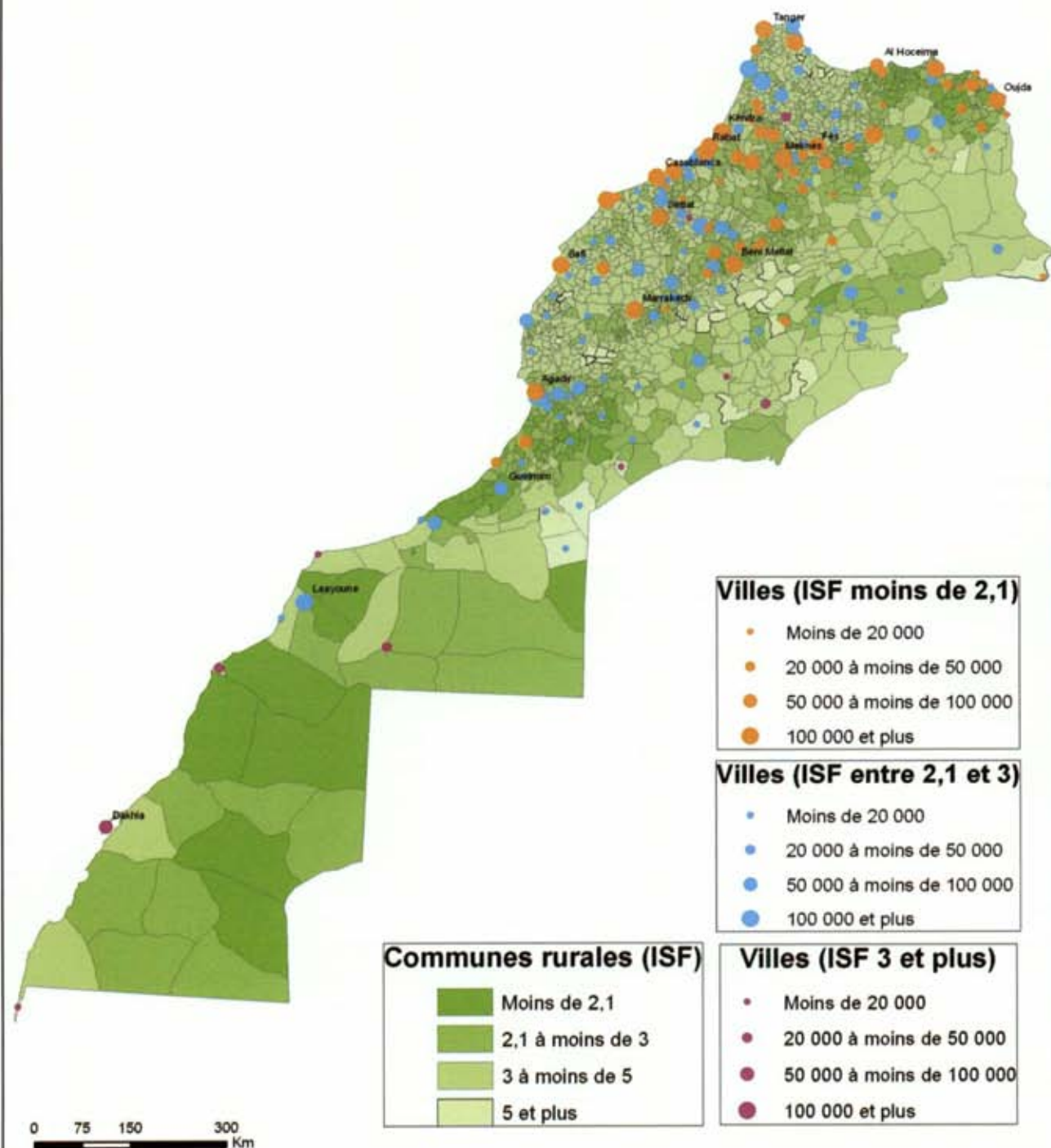
c. les communes constituant le troisième groupe sont dispersées le long de l'axe liant plus ou moins la ville de Marrakech à celle de Fès.

On constate également qu'autour de ces noyaux, se constituent des couronnes de communes rurales qui affichent des indices de fécondité relativement faibles relevant du groupe de niveaux de fécondité immédiatement supérieurs (2,1 à 3 enfants par femme). On a l'impression de ce fait que c'est à partir de ces noyaux, constitués de communes rurales, que la diffusion des valeurs antinatalistes se propagent et non pas des villes avoisinantes. D'un autre côté, on peut observer que plusieurs communes longeant le littoral et situées à proximité de concentrations urbaines importantes (Rabat, Casablanca, El Jadida, Safi, Tétouan, Tanger ayant des indices de fécondité inférieurs au seuil de reconstitution des générations) affichent des indices de fécondité relativement élevés supérieurs à 3 enfants par femme. Cette situation paradoxale de la baisse de la fécondité laisse supposer que l'espace dans l'absolu ne peut pas à lui seul expliquer la diffusion des valeurs antinatalistes. Il y a donc d'autres facteurs qui devraient intervenir pour favoriser la propagation de la baisse de la fécondité entre des communes rurales riveraines. A ce propos, nous voulons faire référence à l'étude de Basu et Amin (2000), dans laquelle les auteurs ont identifié l'identité linguistique comme un facteur facilitateur de la diffusion des valeurs modernes parmi la population Bengali qui se trouve de part et d'autre des frontières du Bangladesh et de l'Inde. Dans ce cas, la diffusion spatiale obéit à une logique identitaire favorisant une continuité des comportements démographiques à travers l'espace. La langue parlée peut être également un vecteur facilitateur de cette diffusion spatiale à travers même les frontières tracées entre les pays.

Niveaux de développement différents pour les entités spatiales : vers une stabilité de la fécondité

La baisse de la fécondité est pratiquement confirmée dans presque la totalité des entités territoriales. Les études portant sur les déterminants de la fécondité confirment une forte corrélation négative entre le développement et la fécondité. Cependant, aucune étude sur la fécondité n'a pu prédire le début de la transition démographique ni les conditions dans lesquelles va se réaliser. En témoigne, l'étude de Bongaarts et Cotts Watkins (1996) dans laquelle les auteurs, en travaillant sur 69 pays en développement y compris le Maroc, sont arrivés à conclure que la baisse de la fécondité peut être amorcée à différents stades de développement et dans divers contextes socio-économiques.

Indice synthétique de fécondité des communes
rurales et des villes selon la catégorie de taille
2004



Source: Haut Commissariat au Plan

Plusieurs recherches sur la causalité en démographie ont été menées en vue d'identifier les facteurs déterminant de la fécondité notamment le travail de Bongaarts et autres (1984) dans lequel les auteurs ont distingué deux groupes de variables. Les variables qui agissent directement sur la fécondité et relèvent des aspects biologique et comportemental. La deuxième catégorie est composée de variables socio-économiques et environnementales et sont d'ordre social, culturel, économique, institutionnel, psychologique, sanitaire et environnemental. Contrairement au premier groupe, ce deuxième type de variables affecte indirectement la fécondité par la modification des variables proches (relevant du premier groupe).

Déterminants proches de la fécondité

L'examen des déterminants de la fécondité pour des entités territoriales soulève le problème de données sur les comportements des individus en matière de reproduction. Il va de même pour les variables biologiques pour lesquelles l'information est pratiquement non disponible, notamment la stérilité des femmes. Par contre, le recensement de la population, qui est une opération à caractère exhaustif, fournit les informations nécessaires pour l'élaboration d'indicateurs socio-économiques sur les entités territoriales plus fines du découpage administratif.

Nuptialité : effets différenciés

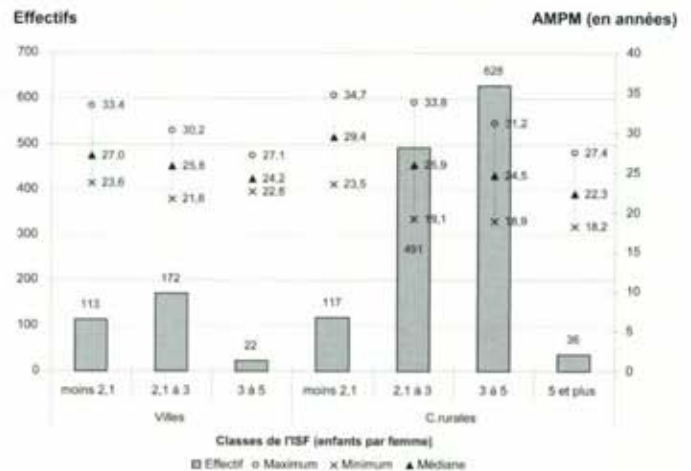
L'âge moyen au premier mariage féminin (AMPMF) est l'une des variables qui permettent de renseigner sur le modèle matrimonial. Il est considéré comme variable comportementale fort déterminante, d'une manière directe, sur la fécondité. Au Maroc, pays musulman, cet âge marque pratiquement le début de la vie reproductive de la femme puisque toute conception doit en principe survenir dans le cadre de l'institution du mariage. Cette condition n'est pas, à elle seule, suffisante pour déterminer le modèle de nuptialité car d'autres variables sont envisagées pour déterminer le niveau de la fécondité, notamment la divortialité, le veuvage, le remariage.

L'âge moyen au premier mariage des femmes exprime la durée d'exposition de la femme à la conception. Plus l'âge est précoce, plus la femme a de chances d'avoir davantage d'enfants en l'absence bien entendu de phénomènes perturbateurs tels que la divortialité et le veuvage.

A la date du dernier recensement 2004, on a estimé l'âge moyen au premier mariage des femmes à 26,3 ans. Une

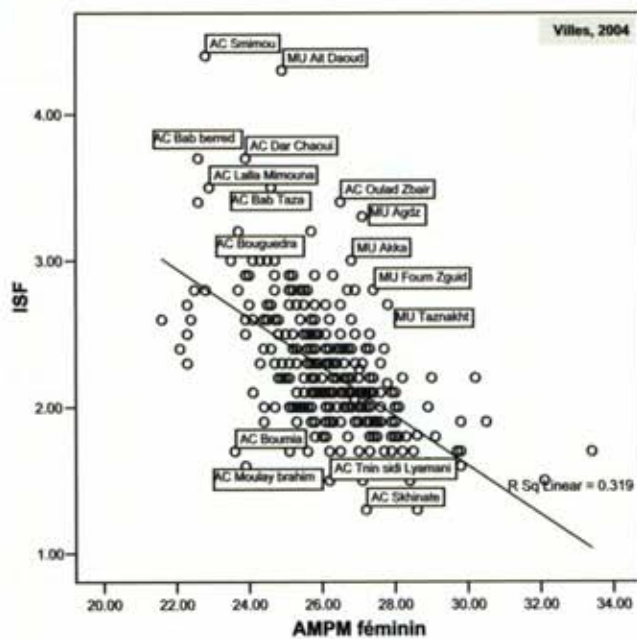
moyenne qui dissimule des disparités énormes entre les entités territoriales aussi bien urbaines que rurales. Les fécondités urbaines sont associées à des AMPM qui varient de 21,6 ans à 33,4 ans, relevés respectivement aux centres Zaouit Bougrine (Province Sefrou) et Tamassint (Province Al Hocéima), soit un intervalle de variation de l'ordre de 12 ans. En milieu rural, celui-ci est plus étendu; il atteint près de 17 ans avec des valeurs extrêmes de 18,2 ans et 34,7 ans, observées dans les communes respectives d'Ait Abbas (province d'Azilal) et d'Ait Karma (province d'Al Hoceima). Cette fluctuation éloquent de l'AMPM entre les entités territoriales témoigne encore une fois de l'hétérogénéité de l'espace marocain en matière de comportement démographique.

Figure 4: Indicateurs statistiques sur l'Age moyen au premier mariage (AMPM) par classes d'Indice synthétique de fécondité (ISF), 2004



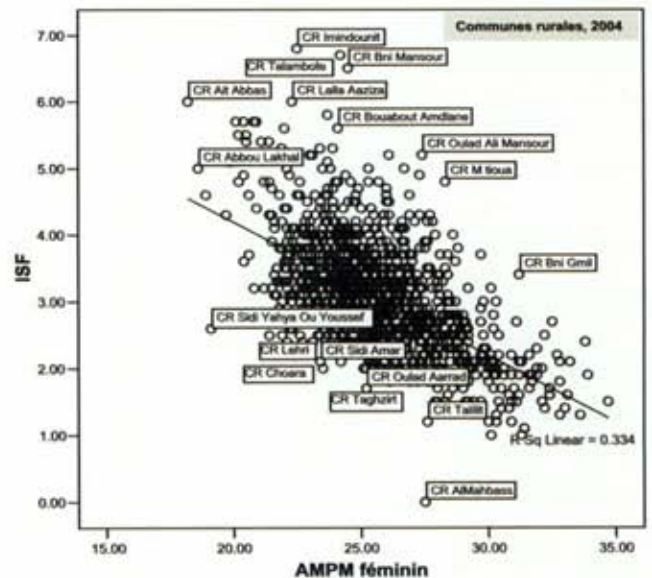
Cependant, la typologie selon la catégorie d'indice synthétique de fécondité révèle une certaine comparabilité des villes et communes rurales relevant de la même classe d'indices de fécondité surtout aux niveaux des classes de 2,1 à 3 enfants par femme et de 3 à 5 enfants par femme pour lesquelles on relève presque les mêmes valeurs médianes de l'AMPM (25,8 et 24,2 ans pour les villes et 25,9 et 24,5 ans pour les communes rurales). Il ressort également des graphiques ci-dessous, que l'AMPM médian des femmes présente une tendance à la hausse au fur à mesure que la fécondité s'élève. La pente de la courbe étant plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. Ce qui vient confirmer, encore une fois, la baisse relativement importante observée au niveau des fécondités des femmes rurales.

Figure 5 : Régression de l'AMPM des femmes et l'ISF (Villes et communes rurales, 2004)



$$ISF_{Villes} = -0,167 \cdot AMPMF + 6,63$$

$$R^2 = 0,32 \quad R = -0,565$$



$$ISF_{C.Rurales} = -0,2 \cdot AMPMF + 8,18$$

$$R^2 = 0,33 \quad R = -0,578$$

Des deux graphiques, ci-haut, ressort une corrélation partielle négative entre l'AMPM et l'ISF (coefficient de corrélation $R = -0,56$). Quel que soit le milieu de résidence, l'AMPM des femmes demeure une variable fort déterminante du niveau de la fécondité. Il explique près du tiers des variations de l'ISF (coefficient de détermination $R^2 = 0,33$). La variation résiduelle étant expliquée bien entendu par d'autres facteurs notamment la contraception, l'avortement et la stérilité.

En tenant compte des classes d'ISF, on constate que l'association entre la fécondité et l'AMPM perd de

son intensité. On pourrait expliquer cette régression de l'association par le fait que l'AMPM ne peut expliquer, à lui seul, la baisse à tous les niveaux de fécondité. On notera toutefois qu'il reste relativement déterminant pour les niveaux de fécondité comprise entre 2,1 et 3 enfants par femme. De toute manière, l'effet de l'AMPM devient sans effet en dessous du seuil de la reconstitution des générations, constat déjà corroboré par plusieurs auteurs qui voyaient dans l'AMPM un déterminant plutôt efficace au début de la transition de la fécondité.

Tableau 6 : Coefficients de détermination et de corrélation selon les classes de l'Indice synthétique de fécondité (villes et communes rurales, 2004)

Classes de l'ISF (enfant(s) par femme)	Villes			Communes rurales		
	Nombre	Coefficient de détermination	Coefficient de corrélation	Nombre	Coefficient de détermination	Coefficient de corrélation
Moins 2,1	113	0,082	0,286	117	0,087	0,294
2,1 à 3	172	0,181	0,428	491	0,116	0,341
3 à 5	22	0,072	0,269	628	0,030	0,174
5 et plus				36	0,017	0,130

Pratique contraceptive : rattrapage du retard par les femmes rurales

Depuis que l'on a commencé à considérer la croissance de la population comme une entrave au développement au Maroc à la fin des années 1960, la limitation des naissances a été retenue par les pouvoirs publics parmi les politiques prioritaires dans la planification économique et sociale. Dès l'année 1971, il a été décidé de promouvoir le recours à la pratique contraceptive par le lancement de campagnes d'information et d'éducation visant la sensibilisation de la population sur les bienfaits de la limitation des naissances. L'Association Marocaine de la Planification Familiale a été créée justement pour prendre en charge ce type d'actions en vue de provoquer, chez la population marocaine, des changements de comportements en matière de reproduction. L'accessibilité aux prestations contraceptives a été renforcée davantage par la mise en place de services et centres spécialisés en planification familiale relevant du Ministère de la Santé (1976), au niveau central et provincial, aussi bien dans les villes que dans la campagne. Des visites ont été également programmées auprès des ménages surtout dans le milieu rural où le recours à la limitation des naissances était difficilement accepté, face au poids culturel encore favorable à une progéniture abondante.

La pression exercée par les pouvoirs publics pour accélérer les changements des mentalités avait effectivement donné ses fruits puisque la pratique contraceptive qui était relativement négligeable avant les années 1960, se situe actuellement à des niveaux relativement élevés. En 1980, peu de femmes mariées avaient eu recours à l'une des méthodes contraceptives. Leur proportion ne dépasse guère 19,4%. Depuis lors, cette proportion n'a cessé d'augmenter pour atteindre plus de 50% en 1995 (EPPS, 1995), pour se situer à plus de 63% en 2004 (EPSF, 2003-04).

Entre 1995 et 2004, la progression de la prévalence contraceptive est expliquée beaucoup plus par l'appropriation de cette pratique par la population féminine rurale puisque, en presque 8 ans, leur part a augmenté de près de 20 points passant de 39,2% à près de 60%. La part des femmes urbaines, par contre, semble s'approcher de son maximum car elle n'a connu qu'une progression très timide passant de 64,2% à 65,5%. Ainsi, l'écart entre les deux milieux est passé de 25 points à 1,5 point. Adéfaut d'informations sur l'utilisation de la contraception par les femmes aux niveaux des entités territoriales plus fines, on peut dire tout simplement que la prévalence

contraceptive dans plusieurs villes et communes rurales peut dépasser largement les moyennes nationales. Il se peut même que la pratique contraceptive soit plus présente parmi les femmes de plusieurs localités rurales, que celles habitant les villes dans lesquelles la régulation volontaire des naissances est censée être une attitude fortement ancrée. Comment se répand ce comportement néo-malthusien à travers les populations des différentes entités géographiques?

Diffusion des valeurs urbaines: quels types d'interactions?

Depuis que la baisse de la fécondité est enclenchée dans plusieurs pays du Sud et devant la faiblesse des associations entre la fécondité et les conditions économique des individus et des communautés, plusieurs auteurs ont commencé, ces dernières décennies, à remettre en cause le primat économique, en faveur d'approches diffusionnistes, pour expliquer la baisse de la fécondité (Knodel et Van de Walle, 1979 ; Watkins, 1986 ; Cleland et Wilson, 1987).

Selon la « Théorie de la diffusion culturelle et technologique », la baisse de la fécondité est favorisée beaucoup plus par la diffusion des idées, des comportements et des techniques (contraception) d'une région à une autre, d'un groupe social à un autre.... On observe de ce fait que les déclinés de la fécondité suivent plus les frontières linguistiques et culturelles qu'économiques (Tabutin, 2000 ; Basu et Amin, 2000).

Cette théorie peut apporter des éclaircissements à la diffusion de la baisse de la fécondité à partir de deux noyaux de communes rurales (ayant des indices de fécondité inférieurs au seuil de reconstitution des générations), observés au Nord et au Sud du Royaume.

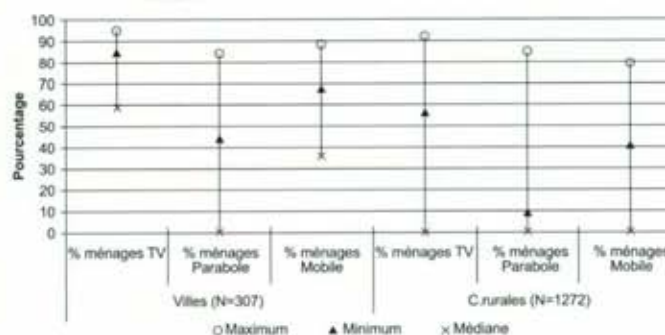
Dans le même contexte, Coale (1973) est arrivé à conclure au terme de sa recherche sur la Transition démographique que trois conditions sont nécessaires à la baisse de la fécondité légitime. Nous retenons de ces conditions qu'il ne suffit pas aux couples d'opter pour la réduction de la fécondité qu'ils jugent avantageuse, mais faut-il encore qu'ils disposent de moyens pour exaucer leur vœu. A ce niveau, l'information et la communication, notamment les médias, peuvent jouer un rôle important pour façonner les attitudes des individus en vue d'une utilisation efficace des moyens contraceptifs appropriés. Pour examiner cet aspect aux niveaux des entités plus fines à savoir les villes et les communes rurales, nous

avons retenu du dernier recensement les informations relatives à la disponibilité des ménages de quelques équipements, notamment la télévision, la parabole et le téléphone mobile.

Tableau 7 : Indicateurs statistiques sur les proportions des ménages (%) disposant d'une TV, d'une parabole ou d'un téléphone mobile

Indicateurs	Nombre	Maximum	Minimum	Médiane	Moyenne
Villes					
Proportion des ménages disposant télévision	307	95,00	58,40	85,00	83,63
Proportion des ménages disposant parabole	307	84,40	1,10	44,30	44,92
Proportion des ménages disposant téléphone mobile	307	88,20	35,80	68,10	67,57
Communes rurales					
Proportion des ménages disposant télévision	1 272	91,50	0,00	56,40	53,83
Proportion des ménages disposant parabole	1 272	84,80	0,00	9,10	14,80
Proportion des ménages disposant téléphone mobile	1 272	79,30	0,00	40,80	40,28

Figure 6 : Indicateurs statistiques sur les proportions des ménages disposant d'une TV, d'une parabole ou d'un téléphone mobile



Il ressort des données du dernier recensement qu'une frange importante de la population marocaine a accès à l'information. Disposant d'une télévision, les ménages peuvent accéder à des informations sur d'autres régions du même pays, voire d'autres contrées. C'est un moyen qui permet de véhiculer des informations sur les conditions de vie des populations en matière d'éducation, de santé, etc. Les ménages ont eu fréquemment l'occasion à travers

la télévision ou les médias d'une manière générale, de se faire une idée sur les attitudes avantageuses en matière démographique et de reproduction. Au Maroc, l'accessibilité aux moyens de régulation des naissances a été aussi favorisée par des campagnes de sensibilisation qui ont été menées, notamment à travers la radio et la télévision.

En milieu urbain, la quasi-totalité des villes affichent des proportions élevées de ménages disposant d'une télévision (TV). Sur 307 villes et centres retenus dans l'analyse, la moitié a des proportions qui dépassent 85%, l'autre moitié des villes a des proportions supérieures à 58%. A noter que ces proportions urbaines varient de 58,4% à 95% relevés respectivement aux niveaux du centre Kahf nsour (province Khénifra) et de la ville d'Errachidia (province d'Errachidia).

Ce moyen de diffusion est également présent avec force dans le milieu rural. En effet, malgré que celui-ci se distingue par une forte variation des proportions des ménages disposant de la TV, on y relève près de 640 sur 1272 communes rurales (50% des communes) ayant des parts au moins égales à 56%. Il ressort également des résultats du recensement que, d'une manière générale, les faibles proportions sont associées relativement à des niveaux élevés de fécondité.

De plus, la disponibilité de la parabole et l'utilisation des téléphones mobiles témoignent de l'importance de l'ouverture de la société marocaine surtout sa partie rurale sur les équipements modernes de communication. En effet, grâce à la parabole, les individus peuvent accéder à des espaces plus développés au-delà des frontières nationales, dont les populations ont des attitudes et des modes de vie modernes qui peuvent fasciner aussi bien les populations urbaines que les habitants des campagnes.

Pour examiner le type de relation entre la fécondité d'une part et la disponibilité desdits équipements (télévision, parabole et téléphone mobile), nous avons examinée la matrice de diagrammes de dispersion de l'indice synthétique de fécondité et de la part des ménages disposant de ces équipements.

Il ressort de ces diagrammes que la relation avec la fécondité est toujours négative qu'elle soit pour la télévision, la parabole ou le téléphone mobile. Autrement dit, les proportions des ménages favorables à ces derniers d'un côté et la fécondité de l'autre évoluent en sens inverses. La corrélation est toutefois moins intense dans le cas des villes que pour les communes rurales.

Figure 7 : Matrice des diagrammes de dispersion de l'Indice synthétique de fécondité et les proportions (%) des ménages disposant d'une Télévision, d'une parabole ou d'un téléphone mobile, 2004

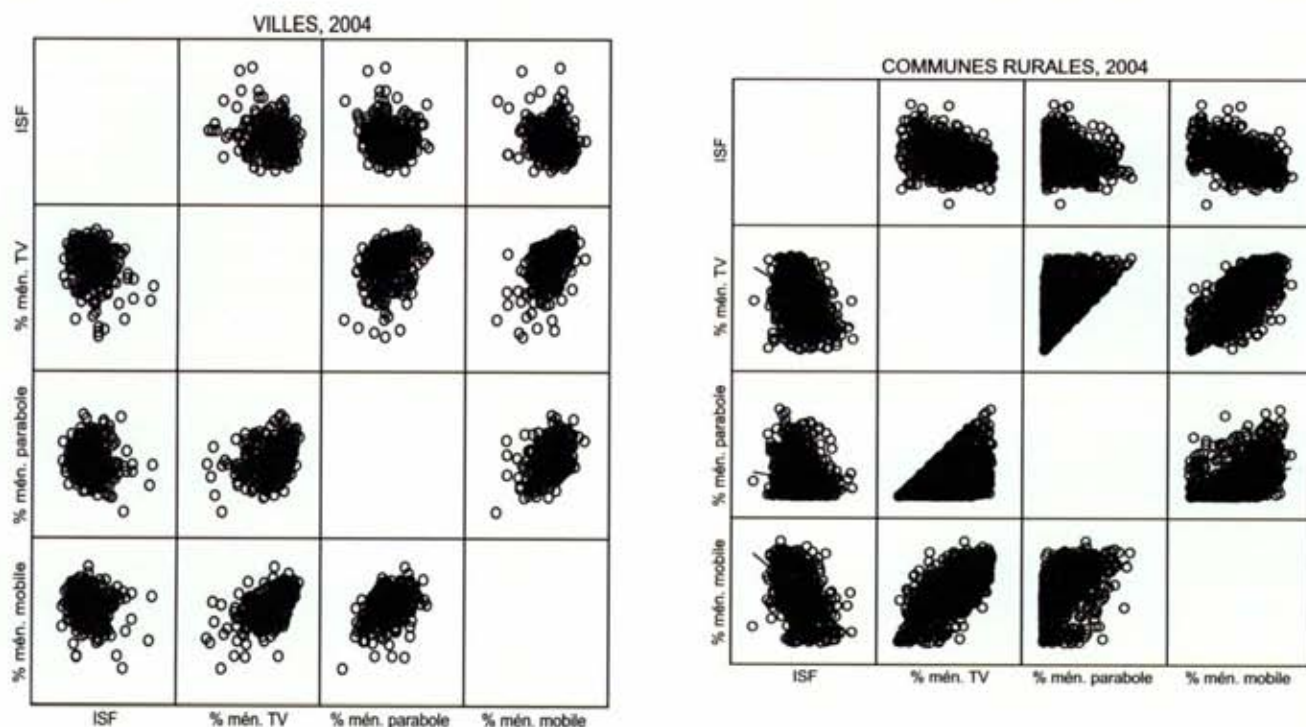


Tableau 8 : Coefficient de corrélation de l'Indice synthétique de fécondité et quelques équipements (villes et communes rurales, 2004)

Indicateurs		Villes		Communes rurales	
Proportion des ménages disposant d'une télévision	Corrélation de Pearson	-0,243	**	-0,354	**
	Sig. (bilatérale)	0,000		0,000	
	N	307		1 272	
Proportion des ménages disposant d'une parabole	Corrélation de Pearson	-0,106		-0,148	**
	Sig. (bilatérale)	0,065		0,000	
	N	307		1 272	
Proportion des ménages disposant d'un téléphone mobile	Corrélation de Pearson	-0,131	*	-0,517	**
	Sig. (bilatérale)	0,022		0,000	
	N	307		1 272	

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral)
* . La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral)

Dans ce contexte de diffusion des valeurs, Lesthaeghe et Vanderhoeft¹⁰ (1998) ont parlé de « social permeability » pour désigner le degré avec lequel les idées et les comportements sont répandus dans la population. Ceci est favorisé par les réseaux qui se constituent entre les élites et le reste de la population notamment entre l'élite urbaine et la population rurale. Des années auparavant, Bongaarts et Watkins (1996), dans leur recherche sur les transitions contemporaines de la fécondité, ont distingué trois étapes dans le processus d'interaction sociale. Avant qu'une population n'adopte une attitude favorable à une baisse de la fécondité, elle doit tout d'abord disposer de l'information requise sur ladite attitude, puis procéder à son évaluation en examinant l'avantage de l'adoption d'un tel comportement. Cette évaluation peut se faire entre membres de même groupe homogène avant son appropriation par les populations concernées.

Dans le cas du Maroc, nous avons précédemment observé que les faibles fécondités ne sont pas seulement l'apanage des populations urbaines, mais sont également partagées avec les populations des communes rurales dont la majorité est regroupée au nord, au sud et, d'une manière relativement éparse, au centre du pays. Selon l'approche diffusionniste, les comportements malthusiens de ces populations rurales sont expliqués, sans nul doute, par les interactions qui surviennent à plusieurs niveaux (Bongaarts et Watkins, 2000).

Au niveau local, la proximité géographique (Douars, fractions,...) ou sociale (ethnique, éducation,...) favorise davantage l'échange d'idées et d'informations. En effet, en faisant référence aux noyaux de communes rurales affichant des indices de fécondité inférieurs au seuil de reconstitution des générations, on observe que la langue peut jouer en quelque sorte le rôle de facilitateur de l'expansion des idées notamment celles ayant trait à la limitation des naissances. Il s'agit principalement de Tarifit au nord et Tachlhit au sud du Pays.

Au niveau national, les interactions et les échanges sont davantage renforcés par les mouvements intenses de population qu'a connus et connaît actuellement le pays. Les études sur la migration rurale-urbaine (pour des raisons d'études ou de travail,...) ont révélé que les ménages ayant migré vers les villes ont tendance à maintenir les liens avec le lieu d'origine. Ces liens sont fortement soutenus dans le cas de la migration circulaire dans laquelle le lien avec le lieu d'origine reste une composante

indissociable du projet migratoire. Le développement des moyens de transport et de communication constitue à cet égard un facteur favorisant l'échange entre les régions, notamment pour véhiculer des valeurs urbaines.

Enfin, les interactions peuvent aussi être transfrontalières. La migration internationale via ses différents réseaux peut, en effet, jouer un rôle dans la modernisation des attitudes et des comportements des populations, notamment rurales. D'ailleurs, les communes rurales à faibles fécondités, précédemment examinées, relèvent des régions ayant connu une forte émigration internationale. Ce sont, de ce fait, des communes dont les populations sont exposées à des interactions beaucoup plus intenses avec d'autres cultures, notamment occidentales qu'avec les espaces urbains à l'intérieur du pays. Cela est d'autant plus vraisemblable pour des communes relativement enclavées dans le nord et dans le sud du pays.

Variables socio-économiques

Si les déterminants proches de la fécondité ont un effet direct sur celle-ci, les variables socioéconomiques peuvent l'affecter d'une manière indirecte en apportant des changements sur les attitudes et les comportements en matière de reproduction. Ces indicateurs sont généralement identifiés comme des indicateurs de développement.

Alphabétisation et activité des femmes : association fort modérée pour l'alphabétisation et une corrélation positive pour l'activité des femmes rurales

Les variables « alphabétisation » et « activité » des femmes sont toujours identifiées dans la littérature comme des variables fort déterminantes de la baisse de la fécondité. Pour des raisons d'études ou de travail, les jeunes femmes sont contraintes de reporter leur mariage ou leur maternité et réduire, de ce fait, leur période d'exposition au risque de conception. L'alphabétisation et l'activité permettent aux femmes de s'ouvrir sur les valeurs modernes qui vont, par la suite, façonner leurs attitudes en matière de pratique contraceptive. La fécondité dans ce cas est affectée directement par le contrôle volontaire des naissances.

• Alphabétisation féminine

A la date du dernier recensement de la population, réalisé en 2004, parmi les femmes âgées de 10 ans et plus, on compte 6 femmes analphabètes sur 10. Les disparités en matière d'accessibilité à l'éducation ont fait en sorte que les femmes urbaines soient, bien entendu, plus alphabétisées

¹⁰Cités par Basu et Amin (2000).

que les femmes rurales. Le taux d'analphabétisme est de près de deux fois plus important chez les dernières (74,5%) que parmi les premières (39,5%). La référence aux entités territoriales plus fines fait ressortir l'ampleur des disparités que dissimulent ces moyennes. Ainsi, les villes affichent des taux d'analphabétisme féminins variant de 27,4% (ville Naima ; province Oujda-Angad) à près de 71% (ville Tamanar ; province Essaouira). Cet intervalle de variation est plus étendu pour les communes rurales puisque leurs taux d'analphabétisme varient de 45,3% (commune rurale Chrafa M'daghra ; province Errachidia) à près de l'unité (commune Oulad M'hamed ; province Taourirt).

En prenant en considération les classes de fécondité, il en ressort que les disparités en matière d'analphabétisme persistent à l'intérieur des classes de fécondité quel que soit le statut des entités territoriales considérées (villes ou communes rurales).

En se limitant aux faibles fécondités à savoir un ISF inférieur à 2,1 enfants par femme, on constate que ces niveaux de fécondité sont partagés par des espaces ayant des niveaux d'alphabétisation fort différenciés ; et ce quel que soit leur statut urbain ou rural. On retrouve de ce fait qu'au moins 56 villes (50%) et 58 communes rurales (50%) se partagent aussi bien les niveaux élevés d'analphabétisme (supérieurs à 46%) et de faibles niveaux de fécondité (inférieurs à 2,1 enfants). Ainsi, plusieurs sous-espaces, et malgré qu'on compte parmi leurs populations de fortes proportions de femmes analphabètes, affichent des niveaux de fécondité très faibles.

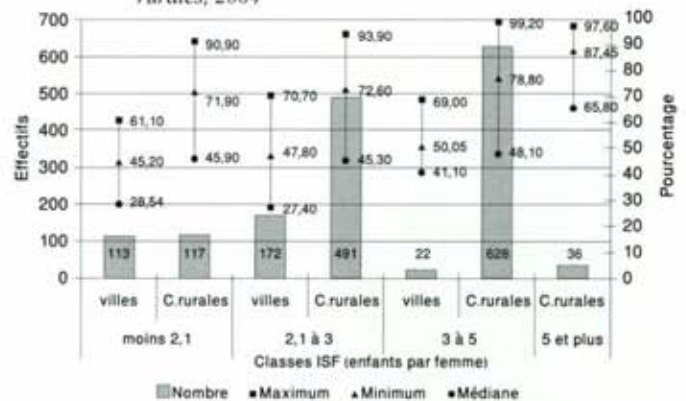
De même, l'analyse aux niveaux des autres classes de fécondité révèle que l'alphabétisation n'est pas, à elle seule, déterminante du niveau de la fécondité.

Ainsi, les « transitions démographiques » dans les espaces plus fins au Maroc se sont réalisées sans pour autant que l'alphabétisation soit un facteur révélateur de ces mutations. Chose qui peut avantager l'approche diffusionniste dans l'explication de la baisse de la fécondité au Maroc au détriment de l'approche économique.

Aussi, cette situation nous incite-t-elle à réfléchir sur le devenir et l'avenir de plusieurs sous-espaces au Maroc lesquels devront faire face à un double défi : premièrement, une défaillance démographique provoquée par un ralentissement voire une régression du mouvement de la population dû d'une part au recul de la fécondité et d'autre part à la migration; deuxièmement,

un déficit socioéconomique engendré par la faiblesse du développement humain qui leur est associé.

Figure 8: Indicateurs sur la dispersion du taux d'analphabétisme féminin (%) selon les classes de l'ISF (Villes et communes rurales, 2004)



A ce propos, l'on peut s'interroger sur la pertinence d'une politique de planning familial qui a provoqué l'adoption d'un comportement démographique pouvant être qualifié d'« irrationnel ». Rappelons que Caldwell est arrivé à conclure que tout comportement démographique obéit à un calcul rationnel. Le maintien donc d'une forte fécondité dans une société traditionnelle est expliqué principalement par le sens des flux de richesse intergénérationnels qui sont en faveur des parents. De l'autre côté, les attitudes antinatalistes sont expliquées par l'inversion de ces flux à l'avantage des enfants pour lesquels les parents doivent mobiliser plus de moyens pour leur formation. Les enfants dans ce cas, ne jouent plus ce rôle de force de travail et d'assurance de vieillesse et, par conséquent, leur utilité bascule de l'économique au psychologique, d'où la décision des parents à réduire leur effectif. Qu'en sera-t-il des espaces à faible taux d'investissement et à faible développement humain?

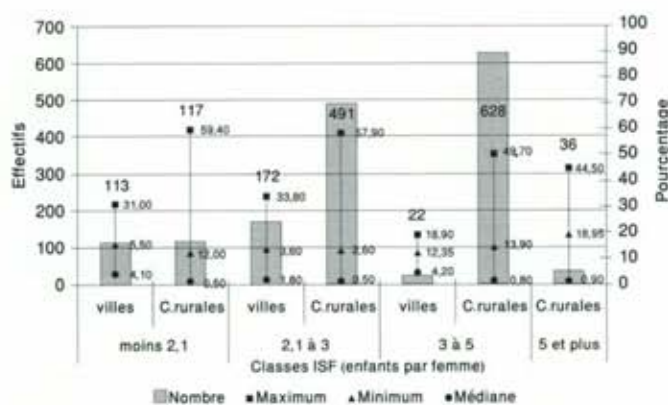
• *Activité féminine*

Dans la littérature sur la démographie économique, la participation de la femme au marché de l'emploi semble constituer une entrave à la fécondité. Le manque à gagner pour la femme et son émancipation par le travail font en sorte que celle-ci préfère continuer à travailler que de se consacrer à la procréation et l'éducation des enfants. Ce comportement suppose une relation négative entre la fécondité et le travail de la femme. Cependant, les recherches dans des pays en voie de développement où prédominent les activités agricoles, ont montré que cette relation s'affaiblit lorsque la relation entre production et reproduction est encore forte. Même en milieu urbain où

les enfants contribuent parfois au revenu des ménages par leur participation dans les activités informelles, la demande sur les enfants doit, dans ce cas, se conformer à une logique du nombre.

Au Maroc, selon le dernier recensement de 2004, moins de deux femmes sur 10 sont actives. Elles sont relativement plus présentes sur le marché du travail en milieu urbain (19,8%) qu'en milieu rural (14,9%). A l'instar du taux d'analphabétisme, ces proportions dissimulent de grandes disparités entre les espaces, plus prononcées pour les entités rurales que pour les entités urbaines. Ainsi, le taux brut d'activité féminin varie de 1,8% (centre Taghijjt, province de Guelimim) à près de 34% (Municipalité de Harhoura, province Skhirate-Témara) pour les villes et de 0,5% (commune rurale Tigzmerte, province de Tata) à 59,4% (commune rurale de Tizi Ntakoucht, province Ait Baha) pour les communes rurales.

Figure 9: Indicateurs sur la dispersion du taux brut d'activité féminin (%) selon les classes de l'ISF (Villes et communes rurales, 2004)



Sur le graphique ci-haut, ont été représentées les variations du taux d'activité féminin pour chaque classe d'indices de fécondité en distinguant entre les villes et les communes rurales. Il ressort, encore une fois, que, d'une manière générale, les mêmes niveaux de fécondité sont partagés par des villes et des communes qui présentent des niveaux d'activité féminine très différenciés. On notera toutefois que la variabilité de cet indicateur est beaucoup plus accentuée aux niveaux des entités rurales qu'urbaines. Il est à signaler que quels que soient la classe de fécondité ou le statut de l'entité, la médiane ne dépasse guère 15% ; autrement dit, plus de la moitié des entités territoriales sont associées à des taux d'activités inférieurs à 15%.

• Association avec la fécondité : corrélation modérée avec l'alphabétisation et une corrélation plutôt positive avec l'activité féminine en milieu rural

La représentation du nuage de points relatifs au taux d'analphabétisme féminin (TANAF) et de l'indice synthétique de fécondité (ISF) (nuage à droite sur les graphiques ci-dessous) fait ressortir une corrélation positive modérée significative (1%) entre ces deux variables qui est plus forte, semble-t-il, en milieu rural ($R=0,463$) qu'en milieu urbain ($R=0,302$).

Autrement dit, plus de 21% de la variation de l'ISF des communes rurales ($R^2=0,21$) est expliquée par la variation du taux d'analphabétisme féminin contre seulement 9% pour les villes ($R^2=0,09$).

L'alphabétisation qui est généralement connue par son rôle déterminant, ne présente pas le même effet sur la fécondité passant du milieu urbain au milieu rural. Il va de même si l'on compare des espaces géographiques de tailles différentes tels que la province et la commune. En effet, dans une étude du CERED sur la transition, l'auteur a montré que la relation entre la fécondité et l'analphabétisme féminin est relativement forte pour les parties urbaines des provinces et la variation de l'analphabétisme explique plus de 27% de la variation de la fécondité (CERED, 1999 :46). Par contre, en travaillant sur des entités plus fines à savoir les villes, cette relation perd de son intensité ($R^2=9%$).

De cette analyse, deux enseignements peuvent être retenus : premièrement, on peut dire que la transition de la fécondité dans les petits espaces fait l'objet de plusieurs interactions dont certaines ne peuvent être appréciées au niveau des grands espaces. Deuxièmement, l'alphabétisation, malgré qu'on lui reconnaisse son rôle déterminant dans la transition de la fécondité, son effet varie, semble-t-il, à mesure que l'on avance dans la transition.

Quant à l'activité féminine, le coefficient de corrélation de Pearson indique une corrélation significative modérée entre le taux d'activité féminine et l'indice synthétique de fécondité quel que soit le statut de l'entité. Cette association est relativement moins forte que celle observée pour l'analphabétisme.

En plus et contrairement à l'analphabétisme féminin, l'activité féminine présente une association qui change de signe passant des villes aux communes rurales. On déduit de cette relation que le nombre moyen d'enfants évolue en sens contraire de celui de l'activité pour les

Tableau 9: Coefficient de corrélation de l'Indice synthétique de fécondité sur les taux féminins d'analphabétisme et d'activité (villes et communes rurales, 2004)

Indicateurs		Villes		Communes rurales	
Taux d'analphabétisme féminin	Corrélation de Pearson	0,302	**	0,463	**
	Sig. (bilatérale)	0,000		0,000	
	N	307		1 272	
Taux brut d'activité féminin	Corrélation de Pearson	-0,259	**	0,171	**
	Sig. (bilatérale)	0,000		0,000	
	N	307		1 272	

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

villes, et dans le même sens pour les communes rurales. Dans le premier cas, l'effet négatif de l'activité féminine (dans les villes) sur la fécondité vient tout simplement entériner les conclusions de plusieurs études portant sur la relation entre ces deux variables. La forte fécondité est donc incompatible avec une forte présence féminine sur le marché du travail. Ainsi, le manque à gagner et la nature des activités exercées (instabilité de l'emploi) par la femme dans le milieu urbain la dissuadent fort probablement à limiter ses grossesses. En plus, l'entrée de la femme dans le marché du travail lui permet, en plus de disposer d'un salaire, une ouverture sur le monde extérieur et devient de ce fait plus réceptive aux valeurs véhiculées par le phénomène urbain.

Ce type de relation entre fécondité et activité féminine ne semble pas trouver sa place dans le milieu rural au Maroc. La corrélation positive entre ces deux variables suppose que l'activité et le nombre moyen d'enfants par femme évoluent dans le même sens. Autrement dit, l'activité féminine ne semble pas avoir un effet négatif sur la fécondité des femmes rurales ; plusieurs d'entre elles arrivent ainsi à assurer en même temps leurs rôles de productrices et de reproductrices.

Aussi les variations de la fécondité sont-elles loin d'être expliquées par les variations de l'activité et ce quel que soit le statut de l'entité territoriale. Les coefficients de détermination (R^2) étant de 7% et 3% respectivement pour les villes et pour les communes rurales.

Développement humain

Pour examiner la relation entre le développement et la fécondité, nous utiliserons un indicateur sur le développement local (Indice communal sur le développement humain (ICDH) qui a été élaboré par la Haut-Commissariat au Plan (HCP) sur la base des données du recensement général de la population de 2004. L'indicateur ainsi construit est disponible aussi bien pour les villes que pour les communes rurales.

Développement humain : un référentiel relativement mitigé pour la baisse de la fécondité

Du fait des disparités spatiales en matière d'éducation, de santé et de niveau de vie, l'ICDH calculé, reflète également cette inégalité entre les espaces et s'associe donc à une plage de variation relativement large. Il varie de 0,50 à 0,87 pour les villes, calculés respectivement pour le centre Had Bouhssoussen (province de Khénifra) et la municipalité d'El Ouatai (province de Tan Tan), et de 0,16 à 0,79 pour les communes rurales, observés respectivement pour les communes d'Anemzi (province Khénifra) et Al Mahbass (province Assa-Zag). On notera également que la moitié des villes (plus de 307) et autant de communes rurales (plus de 630) ont des indices supérieurs respectivement à 0,66 et 0,52.

Cette disparité demeure fort présente à l'intérieur des classes de l'indice synthétique de fécondité quel que soit le statut des entités. Si l'on observe les entités à faibles fécondités (ISF inférieur à 2,1 enfants par femme), on constate que la transition de la fécondité a atteint un

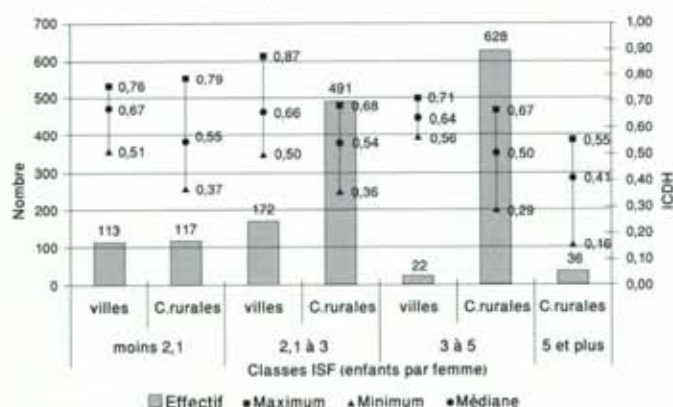
stade très avancé dans plusieurs sous-espaces sans pour autant qu'ils présentent des niveaux de développement comparables. On verra de ce fait, des villes à niveaux relativement élevés de développement et des communes rurales à faibles niveaux de développement qui affichent des indices de fécondité qui n'atteignent même pas le seuil de reconstitution des générations. On peut citer, à titre d'exemple, plus de 56 villes ayant un ICDH supérieur à 0,67 et autant de communes rurales ayant un ICDH inférieur à 0,55 qui présentent toutes des indices de fécondité inférieurs à 2,1 enfants par femme.

De l'autre côté, on retrouve des entités territoriales à fécondités relativement plus élevées présentant des indicateurs de développement élevés mais dont les populations n'ont pas jugé opportun de revoir leurs comportements reproducteurs, où du moins elles le font d'une manière lente.

Ainsi, sont classées dans la même classe (3 à 5 enfants par femme) 22 entités urbaines ayant des ICDH supérieurs à 0,56 et 314 communes rurales affichant des ICDH supérieurs à 0,50.

Il va de même pour la classe intermédiaire (2,1 à 3 enfants par femme) puisque les mêmes niveaux de fécondité sont partagés par les villes et communes rurales, situées à des niveaux fort variés de développement.

Figure 10: Indicateurs statistiques sur l'Indice communal de développement humain (ICDH) (Villes et communes rurales, 2004)



On constate de ce fait que la transition de la fécondité est déjà enclenchée dans la quasi-totalité des entités territoriales notamment celles n'ayant pas connu un développement humain notable. Il existe même, parmi elles, des entités moins développées et qui sont au terme de leur transition. Sont, classés aussi dans la même

catégorie, avec les grandes concentrations urbaines telles que Casablanca (ICDH= 0,75), Rabat (ICDH= 0,76) ou Agadir (ICDH= 0,75), des petits centres comme Talsint (ICDH= 0,51, province de Figuig), Moulay Brahim (ICDH= 0,54, province d'Al Haouz) ou Boumia (ICDH= 0,60, province Khénifra). L'appartenance à ce groupe n'est pas exclusive aux seuls centres urbains, elle concerne aussi plusieurs sous-espaces ruraux moins développés se situant dans la même phase de transition et sont classés, par la force des choses, dans la même strate. Il s'agit, entre autres, des communes rurales d'AlBarkanyene (ICDH= 0,37 ; province de Nador), de Tassegdelt (ICDH= 0,43 ; province de Chtouka Ait Baha) et de Tindine (ICDH= 0,43 ; province Taroudant).

Des décennies auparavant, Coale et autres dans une recherche sur les fécondités des pays européens relatives à la période 1870 et 1960 est arrivé aux conclusions suivantes : (1) les conditions socio-économiques ne peuvent constituer un référentiel pour l'enclenchement de la baisse de la fécondité, la transition peut être entamée à différents niveaux de développement ; (2) une fois la baisse de la fécondité est amorcée dans une région d'un pays donné, celles des régions riveraines, ayant les mêmes langues ou cultures, vont suivre avec un temps de latence, même si elles sont associées à des niveaux inférieurs de développement (Coale and Watkins, 1986). Dix ans plus tard, Bongaarts et Watkins (1996) ont examiné la transition démographique dans 69 pays et ont constaté que la baisse de la fécondité est enclenchée à différents niveaux de développement. Il n'y a pas donc un seuil de développement qui peut être retenu comme début de la transition démographique¹¹. Autre enseignement que nous livre cette recherche est que le rythme de la baisse de la fécondité est plus important si la transition est amorcée à un niveau élevé de développement¹². Des conclusions similaires sont d'ailleurs, tirées de notre étude.

Malgré ces conclusions et d'autres similaires issues de plusieurs recherches, l'effet du développement socio-économique sur la fécondité demeure, pour plusieurs chercheurs contemporains, un fait incontestable. Qu'en est-il de cette relation au niveau des entités territoriales plus fines au Maroc?

¹¹Par exemple, Singapour avait un IDH de 0,65 en 1965, correspondant aussi à l'année de la transition de fécondité. Par contre, le Népal a entamé sa transition en 1988 correspondant à un IDH de 0,33. le Maroc, quant à lui, on estime son IDH au moment de la transition (1975) à 0,43.

Association fort modérée pour les communes rurales

Pour étudier l'association entre la fécondité et le niveau de développement de l'ensemble des entités territoriales, nous avons dressé le nuage de points relatifs à ces deux indicateurs (ISF et ICDH). De cette représentation graphique, il ressort que l'indice de fécondité évolue en sens inverse de celui du développement. Les deux indicateurs présentent une très forte corrélation significative ($R = -0,576$; niveau de signification de 1%) et un coefficient de détermination (R^2) de l'ordre de 0,332. En d'autres termes, plus d'un tiers des variations

Tableau 10: Coefficients de corrélation de l'Indice synthétique de fécondité sur l'Indice communal de développement humain (villes et communes rurales, 2004)

Indicateur		Villes	Communes rurales
Indice communal de développement humain	Corrélation de Pearson	-0,175**	-0,492 **
	Sig. (bilatérale)	0,002	0,000
	N	307	1 272

** La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

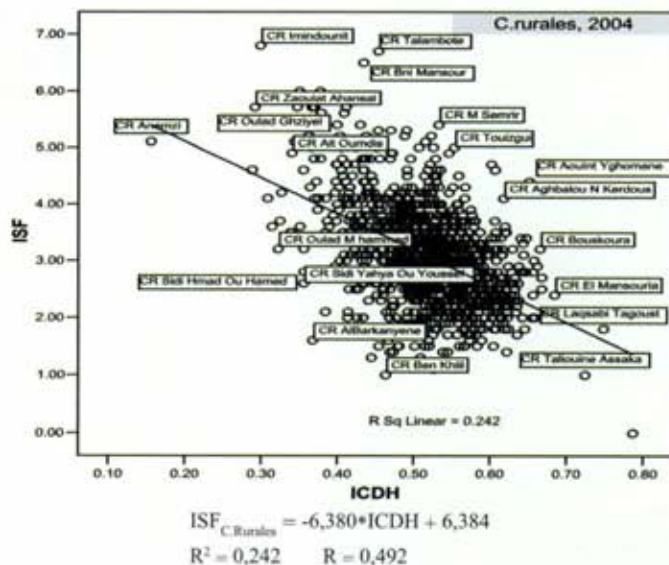
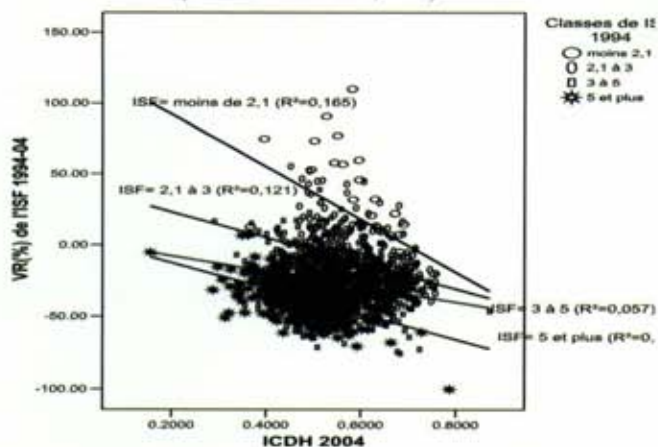
de l'ISF sont expliquées par les variations de l'ICDH. Cette relation perd de son intensité en examinant chaque type d'entités à part à savoir les villes, les communes rurales. Ainsi, on observe une association fort modérée ($R = -0,492$) pour les dernières contre une relation relativement faible ($R = -0,175$) pour les villes. Dans l'un et l'autre de ces groupes, la corrélation négative demeure

significative (niveau de 1%) quoique le développement n'explique que près du quart des variations de la fécondité rurale ($R^2 = 0,242$) contre seulement 3% de celles de la fécondité des citadines ($R^2 = 0,031$).

En d'autres termes, l'accessibilité aux services et soins de santé, l'alphabétisation des adultes et la généralisation de la scolarisation des enfants et enfin l'amélioration des niveaux de vie des ménages sont autant de facteurs qui amènent les femmes et hommes à réviser leur appréciation à l'égard de la famille nombreuse. En effet, tous ces facteurs concourent indirectement à la réduction de la fécondité par :

- a. la baisse de la mortalité surtout infantile, moyennant l'amélioration des conditions sanitaires des populations, qui permet aux couples de s'assurer de la survie d'un nombre désiré d'enfants;
- b. la rétention d'un nombre de plus en plus important de filles aux bancs de l'école qui conduit sans nul doute à l'élévation de l'âge moyen au premier mariage féminin ;
- c. l'accessibilité au savoir et à la connaissance pour les adultes qui a un effet sur les mentalités en permettant une ouverture sur les valeurs modernes notamment les attitudes antinatalistes ;
- d. la remise en cause de l'appréciation du nombre en faveur de la qualité des enfants suite à l'inversement des flux de richesse et le recul de l'adoption de stratégies de survie basées sur le travail des enfants relevant surtout des activités informelles.

Figure 11 : Nuage de points de l'ICDH et de la variation relative (VR en %) de l'ISF entre 1994 et 2004, par classes de l'ISF en 1994 (ensemble des entités, 2004)

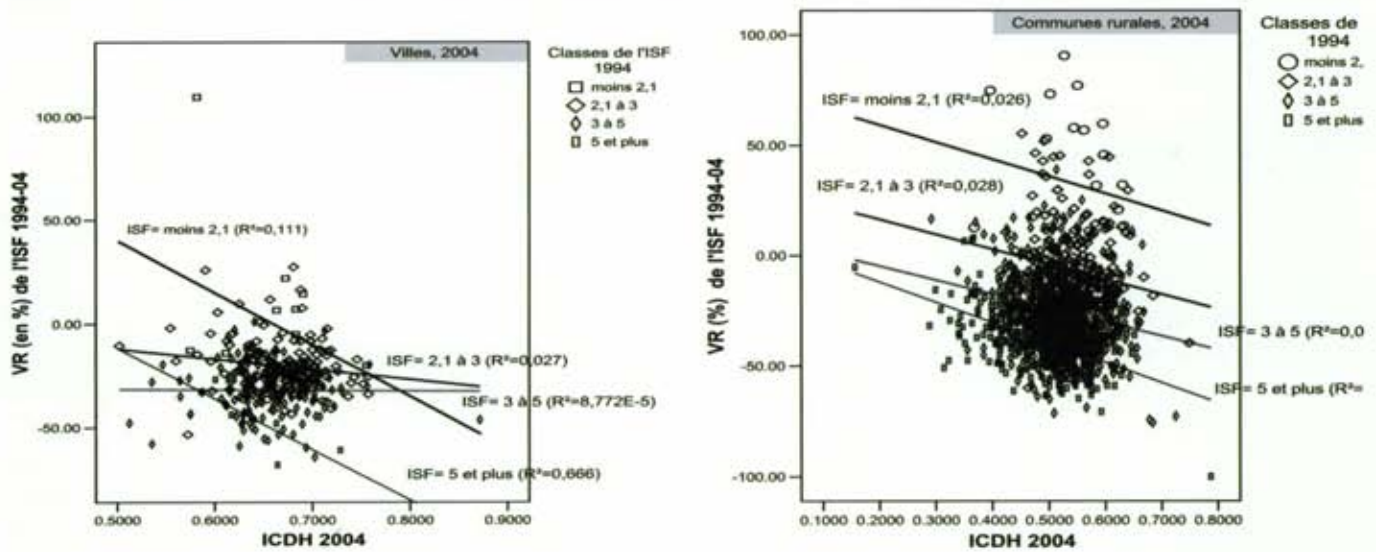


Phénomène de rattrapage favorisé par le déficit en développement

Ces indications, à caractère général, viennent tout simplement confirmer ce qui a été déjà observé par plusieurs chercheurs ayant travaillé sur la relation fécondité et développement et ne nous disent pas plus long sur l'évolution de cette relation au cours du processus de la transition de la fécondité.

Pour examiner cet aspect pour le cas du Maroc, nous nous intéresserons à l'association entre le développement et la variation de la fécondité en tenant compte des étapes dudit processus. Il convient de signaler, à ce propos, que les conclusions seront faites sur la base de l'examen de l'évolution de la fécondité des entités territoriales durant la période intercensitaire 1994-2004.

Figure 12 : Nuage de points de l'ICDH et de la variation relative (VR en %) de l'ISF entre 1994 et 2004, par classes de l'ISF en 1994



D'une manière générale, la variation relative de l'ISF évolue dans le sens contraire de l'indice de développement quels que soient les niveaux de fécondité (classes de fécondité). On peut observer aussi que la baisse de la fécondité devient plus importante au fur et à mesure que le niveau de développement s'élève au sein des deux classes constituées d'entités dont les fécondités sont supérieures à 3 enfants par femme. On retient également de cette représentation qu'il existe des entités dont les populations sont contraintes de réviser leurs fécondités à la hausse après avoir pris conscience probablement de leurs très faibles niveaux.

Ce phénomène de rattrapage a été favorisé beaucoup plus, semble-t-il, par les déficits en matière de développement humain auxquels sont associées ces populations. On assistera donc à un processus de transition de la fécondité accompagné d'une, modérée à forte, association entre la variation relative de la fécondité et le développement notamment aux niveaux élevés de fécondité (5 enfants et plus par femme) pour lesquels les variations de l'ICDH

($R^2=0,255$) expliquent plus du quart de changements des VR. La distinction entre les villes et les communes révèle que le phénomène de rattrapage est plutôt un phénomène rural puisque presque la quasi-totalité des entités ayant connu une progression de leurs fécondités sont des communes rurales. Les quelques entités urbaines qui font partie de ce groupe sont surtout des petits centres, urbains au sens statistique, relevant administrativement des communes rurales.

S'agissant de fécondités élevées (supérieures à 5 enfants par femme), observées aussi bien au niveau des communes rurales que des petits centres urbains, elles sont évidemment associées à de fortes baisses qui semblent être s'effectuer plus rapidement pour les unités urbaines.

En ce qui concerne les classes intermédiaires de fécondité (2,1 à 3 et 3 à 5 enfants par femme), le développement humain à ce stade de la transition ne semble pas jouer un rôle déterminant sur les baisses de la fécondité des entités urbaines. Par contre, les classes intermédiaires rurales (2,1

à 3 et 3 à 5 enfants par femme) présentent des corrélations relativement faibles. Au sein de ces deux classes, le développement et la variation relative, contrairement aux classes intermédiaires urbaines, évoluent en sens inverse. On notera toutefois que plusieurs entités dont la fécondité est comprise entre 2,1 et 3 enfants par femme, semblent s'associer à des variations relatives positives. Témoignant de ce fait que les tendances au rattrapage peuvent être aussi des choix de populations de plusieurs entités rurales sans pour autant que leurs fécondités soient inférieures au seuil de reconstitution des générations.

De toute manière, nous pouvons retenir de cette analyse que le développement humain se révèle un facteur fort déterminant dans la baisse de la fécondité surtout au début de la transition démographique. A un stade avancé de cette dernière, il semble que d'autres facteurs prennent le relais et deviennent plus déterminants et, de ce fait, l'amélioration des conditions socio-économiques n'intervient que partiellement dans le recul de la fécondité. En effet, ramener la fécondité à un niveau proche du seuil de reconstitution des générations fait appel à une forte maîtrise de la fécondité par le recours à des techniques efficaces de contraception. A ce stade ultime de la transition, plusieurs auteurs privilégient l'approche économique pour l'explication de la baisse de la fécondité (Bongaarts, 2002). Dans ce cas, le coût de l'enfant et le basculement des flux de richesse en faveur des enfants constituent un référentiel plus approprié, selon ces auteurs, pour expliquer le recul du nombre d'enfants grâce au recours à des moyens efficaces de contrôle des naissances. Quel est donc le sort de cette tendance baissière, presque généralisée, de la fécondité?

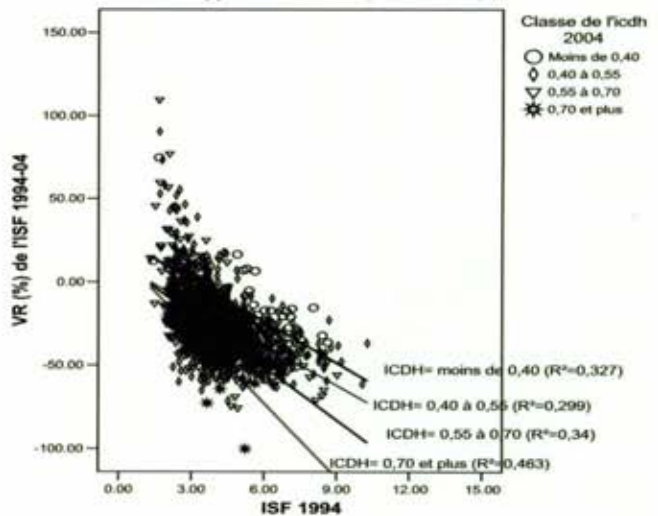
Vers une stabilité de la fécondité

Pour répondre à cette question, nous nous sommes intéressés à la relation entre l'ISF et la variation relative en tenant compte du niveau de développement.

La représentation graphique du nuage de points permet de dégager une corrélation négative entre l'ISF et sa variation relative. Plus l'ISF s'affaiblit, moins importante est la baisse de la fécondité. Ce constat demeure valable quelle que soit la classe de l'ICDH. Chose évidente, certes, mais il faut retenir de ce graphique que l'ampleur de la baisse est plus éloquent aux niveaux des classées élevées de développement.

Si maintenant, on s'intéresse à cette relation pour chaque type d'entités à part (Villes et communes rurales), on constate que la baisse de la fécondité, toute chose égale

Figure 13 : Nuage de points de l'Indice synthétique de fécondité (ISF) en 1994 et la variation relative (VR en %) de l'ISF entre 1994 et 2004 selon les classes de l'Indice communal de développement humain (ICDH 2004)

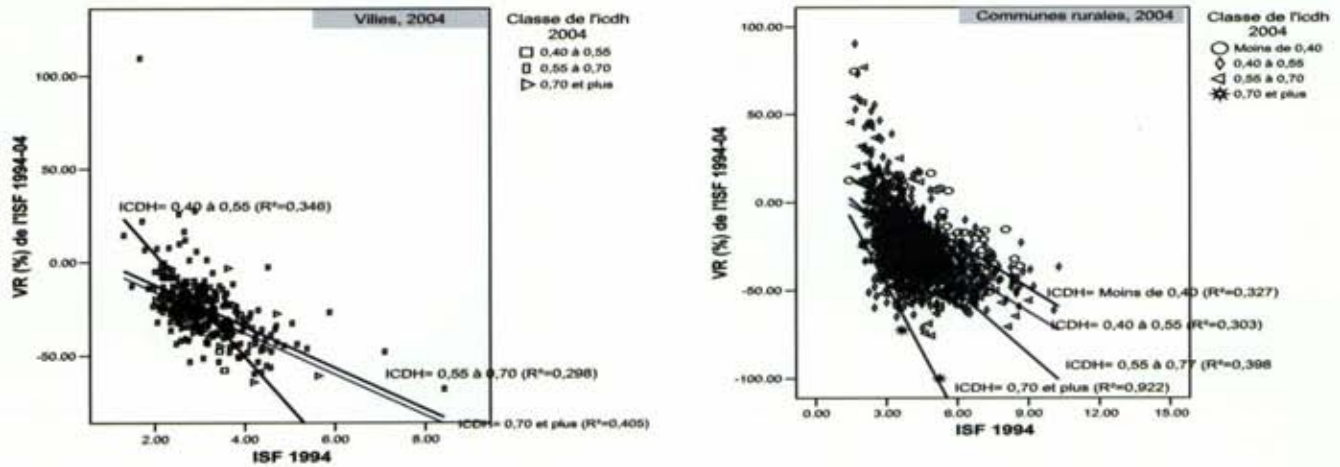


par ailleurs, a tendance à s'estomper avec le temps aussi bien pour les villes que pour les communes rurales quel que soit le niveau de développement. Si l'on fait abstraction sur les niveaux de développement inférieurs à 0,55 pour les villes et à 0,40 pour les communes rurales, on observe une convergence des fécondités, dans un stade ultime de la transition de la fécondité, vers une situation d'équilibre (variation relative presque nulle) que l'on peut situer au niveau de près de 1,5 enfant par femme pour les villes et autour de 2 enfants par femme dans le cas des communes rurales.

Pour les niveaux faibles de développement, il y a lieu de supposer qu'au terme de la transition de la fécondité, les populations des villes et des communes rurales, présentant des déficits en matière de développement humain ont tendance à revoir leurs fécondités à la hausse si celles-ci atteignent des niveaux très faibles. Cette réaction vient tout simplement confirmer la rationalité, prônée par Caldwell (1976), qui a déjà confirmé que tout comportement démographique est basé sur des choix rationnels. Il va sans dire donc que la baisse de la fécondité ne devrait pas être en principe un phénomène constamment tolérable au Maroc. Il y a lieu donc d'envisager une stabilité, voire un redressement de la fécondité après avoir atteint un certain niveau.

On peut également préciser, sur la base de ces constatations, que les projections de l'indice de la fécondité doivent aussi tenir compte de ces éléments pour construire des scénarios vraisemblables d'évolution future de la fécondité.

Figure 14 : Nuage de points de l'ISF et de sa variation relative (VR en %) entre 1994 et 2004, par classes de l'ICDH



“ synthèse : défi démographique pour les sous - espaces sous développés ”

A travers la revue de la littérature que nous avons préparée pour cette étude, nous avons pu montrer que les différents modèles proposés pour expliquer les mécanismes de la baisse de la fécondité, retiennent la modernisation ou l'urbanisation comme un préalable incontournable à l'enclenchement du processus de la transition démographique. Les auteurs de ces approches théoriques expliquent cette transition par la transformation des comportements démographiques des populations qui doit se faire dans un processus de mutation d'une société traditionnelle, où prédominent des activités agricoles et dans lesquelles les femmes jouent, en même temps, les rôles de productrices et de reproductrices, vers une société moderne, où sont plutôt des activités industrielles et de services qui sont prépondérantes.

Au Maroc, la transition démographique a été amorcée à une époque où près des deux tiers de la population étaient encore considérés comme ruraux et dont la majorité économiquement active était occupée dans des activités relevant du secteur primaire. Depuis lors, le pays a connu des transformations notables de diverses natures, notamment spatiales et comportementales. On a vu, de ce fait, le basculement de la population vers une majorité urbaine, à partir du début des années 1990, et une convergence des comportements procréateurs des populations vers un modèle malthusien prônant les familles retreintes.

Malgré le fait que la transition urbaine ait été entamée plusieurs années avant celle à caractère démographique, nous avons pu observer que cette dernière s'est opérée avec une vitesse exceptionnelle. En témoigne, la convergence rapide de la fécondité vers une situation de stabilité alors que le taux d'urbanisation, atteint lors du dernier recensement, semble être appelé à évoluer encore vers un niveau plus élevé. Au niveau national, la baisse de la fécondité est, depuis toujours, marquée par l'antériorité urbaine puisque le niveau le plus bas de la fécondité est observé, en premier lieu, dans la partie urbaine du territoire national. Cependant, si ce constat est vérifié dans un niveau agrégé du territoire, cette relation ne semble pas être évidente, si l'on mène une comparaison à un niveau plus fin à savoir la commune et la ville.

En plus, on peut aussi imaginer que la baisse de la fécondité devrait en principe se propager des concentrations urbaines vers les espaces ruraux environnants. Chose qu'on n'a pas pu observer étant donné que plusieurs communes rurales riveraines aux villes, notamment autour des plus grandes concentrations urbaines, affichent des niveaux de fécondité plus élevés que les communes rurales situées plus loin.

La cartographie de la fécondité fait ressortir deux noyaux de communes rurales, le premier au nord et le deuxième au sud du pays, dont les niveaux de fécondité sont plus

faibles, aussi faibles que ceux affichés par les grandes concentrations où les comportements antinatalistes sont fortement ancrés parmi leurs habitants. Les communes autour de ces noyaux affichent des niveaux de fécondité qui semblent se situer à des valeurs de plus en plus élevées au fur et à mesure que l'on s'éloigne des centres de ces noyaux. A préciser aussi que ces espaces sont constitués pratiquement de communes rurales ayant connu dans le passé une émigration internationale intense.

Ainsi, la transition démographique au Maroc semble être accompagnée par une modernisation des comportements démographiques de la population, favorisée par une double diffusion des valeurs modernes :

a. Une diffusion qu'on peut désigner d'intrinsèque et qui est appuyée par une urbanisation, quoique qualifiée de rapide au début de la transition démographique, commence à présenter des signes d'essoufflement, probablement suite non seulement à l'atténuation des flux migratoires vers les villes, mais aussi, à cause du repli de la dynamique démographique qui commence à s'observer au niveau de plusieurs communes rurales. Au tour des concentrations urbaines, le changement des mentalités de la population ne semble pas présenter une continuité dans l'espace puisque la tendance à la hausse des niveaux de fécondité n'est pas respectée à proximité de ces concentrations. En effet, la diffusion des valeurs urbaines peut être assurée grâce aux réseaux migratoires à travers lesquels les populations migrantes vers les villes conservent et entretiennent les contacts avec les populations habitant encore la campagne. On verra de ce fait, des communes rurales, situées loin des concentrations urbaines, mais dont les populations adoptent des comportements démographiques similaires à ces dernières.

b. Une autre diffusion, cette fois-ci, d'origine externe touche principalement les sous-espaces ruraux (noyaux de communes rurales à faibles fécondités). En effet, les premières vagues d'émigrations internationales trouvent leur origine principalement dans la campagne, notamment des communes rurales situées au Nord et au Sud du pays. On peut supposer que l'appropriation des valeurs modernes en matière de procréation par les populations de ces communes, peut être expliquée par la diffusion culturelle et technologique favorisée par les réseaux mis sur place pour soutenir cette émigration internationale. Ces réseaux constituent des ponts liant ces espaces ruraux à d'autres plus développés situés dans des pays

économiquement avancés. En plus, de par son caractère différentiel, l'émigration internationale contraint les hommes à quitter leurs ménages pour des durées assez longues. Ceci constitue un facteur supplémentaire qui va contribuer à la baisse de la fécondité des entités rurales concernées par un déterminant proche de la fécondité, à savoir l'intensité des rapports sexuels.

Il ressort aussi de notre étude que l'impact de l'âge moyen au premier mariage des femmes est plus déterminant de la baisse de la fécondité au début de la transition démographique puisque la variation de l'âge moyen au mariage explique plus les variations de la fécondité aux niveaux les plus élevés. Aux niveaux inférieurs de la fécondité, il a moins d'influence sur la baisse et ce sont d'autres facteurs, notamment la contraception, qui rentrent en jeu pour expliquer le repli de la fécondité.

En tenant compte du niveau de développement humain des entités territoriales, nous avons constaté que les fécondités élevées sont plutôt l'apanage des espaces les moins développés et que la transition de la fécondité est entamée à tous les niveaux de développement sans exception. Cette conclusion vient confirmer celle déjà de Bongaarts (2002) faite sur la base de son travail sur la transition démographique de 137 pays en voie de développement. Il a constaté que les pays qui ont entamé leur transition démographique relativement tard, l'ont fait avec des niveaux inférieurs de développement. Dans cette logique, et par référence au territoire national, on peut dire que, d'une manière générale, la baisse de la fécondité est partout éminente quel que soit le statut de l'entité territoriale. Ainsi, on retient que l'enclenchement de la transition de la fécondité se fait à des niveaux de développement humain de plus en plus faibles.

Devant cette situation de repli de la dynamique démographique pratiquement généralisée au Maroc, il est opportun de s'interroger sur l'avenir démographique de plusieurs entités territoriales, sachant que, parmi elles, plusieurs entités territoriales, aussi bien les villes que les communes rurales, ont connu une régression de leurs populations entre 1994 et 2004. L'effet conjugué de la baisse de la fécondité et de la migration explique sûrement ce phénomène de dépeuplement.

D'autre part, on sait que la baisse de la fécondité provoque une transformation de la structure par âge de la population et déclenche, par la même occasion, le processus de son vieillissement. La migration, quant à elle, et de par son caractère sélectif, concerne une partie

importante de la population des communes rurales, constituée principalement de jeunes adultes. Devant cette situation, il est opportun de se demander sur l'avenir de ces espaces ruraux qui devraient faire face à ces défis démographiques, sachant que la plupart d'entre eux sont associés à de faibles indices de développement.

De ce fait, on se trouverait en face d'une situation où plusieurs sous-espaces composant le territoire

national présenteraient en même temps un déséquilibre démographique et un déficit social. Et dans ce cas, il ne suffirait pas seulement de réfléchir à des actions de leur mise à niveau sociale seulement, il s'agirait en plus de prendre en compte les structures de leurs populations, pour pouvoir des actions appropriées pour leur assurer aussi un équilibre démographique. ■

Références bibliographiques

- Basu, A. M. and Amin, S. (2000)** "Conditioning factors for fertility decline in Bengal: History, language identity, and openness to innovations", Population and Development Review, Vol. 26 (4): 761-794.
- Bongaarts, John (2002)** The End of Fertility Transition in the Developing World, Working Papers n°161, Policy Research Division, Population Council.
- Bongaarts, John and Watknins, Susan Cotts (1996)** "Social Interactions and contemporary Fertility Transitions", Population and Development review, 22(4):639-682 (December 1996).
- Bongaarts, John; Frank, Odile and Lesthaeghe, Ron (1984)** "The Proximate Determinants of fertility in Sub-Saharan Africa", Population and Development review, 10(3):511-537 (September 1984).
- Bourchachen, Jamal (1995)** « Contribution de la nuptialité et de la contraception à la baisse de la Fécondité », Revue marocaine de droit et d'économie du développement, n°36 (numéro spécial), pp.45-79.
- Bourgeois_Pichat, Jean (1981)** "Recent demographic change in Western Europe: An Assessment", Population and Development Review, vol.7, n°1, pp. 19-42.
- Caldwell, John C. (1976)** "Towards a restatement of demographic transition theory", Population and Development Review, vol.2, n°4, pp. 321-366
- Caldwell, John C. (1978)** "A Theory of fertility: From high plateau to destabilization", Population and Development Review, vol.4, n°4, pp. 553-577
- Caldwell, John C. (2001)** « The Globalization of Fertility Behavior », in eds Bulatao and Casterline: Global Fertility Transition, Population and Development Review, A supplement to volume 27, 2001, Population Council, New York, pp.93-115.
- Caldwell, John C. (2005)** "On net intergenerational wealth flows: an update" Population and Development Review, vol.31, n°4, pp. 721-740.
- Castells, Manuel (1972)** La question urbaine, Maspero, paris, 529p.
- Centre D'Etudes et de Recherches Démographiques (1988)** « La dynamique démographique des centres urbains au Maroc », in Situation démographique régionale au Maroc : Analyse comparative, pp209-262
- Centre D'Etudes et de Recherches Démographiques (1993)** « Les petites villes et les villes moyennes : pôles de rétention ou relais migratoires », in Migration et urbanisation au Maroc, pp169-220.

- Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (1999)** « Transition démographique et transition urbaine », in Dynamique urbaine et développement rural au Maroc, pp.19-63.
- Chahoua, Said (1998)** « Composantes de la croissance démographique urbaine au Maroc : Essai d'estimation de 'la composante spatiale' » ; Les Cahiers de la Statistique ; n°3, pp29-36.
- Chahoua, Said (2005)** « Ville au Maroc : concept et dynamique démographique à la lumière des premiers résultats du RGPH 2004 », Cahiers du Plan, n°5, pp51-62 .
- Charbit, Yves et Leridon, Henry (1980)** Transition démographique et modernisation en Guadeloupe et en Martinique, Travaux et documents de l'INED, Cahier n°89, PUF, 308p.
- Chesnais, Jean-Claude (1986)** « La théorie originelle de la transition démographique : validité et limites du modèle », in les changements ou les transitions démographiques dans le monde contemporain en développement, journées démographiques de l'ORSTOM 1985, Paris : 23, 24 et 25 septembre 1985, pp. 7-23.
- Coale, Anseley J. and Susan Cotts Watkins (eds); (1986)** The Decline of Fertility in Europe, Princeton: Princeton University Press.
- Coale, Ansley J. (1973)** « The demographic transition reconsidered », in International Population Conference, Liège, 1973, vol.1. Liège: IUSSP, pp.53-72.
- Courbage, Youssef (2005)** « L'accélération de la transition : un bonus démographique pour la Maroc », in Actes du Forum II : « la société marocaine, permanences, changements et enjeux pour l'avenir », organisé par le Haut-Commissariat au Plan dans le cadre « Prospective Maroc 2030 » le 25 et 26 novembre 2005, pp.23-39.
- De Varies, Jan (1990)** « Problems in the measurement, description and analysis of historical urbanization », in Der Woude and al. (eds) Urbanization in history: A process of dynamic interactions, Clarendon paperbacks, pp. 43-60.
- Direction de la Statistique (1993)** « Effet de la contraception sur la fécondité », in Fécondité, infécondité et nouvelles tendances démographiques au Maroc, Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques, pp.21-56.
- Direction de la Statistique (1995)** « Caractéristiques démographiques des femmes rurales », in La femme rurale au Maroc : Sa place, sa condition et ses potentialités, Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques, pp.27-73.
- Eggerickx, Thierry (1995)** « Urbanisation et déclin de la fécondité légitime en Europe au 19^e siècle », in Transitions démographiques et sociétés, Chaire Quetelet 1992, Institut de Démographie, Université de Louvain, Louvain-la-Neuve, Académica/Harmatan, pp. 333-358.
- Haut-Commissariat au Plan (HCP) (2004)** Pauvreté, développement humain et développement social au Maroc : données cartographiques et statistiques, 267p.
- Leboutte, R. et Poulain, M. (sd) « Pour une explication du déclin de la fécondité de la population Walone », article non publié (Cité par Eggerickx, 1995).
- Marcoux, Richard (1989)** De la théorie urbaine à la pratique statistique : Essai sur le concept de l'urbain et son apport pour la démographie africaniste, Document présenté dans le cadre de l'examen de synthèse prévu au programme de doctorat en démographie, Université de Montréal, 58p.
- Mghari, Mohamed (2000)** « Evolution démographique et facteurs explicatifs de la transition », in Situation socio-économique et défis démographiques au Maroc, Série Commission supérieure de la population, pp.51-83.

- Ministère de la Santé (2005)** Enquêt sur la population et la Santé Familiale (EPSF) 2003-2004 33p.
- Ministère de la Santé (1996)** Enquêt de panel sur la population et la Santé (EPPSF) 1995, 201p.
- Moriconi-Ebrard, Francois (1994)** Géopolis : Pour comparer les villes du monde, Economica, Collection Villes, Paris.
- Noin, Daniel (1983)** La transition démographique dans le monde, Paris, PUF le géographe, 214p.
- Piché, Victor et Poirier, Jean (1990)** « Les théories de la transition démographique : vers une certaine convergence ? », Sociologie et sociétés, vol.22, n°1, pp. 179-192.
- Piché, Victor et Poirier, Jean (1995)** « Divergences et convergences dans les discours et théories de la transition démographique », in Transitions démographiques et sociétés, Chaire Quetelet 1992, Institut de Démographie, Université de Louvain, Louvain-la-Neuve, Académica/Harmatan, pp. 111-132.
- Pumain, Denise (1997)** «Le processus d'urbanisation », in Démographie : analyse et synthèse, causes et conséquences des évolutions démographiques, n°spécial, pp.69-89.
- Pumain, Denise (1998)** «La transition urbaine : du prè au post industriel », in Archaeomedes: des oppida aux métropoles, Paris, Anthropos, pp.117-150.
- Rogers, Andre (1979)** «Migration patterns and Population Redistribution», Regional Science and Urban Economics, 9, 275-310.
- Santos, Milton (1975)** L'espace partagé : les deux circuits de l'économie urbaine des pays sous-développés, Editions M.-TH. Génin, Paris, 399p.
- Tabutin, Dominique (2000)** « La ville et l'urbanisation dans les théories du changement démographique », Document de travail n°6, Département des Sciences de la Population et du Développement, Université Catholique de Louvain.
- Termote, Marc (1992)** « Vers une approche intégrée de la transition démographie », papier présenté au Chaire Quetelet 1992 : Transitions démographiques et sociétés, des faits aux idées et politiques.
- Yaacoub, Abdeillah (1995)** « La transition de la fécondité au Maroc : faits et facteurs », in Population et développement régional, T 3, pp.875-899, Actes du IX^{ème} colloque de Démographie Maghrébine organisé, par l'AMEP, à Hammamet (Tunisie) : 12-15 décembre 1995
- Zelinski, Wilbur (1971)** « The hypothesis of the mobility transition », Geographical Review, 219-249.

Finances publiques au Maroc : évolution et perspectives



Les finances publiques jouent un rôle primordial dans le développement économique et social. Leur gestion rigoureuse permet d'offrir au secteur privé des avantages fiscaux et budgétaires dans le but d'encourager certaines activités économiques. Aussi, l'investissement public, comme complément de l'investissement privé, a-t-il un effet positif sur la croissance économique.

Toutefois, les finances publiques peuvent être à l'origine de certains problèmes macroéconomiques, notamment dans les pays en développement. En effet, les politiques budgétaires pratiquées dans certains pays affectent

leurs performances macroéconomiques; d'une part, à travers le déficit budgétaire qui agit sur la dynamique d'inflation (cette dernière affecte le taux d'intérêt réel et par conséquent l'investissement privé) et, d'autre part, à travers le risque d'une dette publique insoutenable qui rend le secteur financier vulnérable.

Ainsi, une bonne gestion du secteur des finances publiques permettrait d'améliorer la gestion macroéconomique et de favoriser la réalisation d'une croissance économique forte et durable. Pour jouer pleinement ce rôle favorable au développement économique, le secteur des finances publiques marocain devrait être un secteur solvable et évolutif.

En fait, le secteur des finances publiques au Maroc a connu une évolution importante. Après une période de crise financière au début des années 1980, différentes mesures et réformes ont été entamées dans le secteur, essentiellement dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel. Ces réformes continues ont permis d'améliorer la gestion du secteur et de réduire le déficit budgétaire.

Par Jamal BAKHTI - HCP

Depuis la période d'après l'indépendance jusqu'au milieu des années 1970, les finances publiques au Maroc étaient maîtrisées. Mais, à partir de la deuxième moitié des années 1970, le déséquilibre budgétaire s'est amplifié suite à l'augmentation des dépenses des investissements publics financés de plus en plus par des fonds extérieurs au prix d'un endettement devenu progressivement insupportable.

Pour faire face à cette situation, plusieurs mesures et réformes ont été entreprises par le gouvernement marocain dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel. Les réformes adoptées, axées essentiellement sur l'amélioration de l'efficacité du système fiscal et la rationalisation des dépenses, ont conduit à des mutations profondes au niveau des différentes composantes

des recettes et dépenses publiques, et ont permis par conséquent de réduire considérablement le déficit budgétaire.

Dans ce travail, nous analysons d'abord, l'évolution du secteur des finances publiques au Maroc depuis le début des années 1980, période de la plus grande crise financière de l'économie marocaine, jusqu'à l'année 2006. Dans ce cadre, nous suivons l'évolution des variables pertinentes des recettes et des dépenses du budget général de l'Etat pour dégager les principales caractéristiques d'évolution de ces composantes. Ensuite, nous essayons d'apprécier les progrès réalisés et l'impact des réformes sur ces variables, avant de présenter quelques éléments de réflexion sur les perspectives futures du secteur.

“ Evolution et caractéristiques des finances publiques : période 1980-2006 ”

L'économie marocaine n'a connu réellement de difficultés budgétaires qu'à la fin des années 1970. Au cours de cette période, de vastes programmes d'investissement et de dépenses publiques ont été engagés. De ce fait, le déficit budgétaire s'est accentué et le secteur des finances publiques s'est trouvé confronté à une grave crise financière. Pour rétablir les équilibres financiers et contenir le déficit budgétaire dans des proportions raisonnables, un vaste programme d'assainissement des finances publiques, visant à améliorer les recettes et réduire les dépenses, a été entamé au début des années 1980.

Recettes publiques

L'évolution des recettes publiques a été influencée par la réforme fiscale qui a amélioré sensiblement les recettes ordinaires composées essentiellement des recettes fiscales. Globalement, les recettes ordinaires ont connu une amélioration sensible, leur poids par rapport au PIB¹ est passé de 21,6% en moyenne au cours de la période 1980-1992 à 24,1% au cours de la période 1993-2006, et cela hors recettes des privatisations. Compte tenu de la privatisation, le poids des recettes ordinaires est passé à 25,2% du PIB durant la période 1993-2006.

Concernant les recettes fiscales, le rapport des prélèvements fiscaux sur le produit intérieur brut, qui représente la pression fiscale, a connu une évolution importante². Ce taux de la pression fiscale, qui était de l'ordre de 18,8% en moyenne entre 1980 et 1985, est passé à 19,1% entre 1986 et 1995 et à 22,4% entre 1996 et 2006. La période de transition fiscale, qui s'étale de 1985 à 1995, a vu la mise en œuvre des mesures et réformes qui ont porté sur les principales catégories d'impôts et taxes, notamment la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en 1986, l'Impôt sur les Sociétés (IS) en 1988, l'Impôt Général sur le Revenu (IGR) en 1990, la Taxe Intérieure sur la Consommation (TIC) en 1995, et les droits de douane depuis l'entrée en vigueur du démantèlement tarifaire.

¹Le PIB est la variable macroéconomique à partir de laquelle sont déterminées les performances des finances publiques. Le PIB utilisé dans ce travail est issu des comptes base 1980. La série disponible du PIB base 1998 reste encore très courte (1998-2006) pour mener cette analyse d'évolution des finances publiques.

²Voir figure 1 en annexe (la figure 1 présente l'évolution des recettes ordinaires hors privatisation et des recettes fiscales rapportées au PIB).

Après cette phase de transition fiscale, et comme conséquence de la mise en œuvre de ces mesures et réformes, la période 1996-2006 a connu une évolution importante de la recette fiscale, soit une augmentation du taux moyen de la pression fiscale de 3,3 points du PIB entre les deux périodes 1986-1995 et 1996-2006. Toutefois, le taux de la pression fiscale, ainsi calculé, ne reflète pas parfaitement la pression fiscale car d'une part, il ne tient pas compte des taxes locales du fait du manque d'un compte consolidé des administrations publiques et d'autre part, une partie importante du PIB est exonérée d'impôt, notamment le PIB agricole. La prise en compte de ces deux éléments dans le calcul du taux de la pression fiscale a permis d'atteindre pour l'année 2002 un taux de 27,8%, au lieu de 22%.

Compte tenu de l'évolution des recettes fiscales, la structure de ces recettes a changé considérablement avec la mise en œuvre des réformes et mesures fiscales adoptées. En effet, les recettes fiscales directes et indirectes, qui constituent les principales composantes des recettes fiscales, ont continué d'augmenter dans la fiscalité totale au détriment des autres prélèvements.

Ainsi, la fiscalité directe a vu sa part se consolider dans la fiscalité totale après l'instauration de l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu. La contribution de la fiscalité directe dans la fiscalité totale est passée de 25,2% entre 1980 et 1987 à 29,4% entre 1988 et 1995, pour s'établir à 34,4% entre 1996 et 2006.

L'impôt sur les sociétés constitue avec l'impôt sur le revenu les deux principales composantes de la fiscalité directe. Le taux normal de l'impôt sur les sociétés a été ramené progressivement de 45% en 1988 à 35% en 1995. Les recettes de cet impôt rapportées aux recettes fiscales totales sont passées d'un taux annuel moyen de 11,3% pour la période 1988-1995 à 14,2% entre 1996 et 2006. Ce résultat s'explique par l'élargissement de la base imposable.

Pour l'impôt sur le revenu, appelé auparavant impôt général sur le revenu, son taux marginal est passé de 54% en 1990 à 44% en 1996 et la structure de sa base taxable est dominée par les revenus salariaux. La part des recettes de cet impôt, en pourcentage des recettes fiscales totales, est passée de 11,9% pour la période 1990-1995 à 16,9% au cours de la période 1996-2006, et le taux de croissance annuel moyen des prélèvements relatifs à cet impôt, a été de 13,4% entre 1991 et 2006.

La contribution de la fiscalité indirecte, constituée de

la taxe sur la valeur ajoutée et de la taxe intérieure sur la consommation, dans les recettes fiscales totales a représenté 41,9% entre 1980 et 1986 avant de passer à 42,2% entre 1987 et 1995, pour atteindre ensuite 45,9% au cours de la période 1996-2006³.

La composante la plus importante de la fiscalité indirecte est la taxe sur la valeur ajoutée, sa contribution dans les recettes fiscales totales est passée de 29% en moyenne durant la période 1986-1995, pour s'établir autour de 27,9% entre 1996 et 2006. Les rentrées de cette taxe pour la période 1996-2006 sont assurées à 43,5 % par la valeur ajoutée intérieure et à 56,5% par la valeur ajoutée sur les produits importés. Pour la période 1986-1995, la valeur ajoutée intérieure a représenté 44,2% des rentrées de la TVA. L'évolution des recettes de la TVA est influencée par la conjoncture économique même si sa base taxable est la valeur ajoutée non agricole.

Quant à la taxe intérieure sur la consommation, sa forte augmentation s'est étalée sur toute la période de transition fiscale avant de se stabiliser au cours de la période suivante. Sa part dans les recettes fiscales totales est passée de 13,4% entre 1986 et 1995 à 18% entre 1996 et 2006. Les recettes de cette taxe sont dominées par celles issues des produits énergétiques et des tabacs qui représentent respectivement 57,5% et 35,1% de ses recettes totales en 2006. Les recettes relatives à la TIC sur les produits énergétiques sont caractérisées par une forte instabilité à cause des fluctuations des prix mondiaux de pétrole. Les autres principales composantes de la fiscalité sont les droits de douane et les droits d'enregistrement. La contribution des recettes relatives à ces composantes dans les recettes fiscales totales est en baisse continue. En effet, le poids des droits d'enregistrement dans les recettes fiscales totales est passé de 9,6% entre 1980 et 1986 à 5,7% au cours de la période 1987-1995 pour s'établir à 5,4% entre 1996 et 2006.

Quant aux droits de douane, leur part dans les recettes fiscales totales a baissé au cours de la dernière décennie, passant de 26% en 1980 à 24,3% en 1994, pour s'établir à 9,9% en 2006. La moyenne de cette part des recettes dans les recettes fiscales totales, qui était de 23,3% entre 1980 et 1994, est passée à 14,8% entre 1995 et 2006⁴. Cette baisse est le résultat de l'évolution de la pression fiscale sur les importations dont le taux apparent des droits de

douane est passé de 18,1% en 1980 à 17,7% en 1994 et à 7,1 % en 2005.

Concernant les recettes non fiscales hors privatisation⁵, leur part dans le PIB a été améliorée entre les périodes 1980-1986 et 1987-1995 en passant de 2,6% à 4,2%. Durant la période 1996-2006, cette part a baissé pour atteindre une moyenne de 3,8% du PIB s'expliquant en grande partie par la politique du désengagement de l'Etat de l'activité économique.

Pour les recettes de privatisation, la part allouée au budget général de l'Etat s'est élevée à 58,2 milliards DH entre 1993 et 2006 contribuant ainsi chaque année, au cours de cette période, à une augmentation des recettes budgétaires en moyenne de 1,1% du PIB. Depuis 2001 et dans le but d'orienter une partie des recettes de privatisation vers l'investissement dans les secteurs socio-économiques, près de 50% de ces recettes est affecté au Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social.

Dépenses publiques

Concernant les dépenses publiques, les différentes mesures et réformes entreprises pour les rationaliser ont affecté considérablement leur évolution. Celle-ci s'est accompagnée d'une modification de la structure de leurs composantes, notamment celles relatives aux salaires et traitements, biens et services, compensation et charges d'intérêt de la dette publique. Ces composantes constituent les dépenses ordinaires qui représentent en plus des dépenses d'investissement les dépenses globales de l'Etat. Les dépenses totales du budget général de l'Etat ont subi une croissance moyenne de l'ordre de 8% entre 1980 et 2006, en passant de 9,4% entre 1980 et 1992 à 6,8% entre 1993 et 2006. Le rapport de ces dépenses par rapport au PIB demeure élevé. Il a enregistré une moyenne de 28,9% pour la période 1980-1992, et passé à 28,7% pour la période 1993-2006. Toutefois, ce rapport, qui était de 36,6% à la veille de l'application du programme d'ajustement structurel en 1981, est passé à 24,4% avec l'achèvement de la période du rééchelonnement de la dette en 1991, avant d'augmenter progressivement pour atteindre 33,4% en 2005⁶.

Les dépenses ordinaires, qui constituent l'ensemble des dépenses hors investissement, représentent la grande partie des dépenses publiques. Leur part dans les dépenses

³Voir figure 2 en annexe (La figure 2 en annexe présente l'évolution des recettes fiscales directes et des recettes fiscales indirectes rapportées aux recettes fiscales totales)

⁴Voir figure 3 en annexe (Présentation de l'évolution des recettes des droits de douane rapportées aux recettes fiscales totales).

⁵Voir figure 4 en annexe (Présentation de l'évolution des recettes non fiscales hors privatisation rapportées au PIB).

⁶Voir figure 5 en annexe (Présentation de l'évolution de la masse salariale et des dépenses publiques totales rapportées au PIB).

totales du Trésor continue d'augmenter au détriment de celle des dépenses d'investissement, passant de 74,6% entre 1980 et 1992 à 80,6% entre 1993 et 2006.

Toutefois, la part des dépenses consacrée à l'investissement dans les dépenses publiques a baissé progressivement entre 1982 et 1997, en passant de 35,2% à 13,7%, avant de se stabiliser autour de 15,7% en moyenne durant la période 1998-2006, avec une part de 14,9% pour l'année 2006. Globalement, ces dépenses d'investissement ont vu leur part moyenne par rapport au PIB se réduire en passant de 7,5 % pour la période 1980-1992 à 4,7% pour la période 1993-2006⁷.

Pour les dépenses ordinaires, les charges des salaires représentent la plus importante composante. En effet, sous l'action conjuguée de l'augmentation des effectifs des fonctionnaires et de la revalorisation des salaires, l'enveloppe consacrée à cette composante s'est multipliée par 3,3 entre 1980 et 1992 et par 2,2 entre 1993 et 2004. Ainsi, la part des charges des salaires dans les dépenses ordinaires est passée d'une moyenne de 48,9% entre 1980 et 1992 à une moyenne de 51,1% entre 1993 et 2006. En proportion du PIB, la masse salariale a atteint 12,7% en 2003, et 12,8% en 2004. Or, tenant compte des salaires versés par les collectivités locales, la part des salaires des fonctionnaires dans le PIB pour l'année 2004 dépasserait les 14%.

Quant aux dépenses des autres biens et services, les mesures prises pour les rationaliser ont permis de les réduire de 4,7% du PIB pour la période 1980-1988 à 4,1% du PIB pour la période 1989-1995. Cependant, les besoins de financement des réformes économiques entamées ont agi défavorablement sur ces dépenses qui ont repris une tendance haussière pour atteindre 5,1% du PIB en moyenne pour la période 1996-2006, avec un rapport de 6,6% du PIB pour l'année 2005.

Pour les dépenses relatives à la subvention de la consommation, les efforts accomplis au cours de la période d'ajustement pour réduire leurs poids sur les dépenses publiques ont permis de les maîtriser. Ainsi, ces dépenses de compensation sont passées de 1,9% du PIB pour la période 1980-1986 à 0,6% entre 1987 et 1992. Pour la période 1993-2006, ces dépenses par rapport au PIB ont atteint 1,3% du fait des hausses des dépenses de l'Etat réalisées au cours des dernières années pour soutenir les prix des produits pétroliers qui, à eux seuls,

ont atteint 1,5% du PIB pour l'année 2006.

Concernant la charge en intérêt de la dette publique totale, sa part dans le PIB a connu une tendance haussière entre 1980 et 1992 avec une croissance moyenne de 8,9%. Cependant, cette tendance a connu une rupture à partir de 1993 pour passer à une croissance négative de 2,8% entre 1993 et 2006. Ainsi, la charge en intérêt de la dette publique rapportée au PIB est passée de 2,4% en 1980 à 6,2% en 1990 pour se situer à 3,7% en 2006.

Cette évolution de la charge d'intérêt de la dette est marquée par le changement qui a affecté sa structure en composantes intérieure et extérieure. En effet, la part de la charge d'intérêt de la dette intérieure dans la charge en intérêt de la dette publique totale est passée de 20,6% en 1983 à 53,1% en 1996 et à 86,9% en 2006. Ainsi, la charge d'intérêt de la dette publique intérieure a connu une croissance soutenue et son poids dans le PIB a augmenté progressivement, passant de 0,7% en 1980 à 3,5% en 2000, avant de connaître une légère baisse pour passer à 3,2 en 2006. La moyenne de ce rapport a presque doublé entre la période 1980-1992 et la période 1993-2006 en passant de 1,7% à 3,2%.

En revanche, la charge d'intérêt de la dette extérieure, qui a augmenté fortement au cours de la décennie 1980, a connu un repli à partir de l'année 1993 et son poids dans le PIB, qui avait atteint 4,7% en 1985, a baissé fortement au cours de la période 1986-2006 pour se situer à 0,5% en 2006⁸.

Evolution du déséquilibre budgétaire

Le déséquilibre croissant entre recettes et dépenses publiques a conduit au début des années 1980 à une aggravation des déficits budgétaires. En effet, le déficit budgétaire a représenté 10% du PIB en moyenne pour la période 1980-1986, avec un maximum de 14% atteint en 1981. Toutefois, suite aux efforts entrepris en matière d'assainissement des finances publiques, le déficit budgétaire rapporté au PIB a été ramené progressivement de 8,6% en 1986 à 2,2% en 1992 pour se stabiliser autour d'une moyenne annuelle de 3,1% entre 1993 et 2006.

Financement du déficit budgétaire et évolution de la dette publique

Le besoin croissant de financement du déficit budgétaire a amené les pouvoirs publics au début des années 1980 à recourir à un endettement extérieur de plus en plus

⁷ Voir figure 6 en annexe (Présentation de l'évolution des dépenses ordinaires rapportées aux dépenses publiques totales).

⁸ Voir figure 7 en annexe (Présentation de l'évolution des charges d'intérêts de la dette intérieure et de dette extérieure rapportées au PIB).

important. Ainsi, la dette extérieure directe s'est amplifiée rapidement et son poids en pourcentage du PIB a atteint 67,3% en 1984.

Cependant, les contraintes du surendettement extérieur, le tarissement des sources de financement étranger et la mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel à partir de 1983, ont conduit les pouvoirs publics à s'orienter vers les sources de financement internes. De ce fait, la dette intérieure a commencé à augmenter au détriment de la dette extérieure jusqu'à atteindre des niveaux contraignants au cours des dernières années.

Ainsi, l'encours de la dette intérieure a connu une forte croissance de l'ordre de 13,1% en moyenne entre 1984 et 2006. Cette croissance a été très accélérée au cours de la période 1984-1989 avec un taux annuel moyen de 23,4%. La dynamique de croissance de cette dette s'est poursuivie entre 1992-2006 avec un rythme, moins fort, mesuré par un taux annuel moyen de 9,42%. L'année 2006 a connu une très faible croissance, de l'ordre de 2,8%. Toutefois, la part de la dette intérieure dans le PIB⁹ est passée de 17,3% en 1983 à 30,8% en 1993 avant d'atteindre un des taux des plus élevés de 56,5% en 2005. Pour l'année 2006, ce taux est descendu à 52,8%.

Pour la dette extérieure directe, après avoir atteint son niveau le plus élevé en terme de poids sur le PIB, qui a représenté 67,3% en 1984, a pris un rythme descendant progressif pour enregistrer un poids de 12,8% du PIB en 2006. Cette baisse du ratio d'endettement extérieur direct du Trésor est imputable, en plus de la baisse des taux d'intérêt sur le marché financier international, à la gestion active de la dette extérieure initiée depuis 1993 et qui renferme des opérations de conversion de la dette en investissements, le refinancement de la dette onéreuse et les opérations de remboursement par anticipation.

En outre, la dette intérieure, qui a augmenté fortement au dépens de la dette extérieure au cours de la période 1983-2006, a vu sa part dans l'encours total de la dette publique passer de 23,7% en 1983 à 35% en 1992 pour atteindre 80,5% en 2006. Cette progression de l'endettement intérieur s'est accompagnée par un changement dans sa structure. En effet, l'encours de la dette intérieure bancaire, qui représentait 65,7% de l'encours total de la dette intérieure en 1985, s'est réduit à 28,1% en 2006 au profit du financement non bancaire. La part des adjudications dans le financement des besoins du Trésor devient de plus en plus prépondérante en passant de 20 % en 1994

à 98 % en 2006. Cette évolution marque le passage d'un financement monétaire du Trésor à un financement par la mobilisation de l'épargne privée.

“ Evaluation des réformes et perspectives futures ”

Impact des réformes

Les mesures et réformes entreprises dans le secteur des finances publiques ont été à l'origine de la baisse du déficit budgétaire. Ces réformes ont touché les différentes composantes des recettes et dépenses publiques. Pour apprécier les résultats réalisés dans le secteur, l'analyse de l'évolution de certaines composantes pertinentes des recettes et des dépenses publiques s'avère nécessaire.

Les actions et mesures entamées durant la période de mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel ont permis de ramener le déséquilibre budgétaire à des niveaux très bas à la fin de ce programme. Le déficit budgétaire rapporté au PIB est passé de 14% en 1981 à 2,2% en 1992. Toutefois, certaines actions mises en œuvre pour maîtriser les dépenses n'ont pas été poursuivies et le poids de certaines composantes relatives aux dépenses publiques, notamment la masse salariale, a repris un rythme de croissance assez important pour atteindre des niveaux très élevés au cours des dernières années.

En effet, la masse salariale, qui représente la principale composante des dépenses du Trésor, a enregistré une forte croissance au cours des dernières années. De ce fait, son poids dans les dépenses publiques totales a atteint des niveaux élevés, affectant ainsi considérablement le potentiel de croissance économique du pays.

Cet accroissement du poids de la masse salariale est le résultat de la revalorisation des salaires et de la progression de la population des fonctionnaires. Toutefois, par comparaison à d'autres pays à niveau de développement similaire, le poids de l'effectif des fonctionnaires dans la population totale du Maroc n'est pas considéré comme élevé, alors que le niveau des rémunérations, en terme de pouvoir d'achat, est plus élevé au Maroc avec de très fortes inégalités dans la répartition des salaires.

Concernant les dépenses d'intérêt de la dette publique, les charges en intérêt de la dette publique extérieure constituent une sortie de devises vers l'étranger, affectant ainsi négativement la croissance économique. Ces charges ont été réduites par des instruments de dynamisation de la gestion active de la dette extérieure mis en œuvre à partir

⁹Voir figure 8 en annexe (Présentation de l'évolution de la dette intérieure rapportée au PIB).

de 1993, instruments qui ont permis de réduire fortement l'encours de la dette extérieure et par conséquent les charges d'intérêts.

Ainsi, l'ampleur de la dette extérieure s'est limitée et son impact sur les équilibres macroéconomiques et plus particulièrement sur les finances publiques, s'est minimisé. Cependant, la réduction relative de la dette extérieure n'a pas soulagé les finances publiques à cause des niveaux contraignants atteints par la dette intérieure. De ce fait, la charge globale de l'endettement reste toujours très lourde à supporter par l'économie marocaine.

En outre, l'évolution des différentes composantes des dépenses publiques montre bien que la maîtrise de plus en plus importante des dépenses d'intérêt de la dette extérieure et des subventions à la consommation, n'a pas pu compenser l'augmentation des dépenses de la masse salariale. Par conséquent, et pour contenir l'augmentation des dépenses de la masse salariale et limiter leurs effets sur le déficit budgétaire, les dépenses d'investissement ont été réduites de 2,8 points du PIB entre les deux périodes 1980-1992 et 1993-2006.

Cette baisse des dépenses d'investissement a été poursuivie malgré l'augmentation, à partir de 1993, des recettes exceptionnelles relatives au transfert des entreprises publiques au secteur privé. Ainsi, la contraction des dépenses d'investissement a permis d'empêcher une forte détérioration du niveau du déficit budgétaire.

La baisse de l'effort d'investissement consenti par l'Etat s'explique, en plus de l'augmentation rapide des dépenses ordinaires et de l'insuffisance des ressources disponibles de l'Etat, par la nouvelle orientation de la politique économique adoptée par les pouvoirs publics pour assigner au secteur privé un rôle plus important dans la dynamique de la croissance.

Toutefois, cette baisse considérable de l'investissement public aura un impact économique et social négatif. En effet, l'investissement public est nécessaire à la réalisation des projets sociaux ou d'infrastructures non rentables économiquement où le secteur privé ne peut pas intervenir. Ce type d'investissement permettra d'améliorer la productivité et de soutenir la croissance économique à long terme.

Concernant les recettes publiques, les réformes ont été entamées au cours de la période de mise en oeuvre du Programme d'Ajustement Structurel, et visaient essentiellement l'amélioration du système fiscal. Ces réformes ont affecté la stabilité qui caractérisait la

structure des recettes fiscales et ont marqué l'évolution de ces recettes.

Ainsi, la part des recettes des impôts directs et indirects a augmenté au détriment de celle des droits de douanes et des droits d'enregistrement. Cependant, l'augmentation de la part des impôts directs a été plus importante que celle des impôts indirects et a permis, en conséquence, de compenser la baisse des droits de douane.

Cependant, cette compensation de la baisse des recettes des droits de douane dans les recettes fiscales, recherchée au niveau de la fiscalité directe, est contraire aux expériences internationales. L'expérience de plusieurs pays montre que pendant la transition fiscale, pour compenser la baisse des droits de douane, il faut s'appuyer sur la fiscalité indirecte, notamment la TVA en raison de sa neutralité économique.

Perspectives et actions futures

Etant donné cette évolution des finances publiques et les changements prévisibles de certaines composantes des dépenses et des recettes. La situation actuelle des finances publiques, qu'on peut qualifier de favorable, n'est pas assurée dans le futur et la maîtrise du déficit budgétaire des dernières années risque de ne pas durer.

En effet, le déséquilibre budgétaire peut augmenter fortement dans les années à venir du fait de la faible progression du rendement fiscal due à la baisse des recettes des droits de douane, suite au démantèlement tarifaire et à l'absence d'une réforme fiscale qui pourra élargir l'assiette de l'impôt et limiter les exonérations.

De même, la baisse prévisible des recettes de privatisation après l'achèvement des transferts des principales entreprises privatisables, conjuguée à la baisse des recettes non fiscales, suite à la stratégie adoptée par l'Etat pour se désengager des activités économiques en faveur du secteur privé, créeront une baisse notable des recettes du Trésor. Cette baisse des recettes ne peut être compensée que par un renforcement de la maîtrise des dépenses publiques, en plus de l'amélioration des recettes fiscales.

Pour dégager des fonds supplémentaires permettant de compenser le manque à gagner des revenus douaniers, une réforme profonde de la fiscalité s'impose à travers, d'une part, l'élargissement de l'assiette par la fiscalisation du secteur informel et la limitation des exonérations fiscales et, d'autre part, par l'amélioration du rendement de l'impôt en améliorant l'administration des impôts et en réduisant la fraude.

Dans ce sens, la TVA constitue encore un créneau porteur à mettre à contribution pour augmenter les recettes fiscales. La simplification de cette taxe, l'élargissement de sa base imposable à travers la réduction des exonérations et la fiscalisation du secteur informel permettront d'améliorer les recettes et dégager un supplément de ressources.

De nouvelles dépenses liées aux salaires commencent à apparaître et seront élevées dans les années à venir. Ce sont des dépenses de soutien aux organismes de retraite qui connaîtront des difficultés dans les années futures. Pour pouvoir répondre à ces besoins, une bonne gestion des finances publiques impose d'abord une réduction de la masse salariale à un niveau jugé acceptable, répondant aux normes internationales.

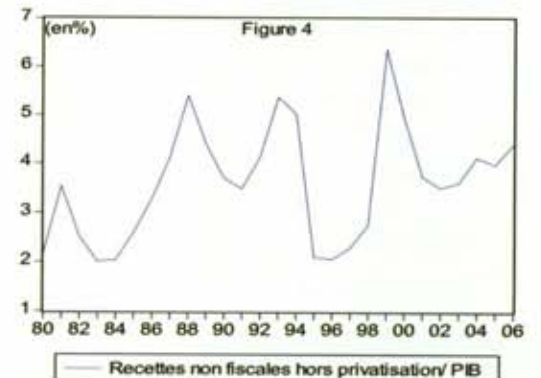
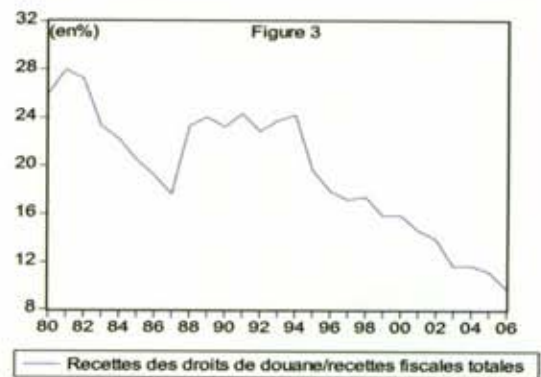
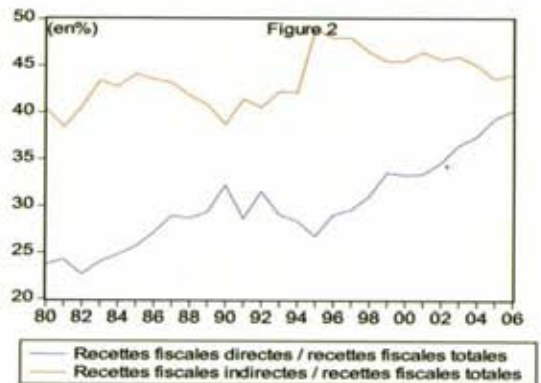
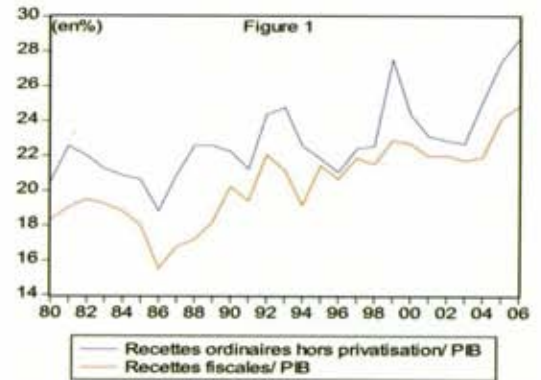
Pour ce faire, la mise en place d'un mécanisme qui permet de maîtriser de façon durable l'évolution de la masse salariale s'avère nécessaire. D'autant plus que cela est devenu possible avec la réduction des charges salariales réalisée suite au programme des départs volontaires des fonctionnaires de l'Etat.

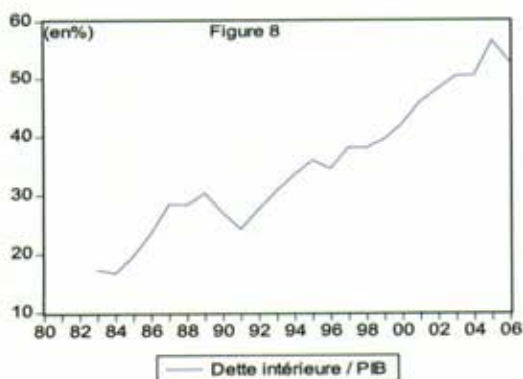
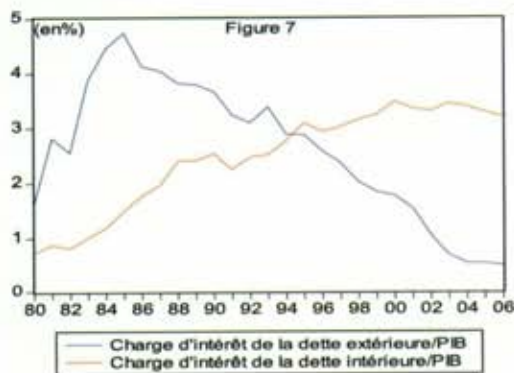
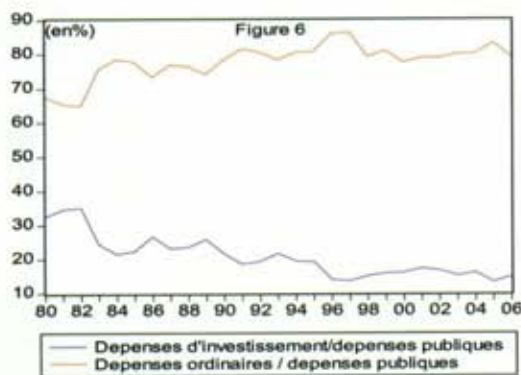
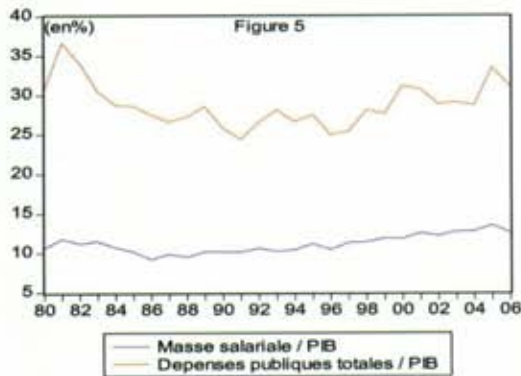
En outre, pour limiter la hausse de la dette intérieure qui a atteint des niveaux contraignants et réduire ensuite ses charges, il faut réfléchir à de nouvelles modalités de résorption de celle-ci, par la mise en place d'instruments plus adaptés pour la dynamisation de la gestion de cette dette. Pour les dépenses de compensation, les efforts déjà accomplis pour limiter ces dépenses doivent être renforcés. D'autant plus que les bénéfices que la population cible devrait tirer de ces dépenses restent très limités. De ce fait, une refonte totale de la politique de compensation s'avère nécessaire pour libéraliser tous les prix à la lumière de ceux des huiles alimentaires et du sucre à destination industrielle.

Enfin, la réforme du secteur des finances publiques est un processus continu nécessitant des ajustements permanents. De ce fait, le programme des mesures et réformes entamé doit être renforcé pour assurer la solvabilité du secteur et améliorer sa bonne gestion et son développement.

Le PIB utilisé dans ce travail est issu des comptes base 1980. La prise en compte du PIB de la nouvelle année de base 1998, permettra d'améliorer les indicateurs de performance des finances publiques. En effet, les nouveaux comptes de la nation sont désormais établis selon le nouveau système de comptabilité nationale de 1993. Ce nouveau système élargit l'assiette de la production prise en compte dans le calcul du PIB, notamment dans le secteur des services. Ainsi, son adaptation se traduit par une amélioration du PIB et par conséquent celle de certains indicateurs de mesure des performances des finances publiques. ■

Annexe





Source : Ministère des finances et de la privatisation et Bank Al Maghreb (nos calculs)

Références bibliographiques

- ALKHIDER**, Abdelkader & **KCHIRID**, El Mustapha & **TAHIRI**, Chakib (2004), « Détermination d'un seuil optimal de dépenses publiques (G/PIB). Cas du Maroc : 1970-2001 ». Faculté de Droit; Marrakech; Maroc ; PROJET FEM 21-39.
- AMRANI**, Mohamed Raja & **HAMMES**, Khalid et **OULHAJ**, Lahcen, (2004), « Etat des finances publiques au Maroc ». Laboratoire d'Etude Monétaires et Financières; Université Mohammed V; Rabat; Maroc. PROJET FEM 21-39.
- ARAUJO BONJEAN**, Catherine et **CHAMBAS**, Gerard, (1999) «Ajustement des finances publiques et développement agricole au Maroc et en Tunisie 1980-1995». Article issu d'une communication présentée au XIVèmes journées de l'Association Tiers-Monde.
- BAKHTI**, Jamal., **SADIKI**, Moulay.Ali. (2007) « Impact de la réduction du niveau de l'impôt sur le revenu (IR) sur l'économie marocaine » in les cahiers du plan, n°14. Août – septembre, p: 30-37.
- Bank Al Maghreb** : Rapports annuels. Plusieurs numéros.
Bank Al Maghreb : Bulletins trimestriels. Plusieurs numéros.
- BLANCHARD**, Olivier & **CHOURAQUI**, Jean-Claude & **HAGEMANN**, Robert P. et **SARTOR**, Nicolas (1990), « La soutenabilité de la politique budgétaire, nouvelle réponse à une question ancienne ». Revue économique de l'OCDE; N° 15; automne.
- Haut Commissariat au Plan** (2003) : Comptes et agrégats de la Nation 1980-2002. Rabat; septembre; 151 pages.
- LARBI**, Ezzedine & **SAFRA**, Mongi et **SOUISSI**, Mokhtar (1988), « Endettement extérieur et croissance dans les pays du Maghreb ». In « Politiques économiques, croissance et équilibre extérieur dans les pays du Maghreb » FMI; Washington D.C;
- Ministère des finances et de la privatisation** - Direction de la politique économique générale (2004) : Tableau de bord des finances publiques.
- Ministère des finances et de la privatisation** - Direction de la politique économique générale (2006) : Tableau de bord des finances publiques.
- Ministère des finances et de la privatisation** - Direction générale des impôts (2007) : Code général des impôts.
- MRANI ALAOUI**, Abdelali. (2003), « Guide Pratique de la fiscalité marocaine » Editions les guides de l'entreprise; Casablanca.
- Perspectives économiques de l'OCDE** N° 63 (Juin 1998), « Déterminants de la politique fiscale » Chapitres spéciaux.

Bien-être social, croissance et inégalité : quels liens ?



Le bien-être social des ménages est un concept épineux et complexe dans la mesure où il est à la fois multidimensionnel et subjectif. Eu égard à la multiplicité des facteurs qui entrent en ligne de compte dans la détermination du niveau de vie, allant des besoins de base (alimentaire, habitat, hygiène, etc.) aux besoins supérieurs (loisirs, succès, pouvoir, développement, etc.), dont la majorité ne peuvent être transformés en un simple numéraire, le bien-être des ménages demeure un concept multidimensionnel. De même, en raison du problème de comparabilité interpersonnelle des niveaux de satisfaction (utilité), cette notion demeure subjective. En dépit de ces difficultés, des approches de quantification ont tenté d'évaluer monétairement le bien-être des ménages.

— Par Khalid SOUDI - HCP

Selon l'approche welfariste, si les individus ou les ménages évaluent leur niveau de bien-être, d'une part, en termes absolus (c'est-à-dire le revenu ou la consommation dont ils disposent), et, d'autre part, en termes relatifs (de combien ils disposent par rapport aux autres), le niveau de bien-être social peut être représenté comme une fonction combinant le niveau et l'inégalité du revenu/dépense (Wodon et Yitzhaki, 2002 ; Essama-Nssah, 2000 & Sen, 1997). En considération de ces précisions, une représentation arithmétique de cette notion devrait prendre la forme d'une fonction combinant à la fois la préférence sociale pour plus de revenu et celle pour plus d'égalité. Elle est une fonction croissante du revenu et décroissante de l'inégalité (Essama-Nssah, 2000). Plus ce revenu moyen est élevé, plus le niveau de bien-être social l'est aussi ; mais plus l'inégalité est élevée, plus le degré de bien-être global est faible.

Dans ce cadre, la conception monétaire de la fonction du bien-être social prend en compte non seulement la privation absolue mais également la privation relative dans la mesure où les personnes évaluent leur propre degré de bien-être en partie en se comparant aux autres. D'après les pondérations distributionnelles implicites réunies dans cette fonction de bien-être, via notamment l'indice de Gini généralisé (cf. k. Soudi, 2008), cette fonction de bien-être offre la possibilité de nuancer les

mérites et les manquements des programmes publics par segment de la répartition, notamment la population pauvre en pondérant davantage la queue gauche de la distribution.

Selon Sen (1997), toute fonction de bien-être social doit respecter les deux principes décrits ci-après :

(i) Le principe d'efficacité de Pareto: la possibilité d'améliorer le bien-être d'une personne sans diminuer le bien-être d'une autre devrait améliorer le bien-être de la première personne. Cependant, ne pas le faire serait non efficace. En d'autres termes, toute action qui augmente le bien-être d'un individu sans diminuer celui d'autres personnes produit une amélioration du bien-être social. Une hausse du revenu (ou de la consommation) d'un individu doit augmenter l'utilité de cet individu, et donc le bien-être social.

(ii) Toutes choses étant égales par ailleurs, un transfert de revenu ou de consommation d'un individu ou ménage plus riche vers un individu ou ménage plus pauvre devrait accroître le bien-être social.

En se basant sur ces deux principes, et pourvu que le bien-être individuel puisse être approché par le revenu/dépense individuel et que le bien-être de tout couple d'individus soit égal à celui du plus pauvre, Sen (1997) a montré que l'expression suivante peut être considérée comme une fonction de bien-être social sous-tendant le coefficient de

Gini (cf. encadré 1) :

$$SW = \frac{1}{n^2} \sum_i \sum_j \min(x_i, x_j) = \bar{X}(1 - G)$$

avec \bar{X} est le revenu moyen et G l'indice de Gini

Cette expression montre clairement qu'une hausse du revenu moyen génèrera un niveau plus élevé de bien-être social, alors qu'une hausse de l'inégalité le réduira. Ce qui est cohérent avec la théorie de la privation relative avancée par Runciman (1966, in Araar & Duclos, 2006). Selon cette théorie, les individus se soucient non seulement de leur propre revenu, mais également de leur place par rapport aux autres. Cette comparaison est capturée par le classement de l'individu dans la répartition du revenu dans la population globale. Un rang supérieur signifie un sentiment de privation moindre.

Sur le plan pratique, cette expression permet une décomposition pour toute variation du bien-être social (hausse ou baisse du bien-être social) entre deux périodes (t) et (t+n) en une composante de croissance, une composante de distribution et en composante résiduelle mesurant l'interaction entre la croissance et l'inégalité.

Considérons deux fonctions de bien-être SW1 et SW2 relatives à deux répartitions de deux années différentes, selon Duclos et Araar (2004), cette décomposition peut s'exprimer de la manière suivante (cf. encadré 1) :

$$SW_2(t) - SW_1(t) = \underbrace{(G_1(t) - G_2(t))}_{C1} \cdot \underbrace{\mu_1 + (\mu_2 - \mu_1)}_{C2} \cdot \underbrace{(1 - G_1(t)) + (\mu_2 - \mu_1)}_{C3} \cdot (G_1(t) - G_2(t))$$

C1 : mesure l'impact du changement dans l'inégalité

C2 : capture l'effet du changement de la moyenne dû à la croissance

C3 : est un résidu qui mesure l'interaction entre l'effet de la croissance et celui de la distribution.

Q : coefficient de pondération distributionnelle mesurant l'aversion à l'inégalité.

Cette décomposition montre que l'évolution intertemporelle du bien-être social dépend de la répartition du niveau de vie (une réduction des inégalités augmente le bien-être) et de la croissance de l'économie, de telle sorte qu'une augmentation du revenu dépense par habitant, conduisant à une hausse en parallèle des dépenses, se traduirait par un accroissement du bien-être.

Encadré 1

Formulation de la fonction du bien-être social inhérente à l'indice de Gini

Considérons l'expression du coefficient de Gini, telle que mentionnée par Morrisson (1986 in Essama-Nssah, 2000) :

$$G = \frac{1}{2 \mu n^2} \sum_i \sum_j |X_i - X_j|, \text{ puisque}$$

$$2 \mu n^2 = \sum_i \sum_j (X_i + X_j), \text{ on peut écrire l'indice de Gini}$$

$$\text{comme suit : } G = \frac{\sum_i \sum_j |X_i - X_j|}{\sum_i \sum_j (X_i + X_j)}$$

A considérer la structure des nombres réels, on peut écrire :

$$|X_i - X_j| = \max(X_i, X_j) - \min(X_i, X_j) = \max(X_i, X_j) + \min(X_i, X_j) - 2 \cdot \min(X_i, X_j)$$

Étant donné que $X_i + X_j = \max(X_i, X_j) + \min(X_i, X_j)$, on obtient :

$$|X_i - X_j| = X_i + X_j - 2 \cdot \min(X_i, X_j); \text{ et partant, ce résultat implique :}$$

$$G = 1 - 2 \cdot \frac{\sum_i \sum_j \min(X_i, X_j)}{\sum_i \sum_j (X_i + X_j)} = 1 - \frac{1}{n^2 \mu} \sum_i \sum_j \min(X_i, X_j)$$

ce qui implique :

$$\mu \cdot (1 - G) = \frac{1}{n^2} \sum_i \sum_j \min(X_i, X_j) \quad \text{C.Q.F.D}$$

Décomposition de la variation du bien-être social

$$SW_{t2} - SW_{t1} = \mu_2 (1 - G_2) - \mu_1 (1 - G_1) = \mu_2 (1 - G_2) - \mu_1 (1 - G_1) + \mu_1 G_2 - \mu_1 G_2$$

$$= \mu_1 (G_1 - G_2) + (\mu_2 - \mu_1) - \mu_2 G_2 + \mu_1 G_2$$

$$= \mu_1 (G_1 - G_2) + (\mu_2 - \mu_1) - G_2 (\mu_2 - \mu_1) - (\mu_2 - \mu_1) G_1 + (\mu_2 - \mu_1) G_1$$

$$= \mu_1 (G_1 - G_2) + (\mu_2 - \mu_1) (1 - G_1) + (\mu_2 - \mu_1) (G_1 - G_2)$$

Enfin, au lieu d'utiliser l'indice de Gini standard, on peut recourir à l'indice de Gini élargi si l'on veut mettre plus ou moins de pondération sur des ménages ou individus comparativement plus pauvres, via notamment la variation du coefficient d'aversion pour l'inégalité (θ). Cela donne une certaine souplesse pour adapter la fonction de bien-être social à différents types de préférences tout en conservant les principes de base de la fonction du bien-être social.

Aperçu schématique sur l'évolution du bien-être des ménages

Avant d'aborder la question de la dynamique du bien-être des ménages, il est important de se rendre compte de l'évolution générale de cet indice afin de pouvoir comprendre et palper les changements intervenus dans la structure de la distribution des revenus ou des dépenses des ménages, et qui sont en amont de cette dynamique. L'outil descriptif le plus simple auquel on pourrait faire recours, est l'estimation de la courbe de densité¹ des niveaux de dépenses des ménages via la méthode gaussienne de Kernel (cf. Duclos & Araar, 2006). Il est à rappeler brièvement que cette méthode s'inspire des études empiriques qui montrent que la distribution du logarithme népérien du niveau de bien-être, mesuré par le revenu ou la dépense, ressemble à une loi normale.

Les graphiques 1, 2 et 3 visualisent les courbes de densité de dépense par tête des ménages en valeurs népériennes. Plusieurs lectures peuvent être faites à partir de ces courbes. De 1985 à 2001, le positionnement des courbes de densité par milieu de résidence n'a pas changé. La courbe de densité du milieu urbain se situe à droite de celle du milieu rural, ce qui indique que le niveau du bien-être est plus élevé chez les citadins que chez les ruraux, et que cet écart continue de persister au fil du temps.

Ensuite, force est de constater que la courbe de densité des ménages en milieu rural est moins plate que celle des ménages citadins. Pareil constat suggère que la répartition du niveau de vie est plus inégalitaire parmi ces derniers que parmi les premiers. Cela transparait également à travers la supériorité de la fréquence de la valeur modale (le sommet de la courbe) en milieu rural comparativement à celle observée en milieu urbain. D'emblée, quel que soit le seuil de pauvreté considéré, la surface comprise entre la courbe de densité et ce seuil, demeure largement supérieur en milieu rural qu'en milieu urbain. Pareil constat indique que le niveau de vie des

ménages marocains s'est caractérisé par la prépondérance de la pauvreté des individus ruraux.

Abstraction faite du milieu de résidence, l'amélioration du niveau de bien-être des ménages n'a pas connu le même essor au fil des années (cf. graphique 4). En effet, eu égard à la configuration des courbes de densité, il ressort que le bien-être des ménages a connu le progrès le plus important entre 1985 et 1991. Au cours de la période 1991-2001, le bien-être social des ménages à niveau de vie modeste n'a pas connu une modification claire. En effet, les deux courbes de densité de 1991 et 2001 coïncident pour cette frange de la population. En revanche, les ménages dont le niveau de vie est supérieur à la moyenne, ont connu tantôt des gains, tantôt des pertes en termes de bien-être social.

En milieu urbain, l'enchevêtrement des courbes des densités relatives aux années 1991 et 2001, indique également qu'il y a à la fois des gagnants et des perdants en termes de bien-être social. Aussi importe-t-il de signaler que la fréquence de la valeur modale est plus importante en 1991 qu'en 2001, ce qui suggère que la répartition des dépenses des ménages citadins est devenue plus inégalitaire en 2001 qu'en 1991. En outre, force est de constater que la fréquence de la valeur modale en 2001 tend à s'égaliser avec celle observée en 1985, de telle sorte qu'on a tendance à retrouver une distribution inégalitaire de bien-être semblable à celle de 1985.

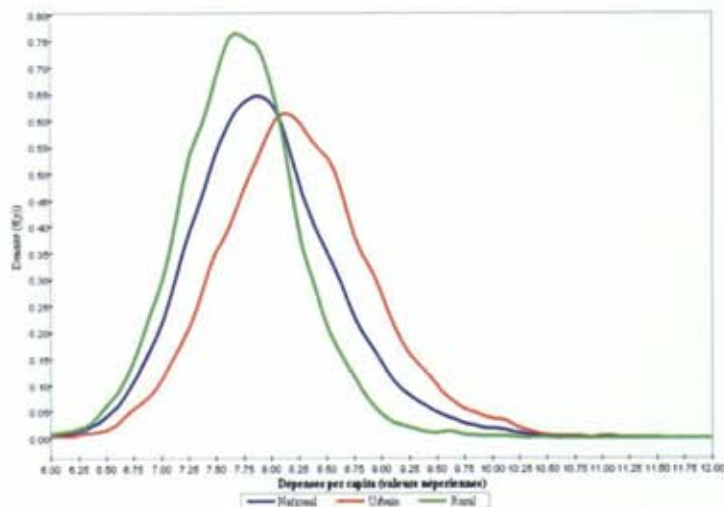
Bien que les ménages ruraux aient connu une amélioration du bien-être social à long terme, cette amélioration n'était pas constante dans le temps. Certes, de 1985 à 2001, quelle que soit la valeur de la dépense par tête des ménages, la probabilité de trouver un individu dont le niveau de vie est inférieur à cette valeur, est plus faible pour les répartitions de 1991 et 2001 que pour celle de 1985. Cependant, force est de constater que la distribution de 1991 était moins inégalitaire et procure un niveau de vie en termes réels plus important que celui de 2001. Ce qui augure que le bien-être social des ruraux a connu un recul palpable au cours de cette période.

Cette description schématique met en relief que le bien-être social des ménages a connu une amélioration à long terme, mais elle demeure irrégulière au fil du temps. En outre deux facteurs conditionnant la distribution des dépenses, à savoir le niveau de vie de la population et sa répartition, semblent déterminer fortement le bien-être social des ménages. Dans ce qui suit, il sera question

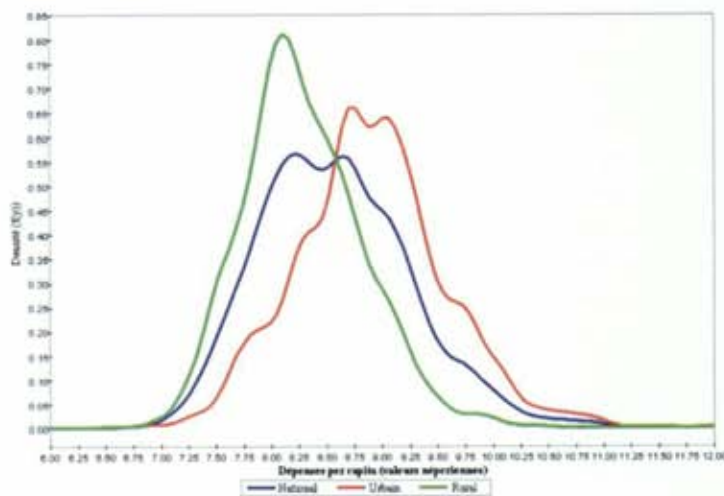
¹La courbe de densité d'une distribution normale a le mérite de refléter schématiquement à la fois la moyenne et la dispersion de la dépense per capita.

d'inférer et d'évaluer les rôles de ces deux facteurs dans les changements qu'a connus le bien-être social de la population marocaine entre 1985 et 2001.

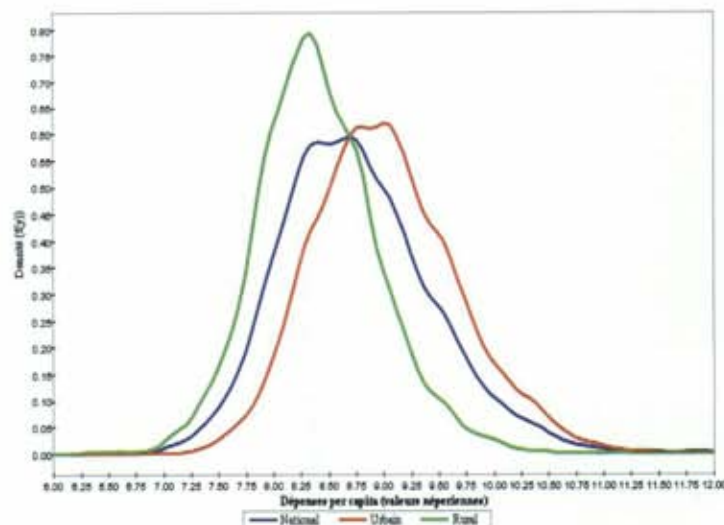
Graphique 1 : courbes de densité des dépenses de consommation des ménages en 1985



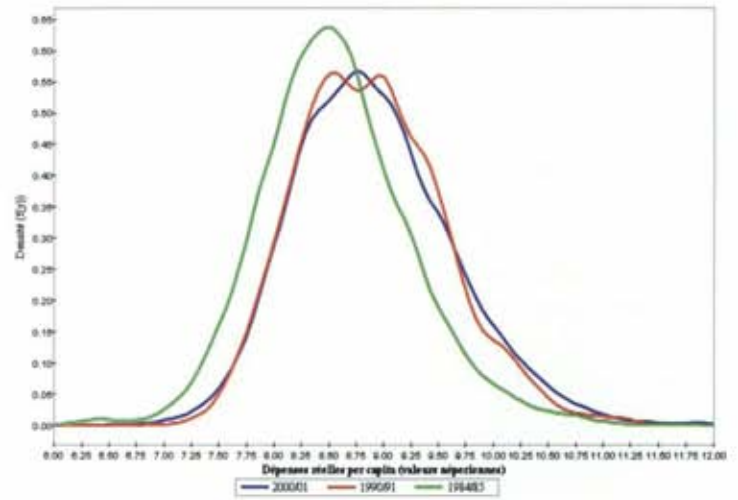
Graphique 2 : courbes de densité des dépenses de consommation des ménages en 1991



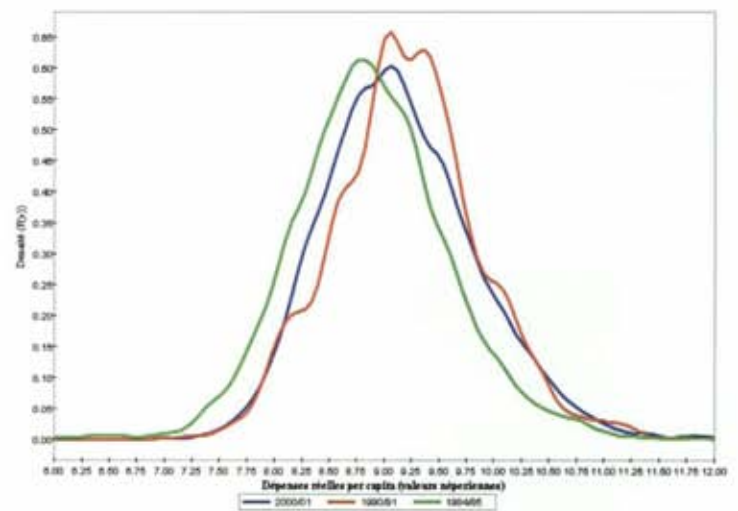
Graphique 3 : courbes de densité des dépenses de consommation des ménages en 2001



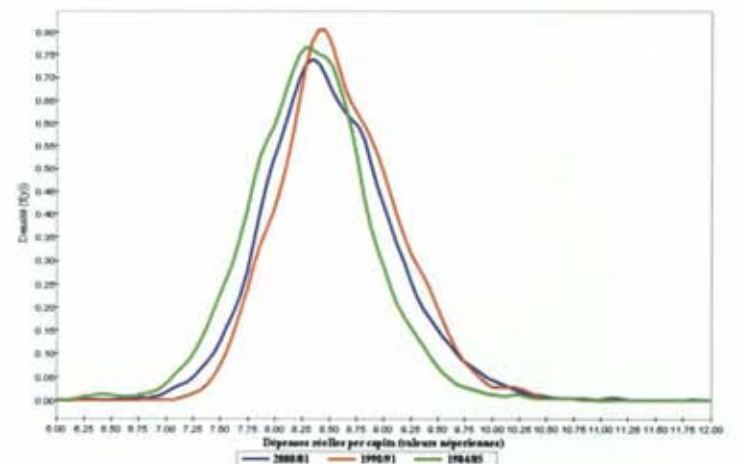
Graphique 4 : évolution des courbes de densité à l'échelle nationale entre 1985 et 2001



Graphique 5 : évolution des courbes de densité en milieu urbain entre 1985 et 2001



Graphique 6 : évolution des courbes de densité en milieu rural entre 1985 et 2001



Décomposition de l'évolution du bien-être social: impacts de la croissance et de l'inégalité

■ Cas de l'indice de Gini standard² (Q=2)

Sur la base des résultats de cette décomposition, il ressort que le bien-être social a enregistré un gain important entre 1985 et 1991, et ce aussi bien par milieu de résidence qu'à l'échelle nationale. Cependant, il convient de constater que cette amélioration est de près de 2,5 fois plus importante en milieu urbain (+ 1680 DH constant) qu'en milieu rural (+ 655 DH constant) en raison notamment de la supériorité du niveau de vie des citoyens comparativement à leurs homologues ruraux. La croissance en termes réels de la dépense per capita entre 1985 et 1991 est fortement responsable de ce gain en bien-être. Ainsi, l'effet de croissance explique près de 82,4% de la hausse du bien-être urbain. Tel effet demeure omnipotent en milieu rural dans la mesure où il explique 97,2% du gain du bien-être de la population rurale. Cette performance de la croissance est responsable à 96,2% de l'amélioration du bien-être social à l'échelle nationale. Le deuxième facteur qui explique le gain en bien-être, est l'amélioration de la distribution entre 1985 et 1991. En effet, la réduction constatée dans l'inégalité entre ces deux

dates est responsable à 13,1% du gain en bien-être dans les villes. Dans la campagne, tel effet demeure réduit et contribue à peine avec 2,3% à l'amélioration du bien-être des ruraux. Si pareils constats témoignent d'un effet limité des politiques de redistribution sur le bien-être social, ils décèlent également un potentiel non négligeable sur lequel le décideur peut agir pour mieux améliorer le bien-être social. En effet, si l'inégalité observée en 1991 était diminuée d'un point en pourcentage, à titre illustratif, l'effet de l'inégalité contribuerait à hauteur de 18,4% au gain en bien-être social en milieu urbain, et ce au même rythme de croissance en termes réels de la dépense per capita. En milieu rural, cette contribution serait de 8,3% au lieu de 2,3%.

Entre 1985 et 2001, la croissance a perduré en tant que principal facteur du bien-être social des ménages marocains. Quant à l'impact de la redistribution, il est particularisé par une certaine ambivalence selon le milieu de résidence. En effet, l'impact de croissance réelle est responsable à 78,5% du gain en bien-être en milieu urbain. En milieu rural, l'amélioration du bien-

Tableau : Décomposition de l'évolution du bien-être social en effets croissance et redistribution selon l'approche de Duclos et Araar par milieu de résidence. Cas de l'indice de Gini standard (p=2)

Milieu de résidence	DAMP		Gt ₁	Gt ₂	Variation du bien-être	Effet inégalité	Effet croissance	Effet interactif
	t ₁	t ₂						
t₁ = 1985 vs t₂ = 1991 (prix constant 1991)								
Urbain	6881	9224	0,409	0,377	1680 (100%)	220 (13,1%)	1385 (82,4%)	75 (4,5%)
Rural	3692	4623	0,316	0,312	655 (100%)	15 (2,3%)	637 (97,2%)	4 (0,6%)
Ensemble	5072	6780	0,399	0,393	1067 (100%)	30 (2,9%)	1026 (96,2%)	10 (1,0%)
t₁ = 1985 vs t₂ = 2001 (prix constant 2001)								
Urbain	9463	10642	0,409	0,391	888 (100%)	170 (19,2%)	697 (78,5%)	21 (2,4%)
Rural	4837	5288	0,316	0,319	293 (100%)	-15 (-5,0%)	308 (105,4%)	-1 (-0,4%)
Ensemble	6876	8280	0,399	0,406	786 (100%)	-48 (-6,1%)	844 (107,4%)	-10 (-1,3%)
t₁ = 1991 vs t₂ = 2001 (prix constant 2001)								
Urbain	12789	10642	0,377	0,391	-1487 (100%)	-179 (12,0%)	-1338 (90,0%)	30 (-2,0%)
Rural	6105	5288	0,312	0,319	-599 (100%)	-43 (7,1%)	-562 (93,8%)	6 (-1,0%)
Ensemble	9160	8280	0,393	0,406	-642 (100%)	-119 (18,5%)	-534 (83,2%)	11 (-1,8%)

Source : - Données de base des ENCDM 1985 et 2001 et l'ENNVM 1991, Direction de la Statistique, HCP.
- Calculs effectués par l'auteur.

²Pour une lecture détaillée de l'indice de Gini (standard et généralisé) et de l'interprétation des coefficients de pondération, le lecteur est invité à consulter les Cahiers du Plan n°17.

être incombe en totalité à la croissance de la dépense per capita (105,4%). De par l'effet de redistribution, l'impact de croissance était tantôt renforcé (+19,2%) en milieu urbain, tantôt affaibli (-5,0%) en milieu rural. Ainsi, il est à souligner que l'accentuation de l'inégalité rurale, même si elle demeure statistiquement non significative (cf. Soudi, 2008 in Cahiers du Plan n° 17), a eu un impact négatif sur le bien-être social de la population rurale.

À l'échelle nationale, l'accentuation de l'inégalité est responsable de 6,1% de la réduction du gain en bien-être social des ménages marocains. Bien qu'il s'agisse ici d'une augmentation non significative de l'inégalité à l'échelle nationale, elle s'est également accompagnée par un effet réducteur sur le bien-être social. Pareils constats montrent combien les effets inégalitaires, dus aux programmes et politiques socioéconomiques, peuvent évincer et hypothéquer le bien-être social des ménages.

Cette euphorie relative à l'effet de la croissance ne s'est pas malheureusement pérennisée entre 1991 et 2001. La dépense annuelle moyenne per capita, en termes réels, a enregistré une croissance négative, et ce contrairement à ce qui est observé en valeurs nominales. D'emblée, ce fait s'est accompagné par une détérioration des indices de l'inégalité. La concomitance de ces deux facteurs s'est répercutée négativement sur l'évolution du bien-être social des ménages. Ce dernier s'est particularisé par une perte à tous les niveaux urbain (-1 487 DH), rural (- 599 DH) et national (- 642DH).

Dans cette évolution négative du bien-être, la faiblesse de la croissance en est responsable à 90,0% en milieu urbain, à 93,8% en milieu rural et à 83,2% à l'échelle nationale. Quant au reste, il incombe essentiellement à la mauvaise répartition. En effet, l'accentuation de l'inégalité contribue à hauteur de 12,0% à la baisse du bien-être parmi les citoyens. Cette contribution est de l'ordre de 7,1% en milieu rural, et culmine à l'échelle nationale, soit 18,5% de la baisse du bien-être.

Pour compléter les péripéties de ce schéma analytique dans le sens de tester la sensibilité des effets croissance et inégalité aux pondérations distributionnelles implicitement utilisées dans la mesure de l'inégalité, le recours est fait à l'indice de Gini élargi au lieu de l'indice de Gini standard. Et ce, en mettant l'accent sur le percentile 22% le plus pauvre de la répartition (Cf. Soudi 2008 in Cahiers du Plan n° 17), via un coefficient d'aversion pour l'inégalité plus approprié ($Q = 10$). La visée derrière cette pondération distributionnelle est de savoir si les effets

croissance et redistribution changent avec les types de préférences sociales en mettant l'accent sur le segment le plus pauvre de la population.

■ Cas de l'indice de Gini généralisé ($Q=10$)

Procéder de cette façon a mis en exergue que les effets croissance et redistribution ont connu un changement notable dans leurs parts explicatives, et ce quel que soit la période considérée et à tous les niveaux urbain, rural et national. Le trait saillant de ce changement est la recrudescence importante de la contribution, tant à la hausse qu'à la baisse, de l'effet inégalité sur l'évolution du bien-être social des ménages.

Ainsi, il est à constater que l'effet inégalité explique 30,3% du gain en bien-être urbain entre 1985 et 1991. Cette part explicative est de 24,2% en milieu rural et de 15,2% au niveau national. Cependant, toujours est-il que la performance de la croissance économique entre ces deux dates est responsable pour plus de 50% du bien-être social de la population. En effet, l'impact de la croissance est responsable pour presque 59% de l'évolution positive du bien-être social des citoyens. Tel effet est plus important en milieu rural (69,7%), et culmine au niveau national (79,7%).

L'effet inégalité sur le gain en bien-être social a atteint son apogée en milieu urbain entre 1985 et 2001. Il a contribué à hauteur de 58,0% au gain en bien-être social. Le reste est essentiellement dû à l'effet croissance (34,7%) et secondairement à l'effet interactif entre la réduction de l'inégalité et la performance de la croissance (10,3%). En milieu rural, bien que l'effet inégalité reste important, il demeure inférieur à l'effet croissance qui est responsable à 66,7% du gain en bien-être social de la population rurale démunie.

D'emblée, en dépit de la détérioration des indicateurs du niveau de vie en terme réel entre 1991 et 2001, le rôle de la maîtrise de la distribution s'est affermi en milieu urbain. En effet, le recul du bien-être social des citoyens aurait été plus prononcé si la distribution n'était pas moins inégalitaire. La réduction de l'inégalité urbaine entre ces deux dates a endigué la baisse du bien-être social des citoyens de près de 20%. Telle réaction n'a pas été observée lorsque la pondération distributionnelle n'avantage pas le segment inférieur de la répartition.

La population rurale démunie n'a pas bénéficié de cette réaction positive de l'inégalité. Le recul constaté de son bien-être social est dû à la fois à la croissance négative (78,8%) et à la mauvaise distribution (24,4%). De même,

à l'échelle nationale, la croissance négative et la hausse de l'inégalité se partagent la responsabilité du recul du bien-être social au sein des plus démunis, soit respectivement 77,0% et 25,4% de ce recul.

Par rapport à cet essai d'évaluation monétaire de bien-être social via une fonction numérique flexible aux pondérations distributionnelles, les changements dans le bien-être social ont été appréhendés et décomposés en faisant la différence entre l'impact de croissance et l'impact de redistribution. L'examen de ces résultats a montré combien la maîtrise de l'inégalité intervient dans l'amélioration du bien-être social de la population pauvre, particulièrement en milieu urbain. Dans un contexte de croissance positive, l'effet d'une bonne répartition est

plus porteur du bien-être social aux plus pauvres qu'aux non pauvres. De surcroît, il est vraisemblable que le recul du bien-être social suite à une croissance négative en termes réels, est endigué par l'effet positif d'une bonne répartition.

En outre, l'amélioration du bien-être des ménages relève essentiellement de la croissance du niveau de vie. Si pareils constats témoignent des mérites de l'effort de croissance, ils décèlent également les manquements des politiques de redistribution sur le bien-être social, sur lesquels le décisionnaire peut agir pour mieux rentabiliser les politiques économiques en termes de niveau de vie de la population et de la réduction des inégalités. ■

Tableau : Décomposition de l'évolution du bien-être social en effets croissance et redistribution selon l'approche de Duclos et Araar par milieu de résidence. Cas de l'indice de Gini élargi ($p=10$)

Milieu de résidence	DAMP		Gt ₁	Gt ₂	Variation du bien-être	Effet inégalité	Effet croissance	Effet interactif
	t ₁	t ₂						
t₁ = 1985 vs t₂ = 1991 (prix constant 1991)								
Urbain	6881	9224	0,736	0,69	1043 100%	317 30,3%	619 59,3%	108 10,3%
Rural	3692	4623	0,623	0,59	504 100%	122 24,2%	351 69,7%	31 6,1%
Ensemble	5072	6780	0,704	0,685	634 100%	96 15,2%	506 79,7%	32 5,1%
t₁ = 1985 vs t₂ = 2001 (prix constant 2001)								
Urbain	9463	10642	0,736	0,681	897 100%	520 58,0%	311 34,7%	65 7,2%
Rural	4837	5288	0,623	0,607	255 100%	77 30,3%	170 66,7%	7 2,8%
Ensemble	6876	8280	0,704	0,695	490 100%	62 12,6%	416 84,8%	13 2,6%
t₁ = 1991 vs t₂ = 2001 (prix constant 2001)								
Urbain	12789	10642	0,690	0,681	-570 100%	115 -20,2%	-666 116,8%	-19 3,4%
Rural	6105	5288	0,590	0,607	-425 100%	-104 24,4%	-335 78,8%	14 -3,3%
Ensemble	9160	8280	0,685	0,695	-360 100%	-92 25,4%	-277 77,0%	9 -2,4%

Source : - Données de base des ENCDM 1985 et 2001 et l'ENNVM 1991, Direction de la Statistique, HCP.
- Calculs effectués par l'auteur.

Références bibliographiques

Duclos J.-Y. & Araar A. (2006), *Poverty and Equity : Measurement, Policy and Estimation with DAD*, Published by Springer & International Development Research.

Duclos J.-Y. (2002), *Poverty and Equity : Theory and Estimation*, Département d'économie and CREFA, Université Laval, Canada.

Essama-Nssah B. (2000), *Inégalité, Pauvreté et Bien-être Social*, De Boeck Université, Bruxelles.

Runciman W. (1966), *Relative Deprivation and Social Justice: A Study of Attitudes to Social Inequality in Twentieth-Century England*, Berkeley and Los Angeles: University of California Press in Duclos J.-Y. & Araar A. (2006), *Poverty and Equity : Measurement, Policy and Estimation with DAD*, Published by Springer & International Development Research.

Sen A. (1997), *On Economic Inequality*, Oxford : Clarendon Press in Essama Nssah B. (2000), *Inégalité, Pauvreté et Bien-être Social*, De Boeck Université, Bruxelles.

Soudi K. (2008), « Dynamique de l'inégalité : tendances, déterminants et éléments de politique », Les Cahiers du Plan n° 17, Haut-Commissariat au Plan, Rabat.

Soudi K. (2007), *Dynamiques de l'inégalité et de la pauvreté et croissance économique au Maroc*, mémoire présenté et accepté pour l'accès au grade d'ingénieur en chef, Haut-Commissariat au Plan, Rabat.

Wodon Q. & S. Yitzhaki (2002) «Inequality and Social Welfare» in J. Klugman, ed., *Poverty Reduction Strategy Papers Sourcebook*, Washington, DC : The World Bank.

La politique monétaire et le ciblage de l'inflation au Maroc



L'origine de l'inflation est soit l'inflation monétaire, soit l'inflation par la demande, soit l'inflation par les coûts, soit la panique monétaire. Un bon nombre de pays développés ont opté, à partir de 1990, pour une politique de ciblage d'inflation qui s'est avérée bien réussie. Ainsi, on traitera de la convenance de cette politique pour le cas du Maroc.

Le présent article se penche sur la réalisation d'une étude empirique traitant du ciblage de l'inflation au Maroc. Cette étude économétrique a pour objectif d'expliquer l'évolution de l'inflation par les fondamentaux macroéconomiques sur la base de données trimestrielles, s'étalant sur la période 1980-2006. L'estimation de l'inflation par la méthode d'Engle et Granger a l'avantage d'offrir à la fois l'équilibre de long terme et la dynamique du court terme. De plus, elle nous permettra de déterminer les politiques aidant à la maîtrise de l'inflation au Maroc.

Par Réda ELAOUFIR - HCP

Pendant les années 1980, période caractérisée par une forte inflation et par des déséquilibres extérieurs et intérieurs, la priorité absolue fut accordée à la lutte contre l'inflation et le déséquilibre extérieur par la mise en place d'un contrôle sévère de la croissance des agrégats monétaires, en privilégiant toujours le financement des secteurs prioritaires et en renforçant les mesures de nature à promouvoir l'épargne.

Pendant la période 1983-1992, et plus précisément en 1985, les autorités monétaires ont veillé à introduire les premières réformes visant la promotion de la concurrence au sein du système bancaire, qui ont abouti en 1991 à une déréglementation financière, traduite par une libéralisation des taux d'intérêt, la suppression de l'encadrement du crédit et l'assouplissement des emplois bancaires. Pendant la période 1993-2006, et en particulier en 1995, Bank Al-Maghrib a procédé à réformer sa politique de refinancement. L'expérience d'absorption de surliquidités, survenues à partir de 1999, a été l'occasion pour l'Institut d'émission d'appliquer les opérations correspondantes de réglage fin des liquidités, introduites à cet effet, dans l'espoir d'arriver à une solution structurelle en la matière.

L'évolution du marché des adjudications des bons du Trésor et du marché des titres de créances négociables a contribué dans la conduite de la politique monétaire au Maroc. Pour sa part, Bank Al-Maghrib a opté, dans

le cadre du développement de l'appréhension de sa politique monétaire, pour une analyse dynamique d'une gamme plus large de facteurs comprenant l'orientation de la demande globale, les pressions sur les capacités de production, les prix à l'importation, les conditions monétaires et les prix des actifs.

“ Les principes de la politique monétaire ”

La politique monétaire fait partie des politiques économiques qui ont pour objectif d'influencer un ensemble de variables économiques telles que l'inflation, le niveau d'activité ainsi que l'équilibre externe. A cause de l'absence d'un lien direct entre les instruments de la politique monétaire et les objectifs finals, Bank Al-Maghrib utilise souvent des cibles intermédiaires en relation avec ces variables afin de faire fonctionner les mécanismes de transmission dans le sens de la réalisation des objectifs finals désirés.

Fondements et objectifs de la politique monétaire

□ Le concept de politique monétaire

La politique monétaire représente une panoplie d'instruments mis à la disposition de la Banque Centrale visant à garder l'offre de monnaie en harmonie avec la préservation des équilibres macroéconomiques.

□ *Les objectifs de la politique monétaire*

La politique monétaire passe par des objectifs intermédiaires dont l'évolution doit être reliée de façon assez stable à l'évolution d'une variable réelle retenue comme objectif final.

Les objectifs finals sont le niveau de croissance économique, le niveau d'emploi, la maîtrise de l'inflation et l'équilibre des comptes externes. Les objectifs intermédiaires sont les agrégats de monnaie et de crédit, le taux d'intérêt et le taux de change.

□ *Les instruments de la politique monétaire*

Complétés par la manipulation des coefficients de la réserve obligatoire et le contrôle régulier du marché des changes, les instruments directs représentaient l'épine dorsale de la politique monétaire au Maroc des années 1980, mais leur inconvénient principal est l'allocation inefficace des ressources financières. Les instruments directs consistent dans le contrôle des taux d'intérêt dont l'avantage est l'atténuation des problèmes de sélection au niveau des crédits, en l'encadrement du crédit dont l'avantage est le contrôle quantitatif efficace du crédit bancaire et en l'orientation du crédit dont l'avantage est le contrôle qualitatif des crédits de la banque centrale au système bancaire.

Les instruments indirects consistent en la manipulation de la réserve obligatoire, dans le réescompte par la banque centrale et dans les opérations de réglage de liquidité (open market, swap de change et reprises de liquidités). L'objectif principal des instruments indirects est l'influence sur la liquidité des banques par l'intermédiaire des marchés : Bank Al-Maghrib ne réduit pas directement les fonds consentis aux banques commerciales, mais influence les taux de réescompte sur le marché interbancaire.

□ *Choix de l'objectif intermédiaire*

A partir de 1983, année de l'adoption du PAS, la politique monétaire a consisté en l'application d'un contrôle rigoureux de la masse monétaire M2, comme étant un objectif intermédiaire dans le cadre du maintien de l'équilibre macroéconomique et de la promotion de la croissance. A partir de 1988, Bank Al-Maghrib a supprimé les taux de refinancement privilégiés sauf pour les crédits à l'exportation et à l'investissement. Les autorités monétaires ont donné la priorité à la maîtrise de l'inflation et à la diversification des sources de financement des investissements, et ont considéré la masse monétaire comme objectif intermédiaire, et le taux d'intérêt sur le

marché interbancaire comme objectif opérationnel de la politique monétaire.

Le contrôle des agrégats monétaires

On suppose que la Banque Centrale s'est fixée comme objectif intermédiaire quantitatif le contrôle des agrégats monétaires. D'après le courant monétariste, les agrégats monétaires M1 et M2 représentent de bons indices sur la production à court terme et l'inflation à long terme. Dans les années 1980, Bank Al-Maghrib s'est basée dans la conduite de sa politique monétaire sur des fondements de l'école monétariste. En effet, elle a choisi comme objectif intermédiaire de politique monétaire le rythme de croissance de la masse monétaire M2. Sur la période 1988-1992, M2 a dépassé sa cible, mais à partir de 1993, M2 s'en est plutôt rapprochée. A partir de 1995, BAM n'a pas arrêté les modifications de son objectif intermédiaire autour des trois agrégats de la masse monétaire M1, M2 et M3 ciblant celui ayant une relation assez stable avec l'objectif final. Pendant les années 2000, la relation de l'agrégat M3 avec le PIB a été moins perturbée par la baisse du taux d'intérêt et BAM a retenu M3 en tant que valeur de référence pour 2006.

La vitesse de circulation de la monnaie est définie par :

$$v = \text{PIB}/M$$

Une hausse de v signifie que le PIB croît plus vite que la masse monétaire. Mais à court terme, la stabilité des habitudes de paiement des agents économiques fait qu'il y a généralement une stabilité du ratio PIB/M.

Au Maroc, parallèlement à l'abolition du contrôle quantitatif des montants de crédits en 1991, le taux d'intérêt à court terme représente l'objectif opérationnel privilégié de la politique monétaire destiné à contrôler l'évolution de la masse monétaire en vue de la réalisation d'objectifs finals. Par conséquent, le contrôle de la création monétaire se fait surtout par l'influence sur les réserves bancaires, sur les taux de refinancement et sur la conduite des mécanismes de réglage fin de liquidité. Par opposition à l'objectif intermédiaire, l'objectif opérationnel dispose d'un avantage marqué qui est celui d'influer de manière directe et accélérée sur les instruments de politique monétaire. La politique monétaire adoptée au Maroc a connu deux phases importantes :

La période du PAS (1983-1992)

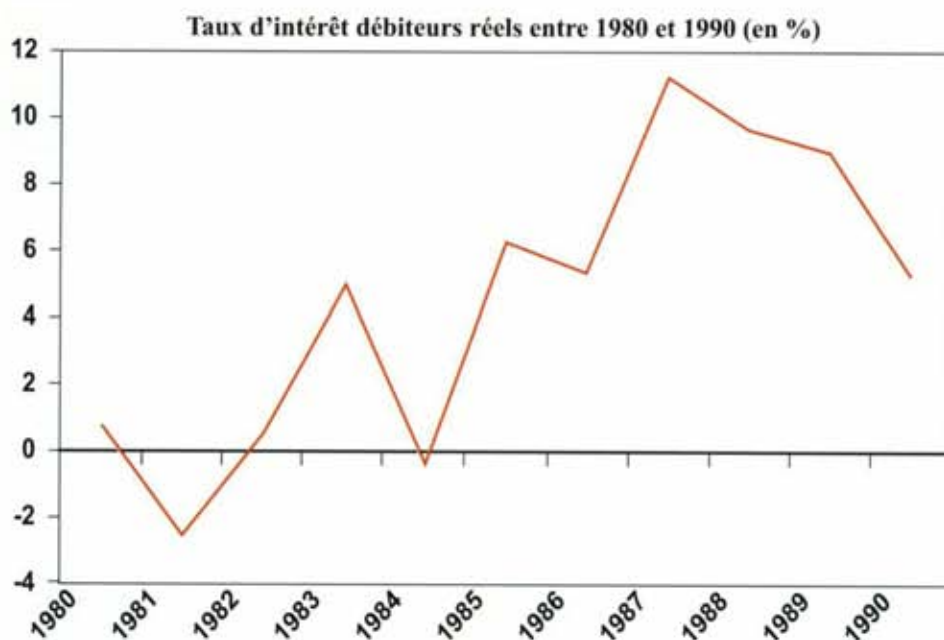
Le Maroc a lancé en 1983 un programme d'ajustement structurel en vue de rétablir les équilibres financiers. S'attachant plus à la libéralisation des taux d'intérêt et

des emplois des établissements de crédit, les autorités monétaires ont adopté une politique monétaire axée sur le libre fonctionnement du marché financier.

□ *Libéralisation de l'intérêt*

Dans le but de la réalisation d'une transition vers une économie de marché, le Maroc s'est engagé dans une politique de libéralisation des taux d'intérêt. Pour que ceux-ci contribuent d'une manière significative dans la mobilisation de l'épargne, les autorités monétaires ont veillé à introduire une réforme en 1985 qui a mené à l'abolition des taux minima et ont établi des taux maxima concernant les crédits dans un objectif d'encouragement de la concurrence au sein du système bancaire. Elles ont

également appliqué une hausse du taux de réescompte qui est passé d'un niveau de 7% à 8,5%. De plus, les taux d'intérêt débiteurs réels -écart entre le taux d'intérêt nominal et le taux d'inflation- ont été faibles, voire négatifs et grâce à cette réforme, ils sont devenus positifs à partir de 1985 comme le montre le graphique suivant : les taux débiteurs ont subi une dérégulation parallèlement avec la libéralisation des taux d'intérêt des crédits à moyen et long terme en 1990 et de ceux des crédits à court terme en 1991. De leur côté, les taux créditeurs qui ont été fixés dès 1985 à des minima, ont été progressivement libéralisés au début des années 1990.



Source : Bank Al-Maghrib

□ *Abandon de la politique de réescompte*

Le taux de base est passé de 6% en 1980 à 8,5% en 1985 pour s'aligner ainsi avec le taux d'escompte des bons du Trésor à 6 mois sur la période 1983-1988. Les taux sur les avances spéciales accordées aux banques sans pénalité, ont connu quant à eux, une tendance haussière remarquable puisqu'ils sont passés d'une fourchette de 6% à 8% en 1980 et à 18% en 1985, parallèlement au dispositif d'encadrement du crédit.

□ *Rôle ascendant du marché monétaire*

Le marché monétaire regroupe les opérations monétaires dans une échéance courte et concerne les banques commerciales et les établissements assimilés. Il donne

aux banques la possibilité d'équilibrer mutuellement leurs trésoreries ou d'emprunter des fonds, le cas échéant de la Banque Centrale. Ainsi, l'ajustement de l'équilibre sur le marché des crédits s'effectuera désormais à l'aide du maniement des taux d'intérêt. Depuis 1981, Bank Al-Maghrib apporte ses interventions à cet effet sur le marché monétaire grâce à une manipulation de l'offre de monnaie afin de réaliser une régulation de la liquidité au sein des banques commerciales. Dans ce sens, Bank Al-Maghrib est intervenue à l'aide du dispositif des avances sur appel d'offres qui ont été octroyées jusqu'en 1984 à taux fixe, mais qui ne sont offertes, à partir de l'année 1985, qu'à taux variable et par l'intermédiaire de pensions

à brève échéance de 1 jour, 3 jours et 7 jours.

□ **Rupture avec l'encadrement du crédit**

L'encadrement du crédit a pour avantage le contrôle actif de l'offre de monnaie sans avoir pour cause la hausse des taux d'intérêt. Mais son inconvénient est le fait qu'il défavorise certaines banques même si elles sont plus actives et pénalise les PME qui deviennent classées comme clients douteux. Dans cette logique, les pouvoirs publics ont procédé en 1991 au désencadrement du crédit dans l'espoir de mettre à la disposition du marché monétaire des instruments efficaces lui ouvrant la voie pour participer d'une manière dynamique au financement de l'économie.

Dans le but de remettre aux banques commerciales le pouvoir de gérer leurs actifs selon les règles de l'offre et de la demande, les autorités monétaires ont pris depuis 1991 des mesures en vue d'un assouplissement progressif des emplois obligatoires jusqu'à leur disparition.

La période au-delà du PAS (1993-2006)

Durant cette période, les autorités publiques se sont basées sur deux instruments essentiels: le maniement de la réserve monétaire et la modulation du volume et du coût de refinancement sur le marché monétaire. Dès l'année 1988, le marché monétaire a été élargi pour concerner toutes les banques commerciales, puis les entreprises en 1993, et enfin les personnes physiques et les non résidents en 1995.

□ **La réserve obligatoire**

Depuis 1982, les banques commerciales doivent communiquer, d'une manière périodique, la réserve obligatoire à l'Institut d'émission. Jusqu'en 1996, les banques commerciales sont tenues de garder à la Banque centrale des réserves non rémunérées qui représentent une part de 10% de leurs exigibilités. En cas de surliquidité, Bank Al-Maghrib augmente le coefficient de la réserve monétaire afin d'opérer des restrictions sur les liquidités des banques commerciales qui, par conséquent, se dirigent plus fréquemment vers la Banque Centrale, et les fonds qui leur sont accordés deviennent donc plus coûteux, ce qui atténue en fin de compte la demande du crédit puisque les taux d'intérêt sont poussés à la hausse.

□ **Les réformes de la politique monétaire**

En intervenant sur les taux directeurs, Bank Al-Maghrib détermine plus ou moins les taux du marché qui ont, à leur tour, un impact sur le reste des taux d'intérêt. Ainsi, la Banque Centrale essaye d'atteindre une cible de taux

de croissance des agrégats monétaires.

La réforme de 1995 a été instituée dans le but de la restriction du refinancement des banques au marché monétaire alors que la réforme de 1999 a abouti à la rénovation du mode d'intervention de BAM qui a consisté en l'introduction des avances à 7 jours sur appels d'offres - BAM annonce des appels d'offres d'avances et détermine une somme offerte qui sera affectée proportionnellement aux banques-, des avances à 5 jours - à l'initiative des banques mais à un taux supérieur- et des avances à 24 heures -munies d'une pénalité-.

Les mécanismes de réglage de liquidité utilisés par BAM, en vue de maintenir le taux interbancaire à un niveau proche du taux directeur, sont:

- Les opérations d'open market : opérationnelles en 1999, elles se font par la négociation de bons du Trésor sur le marché secondaire par BAM en vue de l'influence sur les taux d'intérêt et donc sur l'approvisionnement des banques en monnaie ;
- Les reprises de liquidités : opérationnelles en 1999 ; ce sont des dépôts rémunérés que les banques formulent auprès de BAM ;
- Les opérations de swap de change : elles consistent en une négociation par BAM de la monnaie nationale contre monnaie étrangère puis sa revente ou son rachat à terme, à un taux de change et à une date prédéterminés. C'est un instrument à travers lequel BAM influence sur la liquidité intérieure et assure la gestion des réserves en devises surtout en cas de ciblage d'un agrégat monétaire.

□ **Le résultat des réformes**

Suite à l'accroissement continu des réserves en devise et à la requête de fonds par l'Etat auprès de l'Institut d'émission depuis 1994, la liquidité bancaire est devenue de plus en plus abondante, ce qui a eu pour conséquence la baisse du taux d'intérêt interbancaire. A partir de 1999, l'entrée massive de fonds en monnaie étrangère qui découlent des privatisations des établissements publics, aidée par une bonne portée des recettes de voyages et des transferts des MRE, a contribué significativement à la survenue d'un phénomène de surliquidité qui s'est traduit par la chute des taux d'intérêt sur le marché interbancaire.

Pour réduire les liquidités excédentaires et advenir à une solution concernant la chute des taux d'intérêt sur le marché interbancaire, BAM a eu recours plusieurs fois, entre 1999 et 2002, entre autres, au dispositif de reprises de liquidités. Mais malgré ces mesures, le taux pratiqué

sur le marché interbancaire a continué de baisser. De ce fait, BAM a procédé en 2003 à l'augmentation de la réserve monétaire de 14% à 16,5% afin d'éponger les liquidités bancaires.

Malgré cette décision, le marché monétaire est resté dominé, pendant la période 2003-2006 par la surliquidité sous l'impact de l'évolution favorable des transferts MRE et des recettes touristiques.

Au total, la Banque Centrale a continué à résorber les liquidités durant la période 2003-2006 par le biais des facilités de dépôts à 24 heures et par le mécanisme des reprises des liquidités hebdomadaires sur appel d'offres. Par conséquent, la moyenne annuelle du taux moyen pondéré (TMP) interbancaire a connu une baisse moins prononcée pendant la période 2003-2006.

“ Analyse de l'évolution de la politique monétaire au Maroc ”

Le réaménagement du marché des adjudications des bons du Trésor et l'institution du marché des titres de créances négociables en 1995 ont fait partie de la réforme du marché monétaire. La liquidité des titres d'Etat s'est renforcée grâce à la création en 1996 d'un marché secondaire des bons du Trésor.

Le marché des adjudications des bons du Trésor

L'évolution de la part de l'encours des bons du Trésor émis par adjudication dans la dette publique intérieure a été comme indiquée sur le tableau suivant :

Année	1993	2002	2006
Bons du Trésor émis par adjudication	15,0%	86,3%	97,8%

Source : Ministère des finances

La restructuration du marché des bons du Trésor, introduite en 1995, a facilité la gestion de la dette et les recours du Trésor aux Emprunts Nationaux ont fortement diminué dès l'année 1999.

Dans un contexte d'abondance de liquidité et de baisse des taux, quelle que soit leur maturité, les émissions se sont multipliées et le marché secondaire s'est développé. Il reste à préciser que le poids croissant de la dette interne risque d'induire un effet d'éviction important des autres acteurs, puisque les autorités ont levé significativement le montant des fonds sur le marché des bons du Trésor par adjudication entre 1999 et 2005.

Le marché des titres de créances négociables

Bien que la progression de l'encours des titres de créances négociables ait été remarquable depuis 1996 (où l'encours s'élevait à 1,8 milliard de Dh), elle a connu néanmoins une certaine stagnation sur la période 1999-2001 à un niveau allant de 10,4 à 10,8 milliards de Dh, pour s'installer à un niveau légèrement inférieur à 10 milliards de Dh en 2006. La majorité de l'émission de TCN (titres de créances négociables) est effectuée par les banques et les sociétés de financement.

Evolution des agrégats et des contreparties de la monnaie

Le rythme de croissance de l'agrégat monétaire M3 est passé de 14,2% en moyenne annuelle entre 1980 et 1989, à 9,0% entre 1990 et 1999 et à 10,5% durant la période 2000-2006.

Concernant la part des avoirs extérieurs nets dans le PIB, elle a connu une augmentation sensible depuis les années 1980. En effet, elle est passée, en moyenne, de 1,1% durant la période 1980-89 à 12,7% durant la période 1990-99 et enfin à 27,1% durant la période 2000-2006.

Les créances sur l'Etat ont subi, en moyenne, une réduction sensible pendant les années 2000 par rapport aux années 1980 et aux années 1990, en raison de la maîtrise du déficit budgétaire. Globalement, leur part dans le PIB est passée de 24,3% durant la période 1980-1989 à 24,7% durant la période 1990-1999 et enfin à 17,7% durant la période 2000-2006.

La part des crédits à l'économie dans le PIB nominal a, de son côté, connu, en moyenne, une nette progression, depuis les années 1980, bénéficiant ainsi de la baisse des taux d'intérêt. Elle est passée de 30,3% durant la période 1980-1989 à 46,0% durant la période 1990-1999 et enfin à 56,1% durant la période 2000-2006.

Analyse dynamique de la politique monétaire au Maroc

Au fil des années, les prévisions de la Banque Centrale ne prenaient parfois pas en considération certaines réalités qui sont devenues de plus en plus déterminantes dans l'analyse. Et pour cause, la masse monétaire expliquait de moins en moins le taux d'inflation. De plus, l'ouverture renforcée de l'économie marocaine sur l'extérieur a imposé le recours à d'autres critères indispensables à la pertinence des prévisions. En fait, Bank Al-Maghrib a abandonné l'approche statique pour une analyse dynamique de l'évolution de chaque critère et a élargi les déterminants de l'inflation aux éléments suivants:

□ **Orientation de la demande globale**

Dans un contexte de taux d'intérêt attractifs, l'expansion des crédits à la consommation a également contribué à l'augmentation des achats des ménages.

Les dépenses d'investissement progressent à un rythme soutenu avec un taux de croissance d'environ 11% depuis 2004 et un taux comparable escompté pour 2007. Cet essor s'explique en grande partie par la mise en oeuvre de projets d'envergure, notamment dans les secteurs de l'habitat, du tourisme et de l'industrie.

L'investissement public, quant à lui, a poursuivi son dynamisme en 2006, grâce à une consolidation des dépenses en biens d'équipement et une accélération des investissements en immobilier et en travaux publics. En 2006, les exportations ont enregistré une bonne performance, avec un taux d'accroissement de 11,2% après celui de 12,9% observé en 2005.

□ **Pressions sur les capacités de production**

Les estimations avaient dégagé que l'output gap, qui mesure l'écart entre la production effective et la production potentielle, a été positif en 2006, grâce notamment à une nette amélioration du marché du travail en milieu urbain, ce qui est de nature à alimenter les pressions inflationnistes.

□ **Prix à l'importation**

Les prix à l'importation ont connu au cours des dernières années une orientation à la baisse qui tient notamment à la modération de l'inflation sur les marchés internationaux, au démantèlement tarifaire et à l'ouverture de l'économie marocaine sur son environnement extérieur. Cette évolution ressort surtout au niveau des prix à l'importation des biens de consommation. Toutefois, la dépréciation du dirham par rapport à l'Euro ne manquerait pas de peser sur les prix à l'importation.

□ **Conditions monétaires et prix des actifs**

Au cours des dernières années, M3 s'est généralement accrue à un rythme largement supérieur à celui de l'activité économique. Néanmoins, les évolutions de la monnaie et de l'activité économique peuvent diverger sans que cela n'implique des risques pour la stabilité des prix. L'activité boursière s'est inscrite dans une tendance de récession jusqu'en 2002, en dépit des réformes appréhendées depuis le déclenchement de la crise en 1999. Cependant, à partir de 2003, la tendance s'est inversée. Parallèlement à l'appréciation des cours, la capitalisation boursière, comme l'indique le tableau ci-

dessous, a marqué une progression remarquable passant de 87,2 milliards de dirhams en 2002 à 417,1 milliards de dirhams en 2006 :

Capitalisation boursière en milliards de DH

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Capitalisation boursière en milliards de DH (à fin Décembre)	114,9	105,0	87,2	115,5	206,5	252,3	417,1

“ Indépendance de la banque centrale et politique de ciblage de l'inflation ”

Le Maroc a, de son côté, procédé, en 2006, à la rénovation du mode d'intervention de la Banque Centrale en lui procurant plus d'autonomie, et en annulant les anciennes formes d'avance que celle-ci offrait au secteur public. Cette réforme représente un passage obligé et survient dans un moment où le Maroc figure, depuis 2005, sur la liste du FMI parmi les pays candidats à moyen terme pour une politique de ciblage de l'inflation dans le cadre de la conduite de la politique monétaire.

Causes et effets de l'inflation

Généralement, les principaux types d'inflation sont l'inflation monétaire, l'inflation par la demande, l'inflation par les coûts et la panique monétaire. D'autre part, l'inflation a des conséquences pour les ménages, pour les entreprises, pour les détenteurs de titres ou de monnaie, ainsi que pour les débiteurs et créditeurs.

□ **Causes économiques de l'inflation**

Les causes les plus souvent admises de l'inflation sont :

- l'inflation monétaire : elle intervient lorsqu'une trop grande quantité de monnaie est émise par l'État ou par les banques (phase de boom économique, par exemple les Etats-Unis fin des années 1990), ou à l'inverse lorsqu'une trop faible demande de monnaie survient, par exemple, lors de l'avènement de certaines épidémies ;
- l'inflation par la demande : elle se produit lorsque la demande d'un produit ou d'un service essentiel excède l'offre, et les producteurs augmentent leur prix car ils ne peuvent ou ne veulent augmenter la production ;
- l'inflation par les coûts : elle apparaît lorsque le coût d'un produit essentiel augmente de façon notable, ce

qui a des répercussions sur les coûts des autres produits ou services (par exemple, la hausse du cours du pétrole observée en 1973). Si elle est liée à la hausse du prix des matières premières et des consommations intermédiaires importées, on parlera alors d'une inflation importée;

- la panique monétaire: la monnaie utilisée est aujourd'hui essentiellement du papier ou du métal sans autre usage, et donc sans autre valeur que celle attachée à la confiance des utilisateurs. Si, pour une raison quelconque, ces derniers se persuadent que la monnaie va perdre de sa valeur, on assistera parallèlement à une chute sur le marché des changes et à une forte inflation qui validera l'anticipation inflationniste.

□ *Conséquences de l'inflation*

L'inflation a des conséquences sur les intervenants économiques :

- Conséquences de l'inflation pour les ménages : parmi les conséquences positives, en cas d'emprunts non indexés, on trouve que l'inflation représente un allègement de la dette pour les ménages. Parmi les conséquences négatives pour les ménages, en cas d'épargne non indexée, l'inflation représente une baisse des taux d'intérêt réels et donc une perte pour les épargnants.

- Conséquences de l'inflation pour les entreprises : parmi les conséquences favorables de l'inflation, une augmentation de la marge de profit attendue du projet et donc une motivation des investissements pour les entreprises. Parmi les conséquences défavorables, l'inflation représente un biais pour le calcul du rendement économique des investissements pour les entreprises.

- Conséquences de l'inflation pour les détenteurs de titres ou de monnaie : pouvant être vue comme une perte de valeur de la monnaie, l'inflation a des conséquences négatives pour les agents détenant de la monnaie ou des titres financiers et peut être considérée comme un impôt frappant la détention d'encaisses réelles.

- Conséquences de l'inflation pour les débiteurs et les créditeurs : l'inflation représente un avantage pour le débiteur qui rembourse au détriment du créancier. En terme de finances publiques, l'inflation représente une diminution du poids de la dette pour l'État.

Le principe d'indépendance de la Banque Centrale

L'objectif de stabilité des prix est aujourd'hui consacré par les nouveaux Statuts de Bank Al-Maghrib en 2006. Ainsi, le mandat légal de Bank Al-Maghrib définit clairement sa mission fondamentale et lui donne une véritable autonomie au plan opérationnel pour l'atteindre, l'objectif final étant la stabilité des prix. Les nouveaux statuts de Bank Al-Maghrib interdisent ainsi formellement toute forme d'avance à l'Etat ou aux entreprises publiques. Seule est prévue une facilité de caisse limitée à 5% des recettes ordinaires de l'année passée.

En outre, la Banque Centrale est tenue de publier un rapport sur la politique monétaire et sur l'inflation et le gouvernement devrait pouvoir intervenir en cas de désaccord avec la politique mise en oeuvre par la Banque Centrale. De plus, celle-ci devrait présenter un éclairage à chaque fois qu'une cible d'inflation n'a pas été atteinte dans les limites de son intervalle de confiance.

Politique de ciblage d'inflation

L'analyse de l'évolution des prix par branche au Maroc sera effectuée à l'aide de l'indice du coût de la vie, base 1989. Pendant les années 1990, l'alimentation et puis l'habillement étaient respectivement dans le temps la cause principale de l'inflation. A partir de 2003, c'était le tour de la branche « loisirs et culture » et enfin en 2006 celui de la branche des « transports et communications », notamment à cause de la montée des prix de l'énergie comme l'indique le tableau suivant :

Cours du pétrole sur le marché international

Malgré le fait que le Maroc a réussi à maintenir un niveau bas de l'inflation depuis 1997, il a légèrement dépassé le seuil de l'inflation de 3% en 2006 et les anticipations de l'inflation pour 2007 ont connu une légère révision à la hausse, ce qui prouve que Bank Al-Maghrib a intérêt à se doter d'un dispositif de ciblage d'inflation. Dans les faits, le ministre des Finances a annoncé qu'en 2007, un élargissement de la libéralisation entrera en vigueur au niveau du marché des changes.

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Cours du pétrole (dollars le baril)	24	25	29	38	53	66

Source : Ministère des finances

□ *Préalables d'adoption*

Dans les pays développés, la cible retenue de taux d'inflation ne dépasse pas les 4% et les techniques utilisées pour atteindre une telle cible diffèrent d'une

Banque Centrale à l'autre. D'autre part, l'indépendance de la Banque Centrale est une condition nécessaire pour l'adoption d'une politique de ciblage de l'inflation.

□ *Pratique du ciblage dans différents pays*

Regardons ci-après les résultats de politiques de ciblage d'inflation dans certains pays décrivant les taux visés et les taux effectifs en 2001, comme l'indique le tableau suivant:

Résultats de politiques de ciblage d'inflation dans certains pays

	Année d'adoption du ciblage d'inflation	Taux d'inflation au cours de l'année d'adoption (%)	Taux ou fourchette cible d'inflation en 2001 (%)	Taux d'inflation effectif en 2001 (%)
Nouvelle-Zélande	1989	7,5	0 à 3	2,6
Canada	1991	7,5	1 à 3	2,5
Royaume-Uni	1992	3,7	2,5	1,8
Australie	1993	1,8	2 à 3	4,4
Brésil	1999	4,9	2 à 6	6,9
Norvège	2001	3,0	2,5	3,0

Source : Fonds Monétaire International.

On conclut que la politique de ciblage de l'inflation a été généralement réussie dans ces pays à l'exception de certains qui se sont éloignés plus ou moins de la cible. Dans ces cas précis, il est conseillé de vérifier la performance des mécanismes de transmission en matière de politique monétaire sur lesquels compte la Banque Centrale.

□ *Convenance du ciblage de l'inflation pour le Maroc*

Le Maroc a connu une maîtrise de l'inflation dont le rythme de croissance moyen a baissé d'un niveau de 7,4% durant la période 1980-1989 à 4,2% durant la période 1990-1999 et enfin à 1,7% durant la période 2000-2006. Par ailleurs, on remarque que pour la première fois depuis 1996, le Maroc a franchi légèrement le seuil d'inflation de 3% en 2006. En effet, le taux de l'inflation s'y est établi à 3,3%.

D'autre part, d'après un rapport publié par le FMI, il s'avère que le Maroc figure parmi les pays candidats pour le ciblage de l'inflation probablement sur la période 2008-2010. Parmi les pays qui ont un degré de développement plus ou moins similaire à celui du Maroc, on trouve que l'Égypte est candidate en 2007 et la Tunisie à partir de 2010. Quant au marché des changes, les responsables de la Banque Centrale oeuvrent pour finaliser les réformes nécessaires à sa modernisation. La libéralisation des opérations courantes, qui remonte à 1993, représente un début, mais ce dont il s'agit aujourd'hui, c'est surtout

d'encourager l'investissement des entreprises marocaines à l'étranger. Pour ce faire, ces dernières disposent déjà, certes, d'un compte convertible de promotion des exportations, dans lequel elles sont autorisées à garder 20% de leurs recettes. En Août 2007, afin que la présence marocaine à l'étranger soit renforcée, cette part de transferts passera à 50%. Cette nouvelle mesure, adoptée dans le sens de la libéralisation de la politique de change, devrait aboutir, à moyen ou à long terme, à la convertibilité totale du dirham.

“ Etude empirique sur le ciblage de l'inflation au Maroc ”

Le maintien du taux de l'inflation dans les cibles raisonnables continue à être l'un des principaux objectifs des réformes économiques. Le gouvernement, par l'intermédiaire des autorités monétaires, a souvent institué des politiques monétaires et budgétaires qui ciblent les causes de l'inflation au niveau de la demande.

Notre objectif est de développer un modèle économétrique basé sur des données trimestrielles qui explorent simultanément l'importance des laps de temps concernant les variables principales telles que le produit réel, la masse monétaire, le taux d'intérêt et le taux de change sur la période 1980-2006.

Préalables de l'estimation de l'inflation par la méthode d'Engle et Granger

Dans les cas où les séries de données montrent des racines unitaires, les propriétés dynamiques à court terme du modèle peuvent seulement être capturées dans un modèle à correction d'erreurs, lorsque l'existence de la cointégration est établie.

Ainsi, notre modèle sera traité par la méthode d'estimation d'Engle et Granger. C'est une méthode relevant de la théorie de cointégration qui procède en deux étapes.

La vérification des propriétés des séries chronologiques des données en utilisant les tests de Dickey-Fuller augmenté (DFA), a prouvé que toutes les variables ne sont pas stationnaires en niveau, mais stationnaires en différence à un niveau de signification de 5%. Donc, on conclut que ces variables sont I(1), c'est-à-dire intégrées d'ordre 1. Puisque les variables sont intégrées du même ordre, on a la possibilité de procéder à la méthode d'estimation d'Engle et Granger.

Hypothèses théoriques du modèle de détermination de l'inflation au Maroc

Dans ce modèle¹, on suppose que le niveau du prix global est une moyenne pondérée du prix des biens domestiques et du prix des biens importés. Le prix des biens importés est déterminé sur le marché mondial et est défini comme le rapport entre les prix étrangers et le taux de change.

On suppose également que le prix des biens domestiques est déterminé à travers l'équilibre sur le marché monétaire, c'est à dire lorsque la demande de monnaie réelle est égale à la masse monétaire réelle. En se basant sur les fondements de l'école monétariste et plus précisément sur la relation de long terme établie par M. Friedman, on pose une demande de monnaie réelle qui dépend d'une part, du revenu réel et d'autre part, du taux d'intérêt comme variable de coût d'opportunité.

■ Estimation du modèle de long terme

Après le traitement de ces relations, on arrive à la formulation suivante du niveau des prix:

$$\log P_t = a_0 + a_1 \log y_t + a_2 \log M_t + a_3 \log e_t + a_4 \log i_t + u_t$$

$$a_1 < 0 \quad a_2 > 0 \quad a_3 < 0 \quad a_4 < 0$$

¹Le modèle s'inspire du travail d'Ubide: « Déterminants de l'inflation au Mozambique » FMI 1997.

où :

P_t : niveau des prix à l'instant t , représenté par l'indice du coût de la vie ;

y_t : Produit Intérieur Brut réel à l'instant t ;

M_t : masse monétaire au sens large M3 à l'instant t ;

e_t : indice du taux de change effectif nominal à l'instant t ;

i_t : taux d'intérêt interbancaire à 3 mois à l'instant t ;

u_t : un terme d'erreur supposé normalement distribué et de moyenne zéro.

$a_1 < 0$: une augmentation de l'output soulage les pressions de demande dans l'économie.

$a_2 > 0$: selon la théorie quantitative de la monnaie:

$$M \times V = P \times Y$$

où :

M : masse monétaire ;

V : vitesse de circulation de la monnaie ;

P : niveau des prix ;

Y : Production réelle.

Ainsi, toute augmentation de l'offre de monnaie aura comme conséquence une augmentation du niveau des prix, les niveaux de production et d'emploi restant inchangés sur le long terme.

$a_3 < 0$: pour expliquer pourquoi la dérivée partielle du niveau des prix par rapport au taux de change est négative, on remarque qu'une appréciation du taux de change peut contribuer, via son impact sur les prix à l'importation dans le sens de la baisse, à l'atténuation de l'inflation des prix à la consommation

$a_4 < 0$: une hausse du taux d'intérêt interbancaire à 3 mois a un effet négatif sur la demande de monnaie et donc mène à une baisse du niveau des prix.

En appliquant une estimation à l'aide de la méthode des Moindres Carrés², on arrive à faire sortir l'équation de long terme :

Variable dépendante: LP

Variable	Coefficient	t-Statistic
LY	-0.461	-3.421
LM	0.597	16.06
LE	-0.167	-2.217
LI	0.099	3.353
C	1.095	2.174

R² ajusté = 98% DW=0,507

²L'estimation a été réalisée avec la méthode de Newey-West connue pour sa robustesse à l'autocorrélation et à l'hétéroscédasticité, quelles que soient leurs formes, ce qui fait que les écarts-types des paramètres sont corrigés contre ces violations, et étant donné le nombre important des observations, ils sont convergents et l'inférence statistique est valide.

Après avoir établi les propriétés de racine unitaire pour les séries de données, on a trouvé que les résidus u_t de l'équation de long terme sont effectivement stationnaires, à un niveau de signification de 5%, en utilisant le test de Phillips-Perron. En d'autres termes, on a établi que le niveau des prix était cointégré avec l'output, la masse monétaire, le taux de change et le taux d'intérêt. Les résultats prouvent donc que les variables sont cointégrées.

Dans l'équation de long terme, la croissance économique, la masse monétaire, le taux de change et le taux d'intérêt sont tous significatifs à un niveau de 1% et leurs coefficients ont des signes homogènes avec la théorie économique, sauf pour le taux d'intérêt (un excès de la demande globale aurait induit une inflation par la demande).

Sur le long terme, l'élasticité des facteurs monétaires (0.597) est plus grande en valeur absolue que l'élasticité de l'output (-0.461). On peut donc déduire que, sur la période 1980-2006, l'inflation, pour le cas du Maroc, est une inflation monétaire plus qu'une inflation issue de tensions sur le marché des biens et services.

■ Estimation du modèle de court terme

Pour capturer la dynamique de court terme de l'inflation, on a imposé des structures de retard à l'équation de cointégration et on a procédé à l'estimation dans le cadre d'un modèle à correction d'erreurs. Après avoir éliminé du modèle global les variables retardées dont les coefficients ne sont pas significatifs, on formule donc un modèle restreint pour l'inflation du type :

$$DLP = b_0 + b_1 DLP(-4) + b_2 DLM(-1) + b_3 DLE(-2) + b_4 DLI(-3) + b_5 U(1) + \xi$$

où ξ est un bruit blanc, U est le résidu de l'équation précédente et pour une variable X, la transformation DLX est définie par :

$$DLX(-t) = \log X(-t) - \log X(-(t+1))$$

En appliquant une estimation à l'aide de la méthode des Moindres Carrés Ordinaires, on arrive à faire ressortir l'équation de court terme :

Le test de White, qui se base soit sur la statistique de Fisher soit sur la statistique LM, montre une absence d'hétéroscédasticité des résidus du modèle de court terme. La variable résiduelle décalée U(-1) apportée de l'équation de long terme est significativement négative à un niveau de 5%, ce qui confirme que les variables du modèle sont bien cointégrées.

Les variables DLM(-1) et DLE(-2) sont significatives

Variable dépendante: LPRIX-LPRIX(-1)

Variable	Coefficient	t-Statistic
DLP(-4)	0.396	4.707
DLM(-1)	0.161	3.838
DLE(-2)	-0.136	-2.054
DLI(-3)	-0.019	-1.842
U(-1)	-0.080	-2.469

$$R^2 = 0,169 \quad DW=1,939$$

à un niveau de 5% et leurs coefficients ont des signes homogènes avec la théorie économique.

Vu que l'élasticité de la masse monétaire (0.161) représente une des plus élevées dans le modèle et que le taux de croissance économique n'est pas significatif, on peut donc déduire que l'inflation conjoncturelle, pour le cas du Maroc, est une inflation d'origine monétaire par excellence et non pas une inflation par la demande, ce qui rejoint les principes du régime monétariste.

D'autre part, la non significativité du produit réel dans l'équation de prix remet en cause l'explication avancée que les causes de l'inflation conjoncturelle au Maroc, c'est-à-dire de court terme, sont axées sur la baisse de la production agricole.

On remarque que, sur le court terme, la variable de taux de change a une élasticité élevée en valeur absolue (-0.136) dans le modèle, sur la période 1981-2006. Ainsi, la politique de taux de change adoptée a eu un effet important dans l'explication des fluctuations de l'inflation conjoncturelle au Maroc. Ainsi, la politique monétaire aurait plus de crédibilité lorsqu'elle s'articule autour d'une cible intermédiaire – telle que le taux de change- liée à des prévisions de l'inflation.

Dans cette application empirique, on a utilisé diverses techniques économétriques pour expliquer les principales causes déterminant l'inflation à long terme et à court terme. Le fait que l'effet de la variable de la croissance économique soit important dans notre analyse à long terme, suggère également que le gouvernement puisse donc réduire l'inflation structurelle par le renforcement de la croissance économique et particulièrement la croissance du PIB agricole surtout que les prix des produits alimentaires ont un poids d'environ 45% dans le calcul de l'indice du coût de la vie.

A long terme, le taux de change joue un rôle significatif, en plus du rôle principal de la masse monétaire suivi de celui de la croissance économique, dans la formation du taux d'inflation structurel. Une réévaluation du dirham

contribuerait à combler une tendance inflationniste structurelle.

A court terme, le taux de change représente également un déterminant principal de l'inflation. Ainsi, une politique de réévaluation du taux de change devrait, toutes choses étant égales par ailleurs, aider les autorités monétaires à la maîtrise de l'inflation conjoncturelle.

En comparant les élasticités du niveau des prix, celle par rapport à la monnaie avec celle par rapport à la croissance économique, on trouve que l'inflation au Maroc est influencée plus par les facteurs monétaires que par les facteurs réels. Ce résultat s'applique aussi bien pour le long terme que pour le court terme.

Etant donné le faible effet des taux d'intérêt sur le court terme, on peut dire que l'objectif intermédiaire le plus efficace pouvant être adopté pour la conduite de la politique de ciblage de l'inflation, en s'appuyant sur l'expérience marocaine pour la période 1980-2006, ne serait pas à travers l'influence par les taux d'intérêt, mais

plutôt à travers l'influence sur la croissance de la masse monétaire.

D'après tout ce qui précède, une amélioration des mécanismes de transmission de la politique monétaire, notamment à travers les taux d'intérêt, au secteur réel s'avère indispensable. En effet, les résultats de celle-ci plaident pour l'adoption, entre autres, des mesures suivantes:

- l'amélioration des mécanismes de transmission de la politique monétaire, notamment à travers les taux d'intérêt, au secteur réel, par un approfondissement du marché financier ;
- la réduction de la vulnérabilité de l'économie marocaine vis-à-vis des chocs exogènes (aléas climatiques et variations erratiques des marchés mondiaux des matières premières), la maîtrise de leur impact sur la stabilité des prix et la détermination d'une cible d'inflation raisonnable traduisant l'acuité des incertitudes.■

Bibliographie

- **Bank Al-Maghrib** : Rapport sur la politique monétaire du 27-03-2007, rapports annuels et bulletins trimestriels.
- **Berrada M. A.** : « *Les nouveaux marchés des capitaux au Maroc* », Edition SECEA, 1998.
- **Bourbonnais Régis**: « *Econométrie, cours et exercices corrigés* », 1993.
- **Bouzidi M.** : « *Monnaie et politique monétaire : analyse générale et application au Maroc* », 1996.
- **David Dodge et Paul Jenkins** : « *Rapport sur la politique monétaire* », Banque du Canada, 2006.
- **Direction du Trésor et des Finances Extérieures, Maroc** : Rapport sur l'économie marocaine:année 2006.
- **El Mkaddem** : « *La libéralisation financière au Maroc : appréciation de la politique d'ajustement des taux d'intérêt* », Annales marocaines de l'économie, 2003.
- **Hemamou Hassan** : « *Impact de la baisse des taux d'intérêt : les mécanismes de transmission* », Document de travail de la DPEG, Maroc, numéro 89, Juin 2003.
- **Johnston J. et Dinardo J.** : « *Méthodes économétriques* », 1999.
- **Jodi Scarlata** : « *Le ciblage de l'inflation* », conférences sur la macroéconomie, Institut du FMI, Washington, DC, 2001.
- **M'hamed SAGOU**: « *Les politiques macro-économiques: Les politiques budgétaires et monétaires du Maroc depuis cinquante ans et perspectives pour les vingt prochaines années* », Rapport du RDH 50, 2006.
- **Paul Mylonas et Sebastian Schich** « *Un environnement financier en cours d'évolution et ses implications pour la politique monétaire* », OCDE 2000.
- **Senhadji Abdelhak**: « *Instruments monétaires indirects : Aperçu des expériences nationales* », Institut du Fonds monétaire international, Washington, DC 2001.
- **Ubide**: « *Déterminants de l'inflation au Mozambique* », Fonds Monétaire International, 1997.

دفاثر النخاطب

إشكالية العلاقة بين
الانتقال الحضري
والانتقال الديموغرافي
بالمغرب



الرفاه الاجتماعي والنمو والفوارق
الاقتصادية



تطور وآفاق المالية
العمومية بالمغرب

السياسة النقدية
واستهداف التضخم
بالمغرب



محتويات العدد

■ **إشكالية العلاقة بين الانتقال الحضري والانتقال الديموغرافي بالمغرب**
سعيد شهوة

■ **تطور وآفاق المالية العمومية بالمغرب**
جمال بختي

■ **الرفاه الاجتماعي والنمو والفوارق الاقتصادية**
خليد السوداني

■ **السياسة النقدية واستهداف التضخم في المغرب**
رضا العوفي

دقائق التخطيط تنشر المقالات حسب اللغة التي كتبت بها.
الكتاب مسؤولون على محتوى مقالاتهم.
يمكن قراءة مقتطفات من هذه المجلة على الموقع الإلكتروني
للمندوبية السامية للتخطيط.

الهاتف: 037 57 69 04
الفاكس: 037 57 69 02
ص.ب. 178، الحي الإداري
الرباط - المغرب

الرئيس
أحمد الخليبي علمي
المنسوب السامي للتخطيط

نائب رئيس ورئيسة التحرير
أحمد الكوهن المغيلي

اللجنة العلمية

أحمد إبراهيم
عبد الرحمان حواش
عبد اللطيف الفراخ
مصطفى أفقيير
أحمد أجميلة
جمال بورشاشن
محمد أدويدش
علي العقاري
عبد الحق علالات
عبد العزيز معلسي
مراد كرواني
محمد تعموتي

الناشر

المركز الوطني للتوثيق
الهاتف: 037 77 10 32
037 77 09 84 / 037 77 30 08
الفاكس: 037 77 31 34
أكادال، الرباط

الإيداع القانوني
2004/139

منشورات

المندوبية السامية للتخطيط
البريد الإلكتروني:
cahiersduplan@yahoo.fr
الموقع الإلكتروني:
www.hcp.ma

إنجاز

مير للنشر
الهاتف: 037 77 11 33 - الرباط

المطبعة

المعارف الجديدة
الهاتف: 037 79 47 08/09 - الرباط



سعيد شوهة ، م. س. ت.

إشكالية العلاقة بين الانتقال الحضري والانتقال الديموغرافي بالمغرب

بدأ الانتقال الديموغرافي بالمغرب في وقت كان فيه ثلثي الساكنة يقطن بالوسط القروي ومعظمها يشتغل بالقطاع الأولي. بعد ذلك عرف المغرب تحولات هامة و مختلفة خاصة منها مجالية و سلوكية. بالرغم من أن الانتقال الحضري قد سبق الانتقال الديموغرافي إلا أن هذا الأخير عرف سرعة استثنائية. بحيث الخصوبة انخفضت بسرعة إلى مستوى قد يتميز بالاستقرار على المدى المتوسط في حين أن نسبة التحضر لا زالت تعرف ارتفاعا رغم المستوى العالي نسبيا الذي سجلته خلال الإحصاء الأخير. فعلى المستوى الوطني يتميز انخفاض الخصوبة بالتراجع الذي عرفه أولا الوسط الحضري ثم بعد ذلك باتجاه الفضاءات القروية المجاورة. غير أن هناك بعض الجماعات القروية المجاورة للمراكز الحضرية التي عرفت مستويات عالية للخصوبة مقارنة مع الجماعات القروية التي تتواجد بعيدا عن هذه المراكز. فخرطة الخصوبة للمغرب لسنة 2004 تبين مجموعتين من الجماعات القروية، الأولى متواجدة بالشمال والثانية بجنوب المملكة تتميز كلتاهما بمستويات منخفضة للخصوبة. ونلاحظ كذلك أن مستويات للخصوبة ترتفع كلما ابتعدنا عن مركز هاتين المجموعتين. وتجدر الإشارة أن هاته المناطق مكونة من جماعات قروية عرفت هجرة دولية مكثفة خلال العقود الفارطة.

كما تبين هذه الدراسة أن السن المتوسط للزواج الأول للنساء كان له تأثير ملموس على انخفاض الخصوبة في بداية الانتقال الديموغرافي، الذي تتراجع حدته بالنسبة للمستويات المنخفضة للخصوبة، وهذا راجع بالتالي لعوامل أخرى نذكر منها على سبيل المثال، استعمال موانع الحمل الذي يفسر كذلك تراجع معدل الأطفال لكل امرأة.

أمام هذا التقلص الدينامي الديموغرافي الذي يعرفه المغرب بشكل عام، يمكن أن نتساؤل عن المستقبل الديموغرافي لعدة وحدات ترابية علما أن عددا كبيرا منها، سواء المدن أو الجماعات القروية، قد عرفت تقلص عدد ساكنها بين سنتي 1994 و 2004، والذي كان نتيجة التأثير المزدوج لانخفاض الخصوبة من جهة والهجرة الداخلية والدولية من جهة أخرى. ويؤدي انخفاض مستوى الخصوبة كذلك إلى تغيير في البنية السكانية حسب السن، مؤديا بذلك إلى ظاهرة الشيخوخة. أما الهجرة بطابعها الانتقائي، فتهتم بالخصوص الشباب النشطاء من بين ساكنة الجماعات القروية. أمام هذا الوضع تصبح المجالات القروية تواجه تحديات ديموغرافية في نفس الوقت الذي تعرف فيه نقصا كبيرا على مستوى التعموي.



جمال بختي م.س.ت

تطور وآفاق المالية العمومية بالمغرب

تلعب المالية العمومية دورا أساسيا في التنمية الاقتصادية والاجتماعية، حيث تمكن من منح امتيازات جبائية وتحفيزات مالية للقطاع الخاص من أجل تشجيع نشاط بعض القطاعات الاقتصادية. كما يعتبر الاستثمار العمومي مكملا للاستثمار الخاص، وبذلك يساهم بشكل فعال في التنمية الاقتصادية. إلا أن سوء تدبير قطاع المالية العمومية قد يؤدي إلى عدة مشاكل ماكرو اقتصادية خاصة في الدول النامية. ذلك أن السياسات الاقتصادية المرتبطة بالنفقات قد تؤثر سلبا على مستوى الأداء الاقتصادي، سواء من خلال عجز الميزانية الذي يلعب دورا مهما في ديناميكية التضخم أو من خلال تنامي المديونية العمومية التي تؤدي إلى هشاشة القطاع المالي برتمته.

وهكذا، فإن التدبير الأمثل والمعتدل للمالية العمومية يمكن من تحسين الأداء الاقتصادي ويعمل على تحقيق نمو قوي ومستدام. إلا أن تحقيق هذه الأهداف بالنسبة للاقتصاد المغربي يبقى رهينا بمدى الجهود المبذولة لتطوير هذا القطاع لتحقيق التوازنات المالية واستقرارها.

في هذا الإطار، عرف قطاع المالية العمومية بالمغرب تطورا مهما. فبعد الأزمة الخانقة التي عرفها القطاع في بداية الثمانينات من القرن الماضي، تم القيام بعدة تدابير وإصلاحات ارتكزت أساسا على تحسين فعالية النظام الضريبي وعقلنة النفقات، مع بداية فترة تطبيق برنامج الإصلاح الهيكلي. وقد مكنت هذه الإصلاحات من تحقيق التدبير الجيد للمالية العمومية وبالتالي تطويرها وتقليص عجز الميزانية.

غير أن التدابير والإجراءات المتخذة للحد من ارتفاع مستوى النفقات العمومية في السنوات الأخيرة وخاصة نفقات الأجور، وكذا الإصلاحات الضريبية التي يعرفها القطاع باستمرار تبين أن الإصلاحات والتدابير بالنسبة لقطاع المالية العمومية عملية دائمة تتطلب تعديلات متواصلة لضمان استقرار عجز الميزانية في حدود ملائمة.



خليد السوداني م. س. ت

الرفاه الاجتماعي والنمو والفوارق الاقتصادية

يعتبر مفهوم الرفاه الاجتماعي صعبا ومعقدا نظرا لأبعاده المختلفة ولصبغته الذاتية. ويعزى هذا التعقيد أساسا إلى تنوع العوامل التي تحدد المستوى المعيشي للسكان من حاجيات أساسية (التغذية، السكن، الصحة، ...) وحاجيات عليا (الترفيه، التمييز، النجاح والتنمية،...). أضف إلى ذلك أن المنفعة التي تحققها هذه الحاجيات يصعب ليس فقط قياسها بل أيضا مقارنتها بين الأشخاص. وبالرغم من هذه الصعوبات المنهجية، تمت محاولات تقييم نقديا الرفاه الاجتماعي اعتمادا على مقارنة وظيفية للميول الاجتماعي للحصول على المزيد من الدخل وتقليص الفوارق. وحسب هذه المقاربة كلما ارتفع الدخل المتوسط أو انخفضت الفوارق، كلما ارتفع مستوى الرفاه الاجتماعي، والعكس بالعكس. على المستوى التجريبي، تعكس هذه الدراسة التطور الذي عرفه الرفاه الاجتماعي بالمغرب ما بين 1985 و2001، مع تقييم وقع النمو والفوارق الاقتصادية على بنية هذا التطور. ولاختبار نجاعة هذا التأثير تم تغيير التوزيع التوزيعي المرتبط بقياس الفوارق الاقتصادية، وذلك بإعطاء وزن أكبر للفئة المعوزة مقارنة مع باقي الساكنة. من بين أهم الاستنتاجات أن تحسن الرفاه الاجتماعي يعود أساسا إلى نمو المستوى المعيشي للأسر، في حين أن وقع الحد من الفوارق ظل محدودا. الشيء الذي يجعل إمكانية الرفع من مستوى الرفاه الاجتماعي مهمة إذا ما تم الاهتمام أكثر بسياسات إعادة التوزيع. إن المجهود في التحكم في الفوارق الاقتصادية ساعد بالأساس وبشكل جلي على تحسين الرفاه الاجتماعي للفئة المعوزة، خاصة في الوسط الحضري، وعلى الحد من تراجعها في نسق يتميز بضعف النمو الاقتصادي.



السياسة النقدية واستهداف التضخم في المغرب

رضا العوفي م. س. ت

رغم هذه الإجراءات، بقي حجم فائض السيولة مرتفعا نتيجة تحويلات المغاربة القاطنين في الخارج وارتفاع مستوى مداخيل السياحة. لهذا السبب، استمر البنك المركزي في امتصاص السيولة، مما أدى إلى الخفض من سرعة هبوط أسعار الفائدة ما بين البنوك خلال الفترة 2003-2006.

مع توالي السنين، صارت المجمعات النقدية لا تفسر بما فيه الكفاية نسب التضخم المسجلة مما دفع البنك المركزي إلى الأخذ بعين الاعتبار عوامل أخرى على ضوء التطورات التي شهدتها الاقتصاد المغربي، على سبيل المثال، إلى غاية سنة 2006 لبناء توقعاته للتضخم مثل:

- ارتفاع الطلب الكلي (الاستهلاك والاستثمار والصادرات)؛
- تطور فجوة الإنتاج (وكانت موجبة في 2006)؛
- ارتفاع أسعار الأصول في بورصة القيم؛
- اعتدال الأسعار عند الاستيراد فيما يخص المنتوجات الاستهلاكية وارتفاعها بالنسبة للواردات من الطاقة.

نتائج الدراسة التطبيقية

تخلص الدراسة الحالية إلى أن أهم العوامل المحددة لنسبة التضخم في المغرب على المدى البعيد تتمثل على التوالي، وحسب المرونة، في عرض النقود ثم نسبة النمو الاقتصادي الحقيقي ثم تطور سعر الصرف الفعلي الاسمي. وهكذا، فكل سياسة رفع لسعر الصرف تساعد على كبح جماع التضخم على المدى البعيد، وتسري هذه النتيجة الأخيرة على التطورات على المدى القصير. ومن جهة أخرى، تتأثر نسبة التضخم على المدى القصير بقوة بالعوامل النقدية، بينما لا تتأثر بطريقة معبرة إحصائيا بالعوامل الحقيقية للاقتصاد المغربي، كما أنها لا تتأثر إلا بصفة ضعيفة بنسب الفائدة الاسمية. وعلى هذا الأساس، ينبغي تقوية ميكانيزمات تحويل السياسة النقدية إلى القطاع الحقيقي خاصة عن طريق قناة نسبة الفائدة وذلك ببذل جهود إضافية لتعميق السوق المالي المغربي. وفي هذا الاتجاه، ينبغي كذلك العمل على خفض من هشاشة الاقتصاد الوطني إزاء الصدمات الخارجية المنشأ مثل تقلبات أحوال الطقس والتغيرات العشوائية لأسعار المواد الأولية المتداولة في الأسواق العالمية، كما ينبغي الحد من تأثير هذه الصدمات على استقرار الأسعار على المستوى الوطني.

نظام الصرف في المغرب هو نظام سلة عملات بأوزان مرجحة بالدرجة الأولى للاورو ثم للدولار الأمريكي بالإضافة إلى عملات أخرى وذلك وفقا لأهميتها في التبادل التجاري.

يتميز سوق الصرف في المغرب بتحرير العمليات الجارية ويطمح في المدى المتوسط أو البعيد إلى إرساء إمكانية التحويل التام للعملة المحلية بما في ذلك تحويلات رؤوس الأموال.

استقلالية البنك المركزي واستهداف التضخم

لم يتعد معدل نسبة التضخم في المغرب 1.7% خلال الفترة 2000-2006. يحرص البنك المركزي على دعوة القطاع العام إلى الانسحاب التدريجي من البنوك التجارية قصد تجنب تعارض ذلك مع السياسة النقدية المتبعة من طرف السلطات.

حسب تقارير صندوق النقد الدولي، يعتبر المغرب من الدول المرشحة لتطبيق سياسة استهداف التضخم ابتداء من الفترة 2008-2010 في إطار ممارسة السياسة النقدية. ولهذه الغاية، تم شطب عدد من التسهيلات التي كانت تقدم للقطاع العام.

السياسة النقدية في المغرب

تعتمد السياسة النقدية في المغرب على الأدوات غير المباشرة مثل التحكم في الاحتياط الإلزامي وتغيير حجم وسعر تسهيلات إعادة التمويل وتمثلت السياسة النقدية أساسا في المغرب إلى غاية سنة 2006 في استهداف المجمعات النقدية.

تتلخص وسائل السياسة النقدية للبنك المركزي في عمليات السوق المفتوحة وعمليات تسهيلات الإيداع وعمليات تداول السندات في السوق النقدية للحفاظ على احتياطات العملة وتفاذي مخاطر سعر الصرف.

يتميز الاقتصاد المغربي باستقرار التوازنات الماكرو اقتصادية حيث أنه سجل فائضا في الحساب الجاري لميزان المدفوعات خلال الفترة 2001-2006 كما أن عجز الميزانية قل ما تجاوز نسبة 3%. بلغ معدل نسبة النمو في المغرب في الفترة 2000-2006 ما يناهز 4.5% وهو يتأثر كثيرا بتقلبات القطاع الفلاحي. قصد الحد من انخفاض أسعار الفائدة ما بين البنوك والحد من فائض السيولة الناتج عن عائذات الخوصصة، لجأ البنك المركزي إلى استعمال أدوات تسهيلات الإيداع خلال الفترة 1999-2002 كما قام برفع نسبة الاحتياط الإلزامي إلى 14% في 2002 ثم إلى 16.5% في 2003.